

ETCR – COUPE DU MONDE DES VOITURES DE TOURISME ELECTRIQUES DE LA FIA FIA ETCR eTOURING CAR WORLD CUP

1	PREAMBULE	3	1	FOREWORD	3
2	REGLEMENT	3	2	REGULATIONS	3
3	OBLIGATIONS GENERALES	3	3	GENERAL UNDERTAKING	3
4	PROMOTEUR DE LA COUPE	4	4	CUP PROMOTER	4
5	CONDITIONS	5	5	CONDITIONS	5
6	ORGANISATEUR	6	6	ORGANISER	6
7	ORGANISATION DE CHAQUE COMPETITION DE LA COUPE	6	7	ORGANISATION OF EACH CUP COMPETITION	6
8	ASSURANCE	6	8	INSURANCE	6
9	OFFICIELS ET DELEGUES	7	9	OFFICIALS AND DELEGATES	7
10	NOMBRE DE VOITURES ADMISES A PARTICIPER	9	10	NUMBER OF CARS ALLOWED TO PARTICIPATE	9
11	CALENDRIER ET HORAIRE	9	11	CALENDAR AND TIMETABLE	9
12	VOITURES ADMISES	9	12	ELIGIBLE CARS	9
13	SYSTEME DE POINTS DE LA COUPE	9	13	CUP POINT SCORING SYSTEM	9
14	CONCURRENTS, PILOTES ET LICENCES	12	14	COMPETITORS, DRIVERS AND LICENCES	12
15	FORMATION SECURITE ETCR FIA	13	15	FIA ETCR SAFETY TRAINING	13
16	CANDIDATURES DES CONCURRENTS	14	16	COMPETITORS' APPLICATIONS	14
17	NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE DU PROMOTEUR	16	17	RACE NUMBERS AND PROMOTER ADVERTISING	16
18	LAISSEZ-PASSER	16	18	PASSES	16
19	FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET LIMITATION DU NOMBRE DE PNEUMATIQUES PENDANT CHAQUE COMPETITION	17	19	SUPPLY OF TYRES AND TYRE LIMITATION DURING EACH COMPETITION	17
20	REGLES DE L'EPREUVE	19	20	EVENT RULES	19
21	SECURITE GENERALE	20	21	GENERAL SAFETY	20
22	VOIE DES STANDS	26	22	PIT LANE	26
23	BRIEFINGS DES PILOTES	30	23	DRIVERS' BRIEFINGS	30
24	VERIFICATIONS SPORTIVES	31	24	SPORTING CHECKS	31
25	VERIFICATIONS TECHNIQUES	32	25	SCRUTINEERING	32
26	CHANGEMENTS DE PILOTE ET CHANGEMENT DE VOITURES	33	26	CHANGES OF DRIVER AND CHANGE OF CARS	33
27	PESAGE	34	27	WEIGHING	34
28	INSTRUCTIONS ET COMMUNICATIONS AUX CONCURRENTS	35	28	INSTRUCTIONS AND COMMUNICATIONS TO COMPETITORS	35
29	COMMUNICATIONS RADIO	36	29	RADIO COMMUNICATIONS	36
30	CAMERAS EMBARQUEES	37	30	IN CAR CAMERAS	37
31	LIMITATION DES ESSAIS	38	31	TESTING RESTRICTIONS	38
32	CONDUITE	39	32	DRIVING	39
33	CHRONOMETRAGE	39	33	TIMING	39
34	POWER UP	39	34	POWER UP SYSTEM	39
35	CONDITIONS GENERALES RELATIVES AUX VOITURES	39	35	GENERAL CAR REQUIREMENTS	39
36	KIT ETCR ET BATTERIES	41	36	ETCR KIT AND BATTERIES	41

37	ZONE STATION D'ENERGIE OFFICIELLE ET CHARGE DES VOITURES	42	37	OFFICIAL ENERGY STATION AREA AND CHARGING THE CARS	42
38	SEANCES D'ESSAIS LIBRES	43	38	FREE PRACTICE SESSIONS	43
39	ARRET DES ESSAIS	45	39	STOPPING THE PRACTICE	45
40	TIRAGE AU SORT ET MANCHES	46	40	THE DRAW AND THE ROUNDS	46
41	QUALIFICATIONS	47	41	QUALIFYING	47
42	MANCHES DE QUARTS DE FINALE	49	42	QUARTER FINAL ROUNDS	49
43	MANCHES DE DEMI-FINALE	51	43	SEMI-FINAL ROUNDS	51
44	MANCHES FINALES - SUPER FINALES DHL	53	44	FINAL ROUNDS – DHL SUPER FINALS	53
45	PROCEDURE DE DEPART POUR LES FINALES SUPER DHL	54	45	STARTING PROCEDURE FOR DHL SUPER FINALS	54
46	VOITURE DE SECURITE	57	46	SAFETY CAR	57
47	SUSPENSION D'UNE QUALIFICATION, D'UNE BATTLE OU D'UNE FINALE	60	47	SUSPENDING A QUALIFYING, BATTLE OR FINAL	60
48	FULL COURSE YELLOW ET SLOW ZONE	61	48	FULL COURSE YELLOW AND SLOW ZONE	61
49	REPRISE D'UNE QUALIFICATION, D'UNE BATTLE OU D'UNE FINALE	62	49	RESUMING A QUALIFYING, BATTLE OR FINAL	62
50	ARRIVEE	64	50	FINISH	64
51	PARC FERME, ZONE DE QUARANTAINE, TEMPS DE REPARATION ET COUVRE-FEU	64	51	PARC FERME, QUARANTINE AREA, REPAIR TIME AND CURFEW PERIOD	64
52	INCIDENTS	67	52	INCIDENTS	67
53	RECLAMATIONS ET APPELS	68	53	PROTESTS AND APPEALS	68
54	SANCTIONS	68	54	SANCTIONS	68
55	CLASSEMENT	69	55	CLASSIFICATION	69
56	CEREMONIES DE PODIUM	69	56	PODIUM CEREMONIES	69
57	PENALITES	70	57	PENALTIES	70
	ANNEXE 1	72		APPENDIX 1	72
	ANNEXE 2	74		APPENDIX 2	74
	ANNEXE 3	75		APPENDIX 3	75
	ANNEXE 4	85		APPENDIX 4	85

1. PREAMBULE

La FIA organise l'ETCR - Coupe du Monde des Voitures de Tourisme Electriques de la FIA (ci-après "la Coupe"), réservée aux Voitures ETCR conformément au Règlement Technique ETCR de la FIA.

Le Règlement Technique de la Coupe s'appuie sur le Règlement Technique ETCR, propriété exclusive de WSC World Sporting Consulting Limited (désigné ci-après "WSC"). WSC a concédé une licence à la FIA et au Promoteur officiel de la Coupe aux seules fins de l'organisation de la Coupe. WSC se réserve tous les droits dont il dispose. La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie du Règlement Technique ETCR sans l'autorisation écrite de WSC est interdite.

La Coupe est régie par le Code Sportif International de la FIA (ci-après "le Code") et ses Annexes (y compris l'Annexe J), les Prescriptions Générales relatives aux Circuits, ainsi que le présent Règlement Sportif spécifique à la Coupe.

Certains aspects relatifs à l'application et à la clarification du règlement peuvent être confiés au Comité des Voitures de Tourisme institué par le Conseil Mondial du Sport Automobile lors de sa réunion du 11 décembre 2009.

2. REGLEMENT

2.1 Le texte final du présent Règlement Sportif est la version anglaise, à laquelle il sera fait référence en cas de controverse portant sur l'interprétation du Règlement. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

2.2 Le présent Règlement Sportif entre en vigueur à compter de sa publication et remplace tout Règlement Sportif antérieur.

3. OBLIGATIONS GENERALES

3.1 Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant à la Coupe s'engagent (par le fait même de remettre le bulletin d'engagement) en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions, y compris les ajouts ou modifications, des textes suivants :

- le Code Sportif International (CSI) de la FIA et ses Annexes (désigné ci-après "le Code") ;
- les Prescriptions Générales de la FIA relatives aux Compétitions disputées sur circuits ;
- le présent Règlement Sportif ;
- le Règlement Technique ETCR de la FIA et les Bulletins Techniques ETCR de la FIA.
- Le Règlement Particulier de l'Epreuve

1. FOREWORD

The FIA organizes the FIA ETCR eTouring Car World Cup (hereinafter "the Cup"), reserved for ETCR cars in compliance with the FIA ETCR Technical Regulations.

The Cup Technical Regulations are based on the ETCR Technical Regulations which are the sole property of WSC World Sporting Consulting Limited (hereinafter "WSC"). WSC has granted a license to the FIA and the official promoter of the Cup for the sole purposes of the organization of the Cup. WSC reserves all its rights. Reproduction or use of the ETCR Technical Regulations, in whole or in part, without WSC's written permission is prohibited.

The Cup is governed by the FIA International Sporting Code (hereinafter "the Code") and its appendices (including Appendix J), the Circuit General Prescriptions, and the present Sporting Regulations specific to the Cup.

Some aspects relating to the application and clarification of the regulations may be entrusted to the Touring Car Committee set up by the World Motor Sport Council during its meeting of 11 December 2009.

2. REGULATIONS

2.1 The final text of these Sporting Regulations shall be the English version, which will be used should any dispute arise as to their interpretation. Headings in this document are for ease of reference only and do not form part of these Sporting Regulations.

2.2 These Sporting Regulations come into force from the moment of their publication and replace all previous Sporting Regulations.

3. GENERAL UNDERTAKING

3.1 All drivers, competitors and officials participating in the Cup undertake (by the very fact of presenting the entry form) on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions, as supplemented or amended of the following:

- FIA International Sporting Code (ISC) and its appendices (hereinafter "the Code");
- FIA General Prescriptions for competitions run on circuits;
- These Sporting Regulations;
- The FIA ETCR Technical Regulations and ETCR Technical Bulletins;
- The Supplementary Regulations of the Event

(Annexe 1) ;

- les décisions et dispositions publiées par les Commissaires Sportifs de l'Epreuve ;
- les Bulletins Officiels de la Coupe publiés par le Promoteur.

(Appendix 1);

- Decisions and provisions published by the Stewards of the meeting;
- Cup Official Bulletins issued by the Promoter.

3.2 La Coupe désigne une liste de Compétitions internationales inscrites au Calendrier International de la FIA pour toute année, chaque Compétition commençant à l'heure prévue pour les Vérifications Techniques et Sportives, incluant toutes les séances d'essais et la/les course(s) elle(s)-même(s), désignée(s) dans le présent Règlement sous le terme de "Battle(s)" et "Manche de Battles", et se terminant soit au moment du dépôt d'une réclamation selon les termes du Code, soit au moment où une Vérification Technique ou Sportive a été effectuée selon les termes du Code, le moment retenu étant le plus tardif.

3.2 Cup means a list of International competitions registered on the FIA International Calendar for any year, each Competition commencing at the scheduled time for scrutineering and sporting checks and including all practice sessions and the race(s), in this Regulations defined as "Battle(s)" itself/themselves and Round of Battles and ending at either the time for the lodging of a protest under the terms of the Code or the time when a technical or sporting certification has been carried out under the terms of the Code, whichever is later.

3.3 Chaque Compétition aura le statut de Compétition Internationale réservée.

3.3 Each Competition will have the status of a restricted International Competition.

3.4 Il incombera au Concurrent de s'assurer que toutes les personnes concernées par son engagement observent toutes les dispositions du Code, du Règlement Technique ETCR de la FIA ainsi que le présent Règlement Sportif. Si un Concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à la Compétition, il doit désigner son représentant par écrit.

3.4 It is the competitor's obligation to ensure that all persons concerned by his entry observe all the requirements of the Code, the FIA ETCR Technical Regulations and these Sporting Regulations. If a competitor is unable to be present in person at the Competition, he must nominate his representative in writing.

3.5 Pendant toute la durée de la Compétition, il revient à la personne responsable, durant quelque partie de la Compétition que ce soit, d'une Voiture engagée de s'assurer, conjointement et solidairement avec le Concurrent, que les différentes dispositions sont observées.

3.5 Throughout the entire duration of the Competition, a person in charge of an entered car during any part of a Competition is responsible jointly and severally with the competitor for ensuring that the requirements are observed.

3.6 Tous les Concurrents devront s'assurer que leurs Voitures respectent les conditions d'éligibilité et de sécurité pendant toute la durée de la Compétition.

3.6 Competitors must ensure that their cars comply with the conditions of eligibility and safety throughout the Competition.

3.7 La présentation d'une Voiture aux Vérifications Techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.

3.7 The presentation of a car for scrutineering will be deemed an implicit statement of conformity.

3.8 A tout moment, toutes les personnes concernées de quelque façon que ce soit par une Voiture engagée ou se trouvant pour toute autre raison dans le Paddock, la Voie des Stands ou sur la piste devront porter un laissez-passer approprié.

3.8 All persons concerned in any way with an entered car or present in any other capacity whatsoever in the paddock, pit lane, or on the track must wear an appropriate pass at all times.

4. PROMOTEUR DE LA COUPE

4. CUP PROMOTER

4.1 Discovery Sports Events Ltd (ci-après "le Promoteur") est le promoteur de la Coupe, celle-ci étant réservée aux Voitures ETCR conformes au Règlement Technique ETCR de la FIA.

4.1 Discovery Sports Events Ltd (hereinafter "the Promoter") promotes the Cup, reserved for ETCR cars in compliance with the FIA ETCR Technical Regulations.

Adresse et coordonnées :

Discovery Sports Events Ltd, Discovery House
566 Chiswick High Road
London, W4 5YB United Kingdom
Personne à contacter : Xavier Gavory /
Xavier_Gavory@discovery.com
Site web : <https://www.fia-etcr.com/>

Address and contact details:

Discovery Sports Events Ltd, Discovery House
566 Chiswick High Road
London, W4 5YB United Kingdom
Contact: Xavier Gavory /
Xavier_Gavory@discovery.com
Website: <https://www.fia-etcr.com/>

- 4.2** La Coupe est régie par le présent Règlement Sportif, le Code Sportif International de la FIA (ci-après "le Code") et les Prescriptions Générales relatives aux Circuits.

WSC possède ou contrôle tous les droits de propriété intellectuelle liés à la marque ETCR et au Règlement Technique ETCR, incluant sans s'y limiter les brevets, les droits d'auteur, les marques déposées, les droits sur les modèles industriels et les secrets industriels.

WSC est la seule entité ayant le pouvoir d'avaliser et/ou de modifier tout représentant d'un Fournisseur Officiel ETCR sur place.

Le Promoteur s'est vu accorder les droits de production, de diffusion, de transmission, d'enregistrement visuel, de captation, de photographie, de collecte ou d'enregistrement sonore par quelque moyen, procédé ou dispositif que ce soit, y compris télévision, film, radio, vidéo publique ou privée, internet, technologies sans fil et autres technologies liées, existantes ou non actuellement, de l'ensemble des Compétitions de la Coupe.

Le Promoteur se réserve le droit d'utiliser une telle propriété ainsi que des images de la Coupe, à sa seule appréciation, sans préavis, avertissement ni indemnité vis-à-vis des participants à l'une quelconque des Compétitions de la Coupe.

5. CONDITIONS

La FIA se réserve le droit de reporter, de mettre fin à, de modifier (par exemple la durée) ou d'annuler l'épreuve en totalité ou en partie. Dans ce cas, le Concurrent n'a pas le droit de déposer une réclamation, que cela soit auprès de la FIA, de l'Organisateur ou du Promoteur, concernant tout préjudice ou toute dépense qu'il pourrait de ce fait supporter.

La FIA se réserve le droit d'adapter le Format Sportif d'une Compétition de la Coupe si le nombre de Voitures engagées diffère; le nouveau format sera communiqué aux Concurrents dans un délai raisonnable avant la Compétition concernée et le Concurrent n'a pas le droit de déposer une réclamation, que cela soit auprès de la FIA, de

- 4.2** The Cup is governed by these Sporting Regulations, the FIA International Sporting Code (hereinafter "the Code") and the Circuit General Prescriptions.

WSC owns or controls all intellectual property related to ETCR trademark and ETCR Technical Regulations including but not limited to patents, copyrights, trademarks, industrial design rights and trade secrets.

WSC is the sole entity who has power to validate and/or change any ETCR Official Suppliers' representative on site.

The Promoter has been granted the rights to produce, broadcast, transmit, film, capture, photograph, collect or record by any means, process, medium or device, including television, film, radio, public or private video, internet, wireless and related technologies, whether or not currently in existence of any Cup Competitions.

The Promoter retains the right to use such property as well as images of the Cup, at its own discretion, without any prior warning or notice or compensation to any participants of any Cup Competitions.

5. CONDITIONS

The FIA reserves the right to postpone, abandon, change (e.g. the duration) or cancel the meeting or any part thereof. In this event the competitor has no right to claim against neither the FIA, organiser or Promoter with respect of any loss or expense he may thereby incur.

The FIA reserves the right to adjust the Sporting Format of a Cup Competition in case of a different number of cars entered, the new format shall be communicated to competitors with reasonable time before the relevant Competition, and the competitor has no right to claim against neither the FIA, organiser or Promoter with respect of any

l'Organisateur ou du Promoteur, concernant tout changement dû à une modification du nombre de Voitures engagées.

changes due to a different number of cars entered.

6. ORGANISATEUR

Toute demande d'organisation d'une Compétition doit être déposée par l'Autorité Sportive Nationale du pays dans lequel la Compétition doit avoir lieu.

6. ORGANISER

An application to organise each Competition must be made by the National Sporting Authority of the country in which the Competition is to take place.

7. ORGANISATION DE CHAQUE COMPETITION DE LA COUPE

L'Organisateur, par l'intermédiaire de son ASN, devra fournir au Promoteur, au minimum en anglais, les renseignements requis par le Règlement Particulier (Annexe 1) au plus tard 90 jours avant la Compétition concernée, ainsi que l'horaire détaillé (Annexe 1).

7. ORGANISATION OF EACH CUP COMPETITION

The organiser, via its ASN, shall supply the information set out of the Supplementary Regulations (Appendix 1) to the Promoter, at least in English, no later than 90 days before the relevant Competition, together with the detailed timetable (Appendix 1).

8. ASSURANCE

8.1 Un certain niveau d'assurance responsabilité civile est généralement garanti par l'Organisateur, habituellement en association avec son ASN, en utilisant les méthodes et dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Néanmoins, cette assurance de responsabilité civile ne décharge pas les Concurrents et les Pilotes de leur responsabilité.

L'Organisateur de chaque Compétition devra s'assurer que tous les Concurrents, leur personnel et leurs Pilotes sont couverts par une assurance responsabilité civile.

8. INSURANCE

8.1 A degree of public liability insurance cover is typically provided by the Organiser usually in association with their ASN using the methods and under the terms provided for by current legislation. However, such public liability policy cover does not absolve Competitors and Drivers from any liability they may incur.

The Organiser of each Competition must ensure that all competitors, their personnel and Drivers are covered by third party insurance.

8.2 Quatre-vingt-dix jours avant toute Compétition, l'Organisateur, par l'intermédiaire de son ASN, devra envoyer au Promoteur le détail des risques couverts par l'assurance qui devra être conforme aux lois nationales en vigueur. Ce certificat d'assurance sera tenu à la disposition des Concurrents dans la langue du pays ainsi qu'en anglais.

8.2 Ninety days before each Competition, the Organiser, via its ASN, must send to the Promoter details of the risks covered by the insurance which must comply with the national laws in force. This insurance certificate, written in the language of the country as well as in English, shall be made available to the Competitors.

8.3 L'assurance responsabilité civile souscrite par l'Organisateur viendra compléter, sans y porter atteinte, les polices d'assurances personnelles détenues par un Concurrent ou par toute autre personne physique ou morale participant à chaque Compétition de la Coupe.

8.3 Third party insurance arranged by the Organiser shall be in addition and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other natural person or legal entity taking part in each Cup Competition.

8.4 Il est recommandé aux Concurrents de disposer de leur propre assurance. Il incombe à chaque Concurrent de s'assurer que toute assurance (et notamment, dans le cas d'un Pilote, l'assurance santé) est à la fois valide et disponible aux fins d'inspection pour chaque Compétition de la Coupe. Il est conseillé aux Concurrents de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance de rapatriement médical couvrant les éventuels problèmes susceptibles de survenir.

8.4 Competitors are recommended to take out their own insurance. Each Competitor is responsible for ensuring that all insurance, (particularly in the case of a Driver, health insurance) is both valid and available at each Cup Competition for inspection. Competitors are advised to ensure that medical repatriation insurance is in place to cover any problems which may be experienced.

- | | |
|--|--|
| <p>8.5 Les Concurrents doivent assurer les Voitures contre tout dommage causé durant une épreuve. Ce point relève de la responsabilité du Concurrent uniquement.</p> | <p>8.5 Competitors should insure Cars for damage during an Event. This remains a Competitor's responsibility only.</p> |
| <p>8.6 Les Pilotes participant à toute Compétition de la Coupe ne constituent pas des tiers les uns vis-à-vis des autres.</p> | <p>8.6 Drivers taking part in each Cup Competition are not third parties with respect to one another.</p> |
| <p>9. OFFICIELS ET DELEGUES</p> | <p>9. OFFICIALS AND DELEGATES</p> |
| <p>9.1 Les Officiels suivants, qui pourront être aidés d'assistants, seront désignés par la FIA et seront chargés, durant chaque Compétition de la Coupe, des courses de la Coupe et, dans des circonstances exceptionnelles, des autres Compétitions susceptibles de se dérouler sur le même circuit durant le même week-end :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux Commissaires Sportifs internationaux de nationalité différente de celle de l'Organisateur, dont l'un sera désigné comme étant le président ; - un Directeur d'Epreuve ; - un Directeur d'Epreuve adjoint ; - un Secrétaire des Commissaires Sportifs ; - un Délégué E-sécurité ; - un médecin formé pour l'E-racing ; - un superviseur ETCR ; - un Chef Sécurité de la Coupe ; - un Expert en Systèmes Haute Tension ETCR ; - un Responsable Station d'Energie pour la Coupe ; - un Chronométrateur en chef. | <p>9.1 The following Officials, who may have assistants, will be nominated by the FIA and, during each Cup Competition will be responsible for the Cup and, in exceptional circumstances, for other Competitions which may be held at the same circuit during the same weekend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - two international Stewards, one of whom will be appointed as the Chairman, - a Race Director; - a Deputy Race Director; - a Secretary of the Stewards; - an eSafety Delegate; - a doctor trained for E-racing; - an ETCR Supervisor; - a Cup Safety Chief; - one ETCR High-Voltage System Expert; - a Cup Energy Station Responsible; - a Chief timekeeper. |
| <p>9.2 Les Officiels suivants seront désignés par l'ASN et leurs noms seront transmis au Promoteur au même moment que l'Annexe 1, partie A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Commissaire Sportif choisi parmi les ressortissants du pays de l'ASN ; - le Directeur de Course ; - le Commissaire Technique national en Chef ; - le Médecin-chef national. | <p>9.2 The following Officials will be nominated by the ASN and their names sent to the Promoter at the same time as Appendix 1, part A:</p> <ul style="list-style-type: none"> - one Steward from among the ASN's nationals; - the Clerk of the Course; - the National Chief Scrutineer; - the National Chief Medical officer. |
| <p>9.3 Le Directeur de Course travaillera en liaison permanente avec le Directeur d'Epreuve. Le Directeur d'Epreuve disposera des pleins pouvoirs dans les domaines suivants et le Directeur de Course ne pourra donner des ordres s'y rapportant qu'avec son accord exprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le contrôle du déroulement des essais, des essais de départ et des Manches, le respect de l'horaire et, s'il le juge nécessaire, la formulation de toute proposition aux Commissaires Sportifs pour modifier les horaires conformément au Code ou au Règlement Sportif, b. l'arrêt de toute Voiture conformément au Code ou au Règlement Sportif, | <p>9.3 The Clerk of the Course shall work in permanent consultation with the Race Director. The Race Director shall have overriding authority in the following matters and the Clerk of the Course may give orders in respect of them only with the Race Director's express agreement:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. the control of practice sessions, practice starts and Rounds, adherence to the timetable and, if he deems it necessary, the formulation of any proposal to the Stewards to modify the timetable in accordance with the Code or Sporting Regulations, b. the stopping of any car in accordance with the |

	c. l'interruption des essais, d. la procédure de départ, e. l'utilisation de la Voiture de Sécurité, du Full Course Yellow (FCY) ou des procédures de Slow Zone (mis en œuvre conformément à l'Annexe 1 de chaque Compétition), f. la suspension et la reprise d'une séance.	Code of Sporting Regulations, c. the stopping of practice, d. the starting procedure, e. the use of the Safety Car, Full Course Yellow (FCY) or Slow Zone Procedures (implemented as per Appendix 1 of each Competition) f. suspending and resuming a session.
9.4	Le Directeur d'Epreuve, le Directeur de Course, les Délégués Techniques, le Délégué E-sécurité, le Médecin et les Commissaires Sportifs devront être présents sur le circuit au plus tard la veille du début de chaque Compétition.	9.4 The Race Director, the Clerk of the Course, the Technical Delegates, the eSafety Delegate, the Doctor, and the Stewards must be present at the circuit at the latest the day before the beginning of each Competition.
9.5	Le Directeur d'Epreuve devra être en contact radio avec le Directeur de Course, les Délégués Techniques et les Commissaires Sportifs lorsque les Voitures seront autorisées à rouler sur la piste. En outre, le Directeur de Course devra se tenir à la Direction de Course et être en contact radio avec tous les postes de Commissaires de Piste pendant cette période.	9.5 The Race Director must be in radio contact with the Clerk of the Course, the Technical Delegates, and the Stewards when cars are permitted to run on the track. Additionally, the Clerk of the Course must be at race control and in radio contact with all the marshals' posts during these times.
9.6	Le Délégué E-sécurité devra être en contact radio avec la Direction de Course et les équipes de secours à tout moment lorsque les Voitures seront autorisées à rouler sur la piste.	9.6 The eSafety Delegate must be in radio contact with race control and the rescue team at all times when cars are permitted to run on the track.
9.7	Le Directeur d'Epreuve et le Directeur de Course pourront donner des instructions aux Concurrents au moyen de circulaires spéciales, conformément au Code. Ces circulaires seront distribuées à tous les Concurrents qui devront en accuser réception.	9.7 The Race Director, together with the Clerk of the Course, may give instructions to Competitors by means of special circulars in accordance with the Code. These circulars will be distributed to all Competitors who must acknowledge receipt.
9.8	Le Directeur d'Epreuve et/ou le Directeur de Course sont responsables de l'application des Prescriptions Générales et du présent Règlement Sportif. Dans le délai imparti, tout incident peut être signalé aux Commissaires Sportifs par le Directeur d'Epreuve. Cela signifie que l'incident fait l'objet d'une enquête. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider, sur rapport ou demande du Directeur d'Epreuve, si un ou des Pilote(s) impliqué(s) dans un incident doi(ven)t être pénalisé(s).	9.8 The Race Director and/or the Clerk of the Course are responsible to apply the General Prescriptions and these Sporting Regulations. Within the given time limits any incident can be reported to the Stewards by the Race Director. This means that the incident is under investigation. It shall be at the discretion of the Stewards to decide, upon a report or a request by the Race Director, if a Driver or Drivers involved in an incident shall be penalized.
9.9	Pour la Coupe, la FIA désignera les Délégués suivants qui pourront être aidés d'assistants : - Délégué Technique, - Délégué Sportif, - Délégué E-sécurité, - Délégué Médical. Elle pourra également désigner : - un conducteur de Voiture de Sécurité, - un/des Observateur(s), - un Délégué "Caméra-Incident", - un Délégué Voie des Stands.	9.9 For the Cup, the FIA will nominate the following Delegates who may have assistants: - Technical Delegate, - Sporting Delegate, - eSafety Delegate, - Medical Delegate. It may also nominate: - a Safety Car driver, - Observer(s) - an "Incident Camera" Delegate, - a Pit Lane Delegate.

9.10	Le rôle des Délégués de la FIA est d’assister dans leurs fonctions les Officiels de la Coupe, de veiller dans leurs champs de compétence à ce que tous les Règlements régissant la Coupe soient respectés, de formuler les remarques qu’ils jugeraient nécessaires et de dresser tout rapport nécessaire concernant le déroulement de la Compétition.	9.10	The role of the FIA Delegates is to help the officials of the Cup in their duties, to see within their fields of competence that all the Regulations governing the Cup are respected, to make any comments they deem necessary and to draw up any necessary reports concerning the Competition.
10.	NOMBRE DE VOITURES ADMISES A PARTICIPER	10.	NUMBER OF CARS ALLOWED TO PARTICIPATE
	Le nombre de Voitures autorisées à participer aux essais et à prendre le départ des Battles devra correspondre aux dispositions du Supplément n°2 de l’Annexe O au Code.		The number of cars allowed to take part in practice and to start the Battles is as provided for in Supplement n°2 of Appendix O to the Code.
11.	CALENDRIER ET HORAIRE	11.	CALENDAR AND TIMETABLE
11.1	Le calendrier de la Coupe sera publié par le Promoteur 90 jours au minimum avant la première Compétition de la Coupe ; le nombre total de Compétitions de la Coupe est fixé à sept (7) au maximum par saison de course.	11.1	The calendar of the Cup will be released by the Promoter minimum 90 days prior to the first Cup Competition; the total number of Cup Competitions is set at a maximum of seven (7) per racing season.
11.2	L’horaire de chaque Compétition sera publié par le Promoteur 30 jours au minimum avant chaque Compétition de la Coupe.	11.2	Each Competition timetable will be released by the Promoter a minimum of 30 days prior to each Cup Competition.
11.3	Durant la Compétition, en cas de nécessité, les Commissaires Sportifs peuvent modifier l’horaire au moyen de Bulletins Officiels.	11.3	During the Competition, the stewards may amend the timetable if necessary to do so, by official bulletins.
12.	VOITURES ADMISES	12.	ELIGIBLE CARS
12.1	La Coupe est réservée aux Voitures suivantes : Les Voitures ETCR telles que définies par le Règlement Technique ETCR de la FIA applicable. Les Voitures ETCR FIA ont été approuvées par la FIA, sous réserve qu’elles possèdent la Fiche Technique ETCR délivrée par WSC ainsi que le Passeport Technique ETCR FIA.	12.1	The Cup is reserved to the following cars: ETCR cars as defined by the applicable FIA ETCR Technical Regulations. FIA ETCR cars have been approved by the FIA, provided that they have the ETCR Technical Form issued by WSC and the FIA ETCR Technical Passport.
12.2	Seule une Voiture pour deux Pilotes pourra être engagée sur chaque Compétition.	12.2	Only one single car per two drivers may be entered at each Competition.
12.3	Une Voiture devra être utilisée par deux numéros de course (Pilotes) différents lors de chaque Compétition de la Coupe.	12.3	A car must be used by two different race numbers (drivers) at each Cup Competition.
12.4	Les Voitures de Réserve ETCR sont admissibles conformément à la définition figurant aux Articles 26.2 et 26.3.	12.4	ETCR T-Spare Cars are eligible as defined in Articles 26.2 and 26.3.
13.	SYSTEME DE POINTS DE LA COUPE	13.	CUP POINT SCORING SYSTEM
13.1	Sauf circonstances exceptionnelles, chaque Compétition de la Coupe sera constituée de : - Séances d’essais libres de 30 minutes maximum, n’incluant pas le temps supplémentaire alloué pour les	13.1	Except in extraordinary circumstances, each Cup Competition will be made up of: - Free Practice sessions of a maximum of 30 minutes, not including any extra time allocated for practice

essais de départ avec le Portique de Départ de la Coupe.
Le nombre exact et la longueur des séances d'essais libres seront confirmés dans le programme de l'épreuve ;

- Deux Manches Qualificatives (une de chaque par Pool), réparties sur deux séances de 10 minutes ;
- Quatre Manches de Quarts de Finale (deux de chaque par Pool), chaque Battle ayant une durée maximale de 15 minutes ;
- Quatre Manches de Demi-Finale (deux de chaque par Pool), chaque Battle ayant une durée maximale de 15 minutes ;
- Deux Super Finales DHL (une de chaque par Pool), chaque Battle ayant une durée maximale de 20 minutes ;

La présentation détaillée, comprenant la distance de la Manche, doit figurer dans le Règlement Particulier (Annexe 1) se rapportant à chaque Compétition de la Coupe. Le Drapeau à damier sera présenté au Pilote de tête lorsque celui-ci franchira la Ligne de contrôle (la Ligne) à la fin du tour au cours duquel la distance prescrite est parcourue. La Ligne consiste en une ligne unique traversant à la fois la piste et la Voie des Stands. Pour être classé, le Pilote doit terminer la Battle en franchissant la Ligne sur la piste.

13.2 Le titre de Pilote Vainqueur de la Coupe du Monde des Voitures de Tourisme Electriques ETCR de la FIA sera attribué au Pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points, en prenant en considération l'ensemble des résultats obtenus au cours de toutes les Compétitions de la Coupe qui auront effectivement eu lieu.

13.3 Le titre d'Equipe-Constructeur vainqueur de la Coupe du Monde des Voiture de Tourisme Electriques ETCR de la FIA sera attribué au Constructeur ayant totalisé le plus grand nombre de points, en prenant en considération tous les résultats obtenus par les deux meilleurs Pilotes classés par Constructeur durant les Compétitions qui auront effectivement eu lieu.

13.4 Le Vainqueur de la Compétition sera considéré comme étant le Pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points parmi les deux Pools de Pilotes. A cet effet, un classement combiné des deux Pools de Pilotes sera constitué et les points pour les résultats de chaque Manche seront répartis comme suit :

A l'issue de chaque Manche Qualificative de Pool :

1 ^{er} :	15 points
2 ^e :	12 points
3 ^e :	9 points
4 ^e :	6 points
5 ^e :	3 points
6 ^e :	0 point

starts with the Cup Starting gate. The exact number and length of Free Practice Sessions will be confirmed in the event Timetable;

- Two Qualifying Rounds (one each per Pool), split across two 10-minute sessions;
- Four Quarter Final Rounds (two each per Pool), with each Battle a maximum of 15 minutes in duration;
- Four Semi-Final Rounds (two each per Pool), with each Battle a maximum of 15 minutes in duration;
- Two DHL Super Finals (one each per pool), with each Battle a maximum of 20 minutes in duration.

The detailed format with Round distance, must appear in the Supplementary Regulations (Appendix 1) specific to each Cup Competition. The leader will be shown the chequered flag when he crosses the control line (the Line) at the end of the lap during which the prescribed distance is completed. The Line is a single line that crosses both the track and the pit lane. The driver must finish the Battle by crossing the Line on the track in order to be classified.

13.2 The title of FIA ETCR eTouring Car World Cup - Winning Driver will be awarded to the driver who has scored the highest number of points, taking into consideration all the results obtained during all the Cup Competitions which have actually taken place.

13.3 The title of FIA ETCR eTouring Car World Cup - Winning Team-Manufacturer will be awarded to the Manufacturer which has scored the highest number of points, taking into account all the results obtained by the best two drivers classified per manufacturer during the Competitions which have actually taken place.

13.4 The Winner of the Competition will be deemed to be the Driver with the highest number of points across both driver Pools. For this purpose, a combined classification of both driver Pools will be formed, with points distributed for the results of each Round as per below:

After each Pool Qualifying Round:

1 st :	15 points
2 nd :	12 points
3 rd :	9 points
4 th :	6 points
5 th :	3 points
6 th :	0 points

A l'issue de chaque Manche de Quart de Finale de Battle 1 :

1 ^{er} :	20 points
2 ^e :	15 points
3 ^e :	10 points

A l'issue de chaque Manche de Quart de Finale de Battle 2 :

1 ^{er} :	15 points
2 ^e :	10 points
3 ^e :	5 points

A l'issue de chaque Manche de Demi-Finale de Battle 1 :

1 ^{er} :	25 points
2 ^e :	20 points
3 ^e :	15 points

A l'issue de chaque Manche de Demi-Finale de Battle 2 :

1 ^{er} :	20 points
2 ^e :	15 points
3 ^e :	10 points

A l'issue de chaque Manche de Super Finale DHL :

1 ^{er} :	40 points
2 ^e :	30 points
3 ^e :	20 points
4 ^e :	15 points
5 ^e :	10 points
6 ^e :	5 points

Pour pouvoir marquer des points dans quelque Manche que ce soit, une Voiture doit franchir la Ligne d'Arrivée sur la piste (et non dans la Voie des Stands) par ses propres moyens, soit :

- En tant que vainqueur d'une Manche de Battle ou d'une Super Finale DHL.
- Après que le vainqueur a franchi la Ligne d'Arrivée, et doit avoir parcouru au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de la distance couverte par le vainqueur. Le nombre de tours officiels sera arrondi au nombre entier inférieur le plus proche.
- En tant que Pilote classé dans les résultats des Qualifications.
- Ou conformément à la définition visée à l'Article 13.1.
- Tous les résultats obtenus au cours des séances compteront pour les classements finaux.

13.5 Tout Pilote disqualifié des Qualifications ou d'une Battle n'obtiendra aucun point pour les Qualifications ou la Battle concernées.

13.6 L'attribution des points s'appuiera sur les résultats des Qualifications ou de la Battle. Les pénalités de classement infligées pour les Qualifications, la Battle concernée(s) et/ou pour la Grille de Départ basée sur les Qualifications ou les Battles affecteront l'attribution des points.

13.7 Si une Battle ou une Finale est suspendue en application de l'Article 47 et ne peut reprendre en vertu de l'Article 49,

After each Quarter Final Battle 1 Round:

1 st :	20 points
2 nd :	15 points
3 rd :	10 points

After each Quarter Final Battle 2 Round:

1 st :	15 points
2 nd :	10 points
3 rd :	5 points

After each Semi-Final Battle 1 Round:

1 st :	25 points
2 nd :	20 points
3 rd :	15 points

After each Semi-Final Battle 2 Round:

1 st :	20 points
2 nd :	15 points
3 rd :	10 points

After each DHL Super Final Round:

1 st :	40 points
2 nd :	30 points
3 rd :	20 points
4 th :	15 points
5 th :	10 points
6 th :	5 points

To be eligible to score points in any Round, a car must cross the Finish Line on the track (not in the pit lane) under its own power, either:

- As the winner of a Battle Round or DHL Super Final.
- After the winner has crossed the Finish Line and must have covered at least seventy-five percent (75%) of the distance covered by the winner. The official number of laps will be rounded down to the nearest whole number.
- As a classified driver in the results of Qualifying.
- Or as defined in Article 13.1.
- All the results obtained during the sessions will count for the final classifications.

13.5 Any driver disqualified from Qualifying or a Battle shall not receive points for that respective Qualifying or Battle.

13.6 The allocation of points will be based on the qualifying or Battle result. Classification penalties imposed for the relevant qualifying, Battle and/or for the starting Grid which is based on the qualifying or Battles shall affect the allocation of points.

13.7 If a Battle or Final is suspended under Article 47 and cannot be resumed under Article 49, no points will be

aucun point ne sera attribué si le Pilote de tête a effectué moins de deux tours.

awarded if the leader has completed less than two laps.

13.8 Les points attribués aux positions des Pilotes ou Concurrents arrivés ex aequo seront additionnés et partagés de façon égale.

13.8 Points awarded for all the positions of drivers or competitors who tie will be added together and shared equally.

13.9 Si deux Pilotes ou plus terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée dans cette Coupe sera attribuée au titulaire du plus grand nombre de premières places dans les Compétitions individuelles. Si le nombre de premières places est identique, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places ; si le nombre de deuxièmes places est identique, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

13.9 If two or more drivers finish the season with the same number of points, the highest place in this Cup shall be awarded to the holder of the greatest number of first places in individual Competitions. If the number of first places is the same, the holder of the greatest number of second places, if the number of second place is the same, the holder of the greatest number of third places, and so on until a winner emerges.

13.10 Si deux Equipes Constructeurs ou plus terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée dans cette Coupe sera attribuée au titulaire du plus grand nombre de premières places dans les Compétitions individuelles. Si le nombre de premières places est identique, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places ; si le nombre de deuxièmes places est identique, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

13.10 If two or more Team-Manufacturers finish the season with the same number of points, the highest place in this Cup shall be awarded to the holder of the greatest number of first places in individual Competitions. If the number of first places is the same, the holder of the greatest number of second places, if the number of second place is the same, the holder of the greatest number of third places, and so on until a winner emerges.

14. CONCURRENTS, PILOTES ET LICENCES

14. COMPETITORS, DRIVERS AND LICENCES

14.1 Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant à la Coupe doivent être titulaires d'une licence en cours de validité.

14.1 All drivers, competitors and officials participating in each Cup Competition must hold current and valid licences.

14.2 Les épreuves seront ouvertes à tout Pilote titulaire d'une Licence Internationale en cours de validité (de degré minimum ITC-C FIA).

14.2 The events will be open for any driver holding a current and valid International licence (minimum grade FIA ITC-C).

14.3 Les Pilotes doivent également être en possession d'un certificat médical d'aptitude valable, qui figurera sur la licence de compétition ou sera joint en annexe.

14.3 A driver must also be in possession of a current medical certificate of aptitude, either included on the competition licence or in an attached document.

14.4 Si la licence originale et l'autorisation de l'ASN sont établies dans une langue rendant la vérification impossible, le Concurrent/Pilote devra en présenter une copie certifiée conforme en langue anglaise.

14.4 If the original licence and ASN authorization are drawn up in a language, which makes verification impossible, the competitor/driver must submit an authenticated copy in English language.

14.5 Le terme "Concurrent" désigne toute personne physique ou morale détenant une Licence International de Concurrent.

14.5 Competitor means any person or legal entity holding an International competitor licence.

14.6 Un Concurrent est défini comme étant une combinaison unique composée d'un numéro de châssis, de numéros de départ et du nom du Concurrent.

14.6 A competitor is defined as a unique combination of chassis number, start numbers and Competitor's name.

14.7 Une fois inscrit, le nom du Concurrent ne peut pas être modifié ; le Promoteur peut refuser le nom d'un Concurrent à son appréciation.

14.7 Once registered, the Competitor's name cannot be changed, the Promoter can refuse Competitor's names at its discretion.

14.8 Aux fins de classement, le nom du Concurrent sera mentionné sur la liste des engagés ainsi que dans les

14.8 For ranking purposes, the Competitor's name will be mentioned on the entry list as well on the results.

résultats.

14.9 Un Concurrent sera représenté par le Propriétaire d'une Equipe ou un Team Manager, tel que défini dans le bulletin d'engagement.

14.10 Dans tout bulletin d'engagement, le Concurrent doit désigner un Team Manager qui devra assumer l'ensemble de ses droits et obligations. Le Team Manager doit être disponible pendant toute la durée de la Coupe.

Entre autres, le Team Manager se verra attribuer les missions suivantes :

- Mise en œuvre des différentes étapes des Vérifications Sportives et Techniques ;
- Signature de prise de connaissance des Bulletins et des sanctions ;
- Présence à tous les briefings ;
- Certification de l'état de sécurité de la Voiture, chaque fois que demande en sera faite par les Délégués Techniques.

Le Team Manager a également pour mission de contrôler et de vérifier que tous les Pilotes ont passé avec succès les Vérifications Sportives, la formation en sécurité ETCR de la FIA, les briefings de sécurité et l'ensemble des Vérifications Techniques des vêtements ; ils doivent également contrôler et vérifier que la Voiture soit soumise aux Vérifications Techniques lors de chaque Compétition de la Coupe, le tout conformément aux définitions du présent Règlement Sportif.

15. FORMATION SECURITE ETCR FIA

15.1 Les membres du personnel opérationnel de chaque équipe (au maximum 7 personnes par Voiture engagée, sans compter le Pilote) ainsi que les Officiels doivent être formés par l'organisme sécurité ETCR officiel approuvé tel que défini dans le Règlement Technique ETCR de la FIA ; le Manuel de Formation Sécurité ETCR de la FIA est défini à l'Annexe 3.

15.2 L'organisme de formation ETCR officiel approuvé doit fournir à chaque personne ayant correctement suivi la formation pour les Voitures ETCR un Certificat de Formation Sécurité ETCR FIA adéquat. Le Certificat est personnel et considéré comme constituant un document officiel pour la Coupe.

15.3 Seules les personnes disposant d'un Certificat de Formation Sécurité ETCR FIA adéquat peuvent intervenir de manière active sur la Voiture dans les garages des équipes et dans la Zone Technique et être directement en contact avec la Voiture de course ETCR.

15.4 Afin de dissiper tout doute, le personnel dont les tâches ne concernent que l'hospitalité, les sponsors, le marketing, les relations publiques ou la sécurité n'est pas considéré

14.9 A Competitor will be represented by a Team Owner or Team Manager, as defined in the Entry Form.

14.10 In every entry form, the Competitor must assign a Team Manager who shall assume all of his/her rights and obligations. The Team Manager must be available throughout the Cup.

Amongst others, the Team Manager will be attributed the following tasks:

- To carry out the steps for Sporting Checks and Scrutineering;
- To sign the acknowledgement of Bulletins and sanctions;
- To attend every Briefing;
- To certify the safety status of the car, whenever requested by Technical Delegates.

The Team Manager is also responsible to check and verify that all drivers have passed the Sporting checks, FIA ETCR safety training, the safety briefings and full clothing scrutineering and that the car undergo the technical scrutineering during each Cup Competition, all as defined by these Sporting Regulations.

15. FIA ETCR SAFETY TRAINING

15.1 Each team's operational staff members (max 7 per entered car, driver excluded) and officials shall be trained by the official ETCR approved safety entity as defined in the FIA ETCR Technical Regulations; the FIA ETCR Safety Training Manual is defined in Appendix 3.

15.2 Official ETCR approved training entity shall release a proper FIA ETCR Safety Training Certificate to each person who has been properly trained for ETCR cars. The Certificate is personal and is considered an official document for the Cup.

15.3 Only persons with a proper FIA ETCR Safety Training Certificate can actively operate with the car in the team pit boxes and in the Technical Area and have a direct contact with the ETCR racing car.

15.4 For the avoidance of doubt, staff whose duties are solely connected with hospitality, sponsors, marketing, public

comme personnel opérationnel. De même, un médecin, tout Pilote de réserve ou le Président, le chairman ou le Directeur Général d'une équipe ne seront pas compris dans l'effectif susmentionné.

relations or security are not considered operational staff. Similarly, one medical doctor, any reserve Driver or team President, Chairman or Managing Director will not be included in the above figures.

15.5 En cas de force majeure, les Commissaires Sportifs pourront accepter des personnels de remplacement pour chaque Concurrent. Les nouveaux membres du personnel devront être formés par l'organisme de sécurité officiel approuvé pour l'ETCR, ou, si les Commissaires Sportifs l'autorisent, pourront suivre uniquement la Formation Sécurité ETCR FIA.

15.5 Stewards may decide to accept any replacement staff members per each Competitor, in case of force majeure. The new staff member shall be trained by the Official ETCR approved safety entity or, if permitted by the Stewards, may only attend the FIA ETCR Safety Training.

15.6 Les Pilotes ne seront pas soumis à la Formation Sécurité ETCR FIA mais devront assister au moins une fois au Briefing de Sécurité ETCR FIA conformément à l'Article 23.2 du présent Règlement Sportif. Toute absence devra être signalée aux Commissaires Sportifs.

15.6 Drivers will not be subject to FIA ETCR Safety Training but must attend at least once the FIA ETCR Safety Briefing as per Article 23.2 of the present Sporting Regulations, absence shall be reported to Stewards.

16. CANDIDATURES DES CONCURRENTS

16. COMPETITORS' APPLICATIONS

16.1 Chaque Constructeur ETCR devra engager au minimum 2 Voitures pour la saison complète, avec le même Concurrent ou avec des Concurrents différents.

16.1 Each ETCR Manufacturer shall enter a minimum of 2 full season cars each, with the same or different Competitors.

16.2 Chaque candidature pour participer à la Coupe devra être soumise directement par le Concurrent et signée par le Constructeur engagé dans l'ETCR.

16.2 Each application to Compete in the Cup shall be submitted by the Competitor directly and undersigned by the ETCR Entered Manufacturer.

16.3 Les candidatures pour prendre part à la Coupe devront être soumise à la FIA entre le 15 avril et le 30 avril 2022 au moyen du bulletin d'engagement officiel défini à l'Annexe 2 ; le bulletin d'engagement, annexes comprises, devra être dûment complété pour être accepté.

16.3 Applications to compete in the Cup must be submitted to the FIA from 15th April to 30th April 2022, via official Entry Form defined in Appendix 2; the entry form including its appendices must be duly completed in order to be accepted.

16.4 Les droits de participation à la Coupe s'élèveront à 120 000 € par Voiture, incluant les deux Pilotes associés à cette Voiture.

16.4 The entry fee for the Cup will be €120,000 per car, including both the drivers associated with that car.

16.5 Chaque Concurrent peut engager 1 Voiture au minimum et 2 au maximum et désigner 2 Pilotes par Voiture engagée.

16.5 Each Competitor may enter a minimum of 1 to a maximum of 2 cars and define 2 drivers per entered car.

16.6 Chaque Voiture disposant d'un numéro de châssis sera associée à 2 Pilotes. L'un de ces Pilotes au moins sera Pilote permanent pour la Coupe, sauf en cas de force majeure.

16.6 Each car with one chassis number shall be associated with number 2 drivers, a minimum of 1 driver per car shall be a permanent driver to the Cup, except in cases of force majeure.

16.7 Les engagements course par course ne sont pas permis.

16.7 Race-by-Race Entry are not permitted.

16.8 Chaque candidature devra comprendre :

16.8 Each application shall include:

- a. une confirmation que le Pilote et le Concurrent ont lu et compris le Code, le Règlement Technique ETCR de la FIA et le présent Règlement Sportif et s'engagent, en leur nom et en celui de toute personne associée à leur participation à la Coupe, à les observer ;
- b. le nom du Concurrent (tel qu'il figure sur la licence) ;

- a. confirmation that the driver and Competitor has read and understood the Code, the FIA ETCR Technical Regulations and these Sporting Regulations and agree, on their own behalf and on behalf of everyone associated with their participation in the Cup, to observe them;
- b. the name of the Competitor (as it appears on the licence);

- | | |
|---|--|
| <p>c. le nom du Pilote et le numéro de châssis associé ;</p> <p>d. une photocopie couleur de la licence du Concurrent délivrée par l'ASN ;</p> <p>e. une photocopie couleur de la licence du Pilote délivrée par l'ASN concernée (de degré minimum ITC-C FIA) ;</p> <p>f. le nom et la marque de la Voiture utilisée pendant la Compétition ;</p> <p>g. le nom du Team Manager ;</p> <p>h. une copie de la première page de la Fiche Technique ETCR de la Voiture de course délivrée par WSC (si disponible) ;</p> <p>i. une liste de tous les membres du personnel opérationnel de l'Equipe comportant les noms, fonctions et photographies ;</p> <p>j. une copie des certificats de formation sécurité ETCR FIA pour chaque membre du personnel opérationnel de l'Equipe inscrit sur le bulletin d'engagement ;</p> <p>k. chaque Voiture sera associée à deux (2) Pilotes ; le numéro de châssis de la Voiture doit être identifié pour chaque Pilote.</p> <p>l. Toute Voiture de Réserve disponible. Lorsque le châssis est différent à chaque Compétition ; elle devra faire l'objet d'une déclaration écrite par un représentant du Constructeur au Délégué Technique durant les Vérifications Techniques de chaque Compétition.
Tous les bulletins d'engagement doivent être signés par le Concurrent et par le Pilote.</p> | <p>c. the name of the driver and associated chassis number;</p> <p>d. a colour photocopy of the Competitor's licence issued by the ASN;</p> <p>e. a colour photocopy of the driver's licence issued by the respective ASN (minimum Grade FIA ITC-C) ;</p> <p>f. the name and make of the competing car;</p> <p>g. the name of the Team Manager;</p> <p>h. a copy of the first page of the ETCR Technical Form of the race car issued by WSC (if available);</p> <p>i. a list of all Team's operational staff members with names, role and pictures;</p> <p>j. a copy of the FIA ETCR Safety training certificates per each team operational staff members registered in the entry form;</p> <p>k. each car shall be associated to two (2) drivers, car chassis number must be identified per each driver.</p> <p>l. Any T-spare car available. In case this chassis is different at each Competition, it shall be declared during the Scrutineering at each Competition in writing to the Technical Delegate by a Manufacturer's representative.</p> <p>All entry forms must be signed by the Competitor and the driver.</p> |
|---|--|

- | | |
|---|--|
| <p>16.9 Toute modification relative à la Voiture, au Pilote et/ou au Concurrent apportée au bulletin d'engagement après la clôture des engagements doit être approuvée par écrit par le Promoteur.</p> | <p>16.9 Any amendments in the entry form concerning the car, driver and or Competitor after the closing of the entry shall be approved in writing by the Promoter.</p> |
| <p>16.10 Les engagements du Pilote et du Concurrent ne sont pas transférables. Si un Pilote est remplacé par un autre Pilote, le Concurrent est responsable de la signature par le nouveau Pilote d'un nouveau bulletin d'engagement au plus tard au moment des Vérifications Administratives.</p> | <p>16.10 Driver and Competitor entries are not transferable. If a driver is replaced by another driver, not later than the administrative checks, the Competitor is responsible that the new driver signs a new entry form.</p> |
| <p>16.11 Le Promoteur se réserve le droit de refuser un engagement en précisant le motif du refus avant la date de clôture des engagements.</p> | <p>16.11 The Promoter reserves the right to reject an entry under specification of the reason before the closing date of the entries.</p> |
| <p>16.12 La liste des engagés sera publiée au moins 96 heures avant le début de chaque Compétition et comprendra uniquement l'ensemble des engagements acceptés et approuvés, reçus conformément aux consignes.</p> | <p>16.12 The entry list will be published at least 96 hours before the beginning of each Competition, and it will include only all accepted and approved entries regularly received.</p> |
| <p>16.13 Si un Concurrent ne parvient pas à diriger son Equipe conformément aux critères de la Coupe ou, d'une façon ou d'une autre, nuit à la réputation de la Coupe, il pourra être exclu de la Compétition concernée ou de la Coupe.</p> | <p>16.13 If a Competitor fails to operate his Team in a manner compatible with the standards of the Cup or in any way brings the Cup into disrepute, the Competitor may be excluded from the relevant Competition or the Cup.</p> |
| <p>16.14 Un Concurrent qui s'engage dans la Coupe s'engage à participer à toutes les Compétitions de la Coupe.</p> | <p>16.14 The Competitor who enters the Cup undertakes to compete in all Cup Competitions.</p> |

17. NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE DU PROMOTEUR

- 17.1** Les Concurrents peuvent demander les numéros de course allant de 2 à 99. Ces numéros seront attribués au Pilote par le Promoteur suivant la méthode du "premier arrivé, premier servi" au fur et à mesure de la réception et de l'approbation des bulletins d'engagement. Le numéro 1 est réservé au Champion de la saison précédente ou est attribué par le Promoteur. Chaque Voiture portera le numéro de course de son Pilote. Les numéros de course doivent être apposés conformément à l'Annexe 4 au présent Règlement. Le Promoteur choisira un système numérique (LUMIRANK) pour indiquer numériquement le numéro de course du Pilote dans chaque Battle grâce à la technologie LED.
- 17.2** Le nom ou l'emblème de la marque de la Voiture doit apparaître sur la carrosserie, à son/leurs emplacement(s) d'origine. Le numéro du Pilote doit également apparaître sur la carrosserie, être facilement lisible et être conforme à l'Annexe 4 au présent Règlement.
- 17.3** Avant les Vérifications Techniques, le Promoteur demande à tous les Concurrents d'intégrer certains logos ainsi que de la publicité pour le Promoteur (y compris quelquefois les logos des partenaires officiels et institutionnels de la Coupe), dimensionnés et positionnés sur la Voiture de façon à ne pas faire obstruction, aux emplacements mentionnés à l'Annexe 4.
- 17.4** Les emplacements mentionnés à l'Annexe 4 sont réservés à l'usage exclusif du Promoteur.

18. LAISSEZ-PASSER

- 18.1** Le Promoteur délivrera pour la Coupe les laissez-passer officiels qui devront se conformer au Panneau de répartition des Laissez-Passer. Un laissez-passer ne pourra être utilisé que par la personne et dans le but pour lesquels il aura été délivré. A tout moment, les laissez-passer restent la propriété du Promoteur et peuvent être délivrés, modifiés ou retirés à l'entière appréciation du Promoteur. Hors circonstances exceptionnelles, les laissez-passer qui ont été retirés ne seront pas restitués à la personne pour laquelle ils avaient été délivrés au départ.
- 18.2** Sur le circuit, tous les membres des Equipes ainsi que les Officiels sont tenus de porter le laissez-passer ou les accréditations adéquat(es) de manière visible à tout moment durant chaque Compétition de la Coupe.
- 18.3** Le laissez-passer est délivré à condition que la personne ou l'organisation pour laquelle il est délivré renonce à toute réclamation présente ou ultérieure, dégage le Promoteur de toute responsabilité et accepte de n'entreprendre aucune action en justice contre le Promoteur, ses employés, agents et représentants, le propriétaire des lieux ou tout inscrit participant, ainsi que tous les employés, agents et

17. RACE NUMBERS AND PROMOTER ADVERTISING

- 17.1** Competitors may request race numbers from 2 to 99, these will be assigned to the driver by the Promoter on a first come first served basis as entry forms are received and approved. Number 1 is reserved for the previous season's Champion or assigned by the Promoter. Each car will carry the race number of its driver. Race numbers must be positioned in accordance with Appendix 4 to the present Regulations. The Promoter shall select a digital system (LUMIRANK) to digitally indicate the drivers' racing number at each Battle via LED technology.
- 17.2** The name or the emblem of the make of the car must appear on the bodywork of the car in the original location(s). The number of the driver must also appear on the bodywork, be easily legible and be in compliance with Appendix 4 to the present Regulations.
- 17.3** The Promoter requires, before scrutineering, all Competitors to include certain logos and Promoter's advertising (including those of the official and institutional sponsors of the Cup from time to time), sized and located without obstruction on the Car in the positions indicated in Appendix 4.
- 17.4** The spaces indicated in the Appendix 4 are reserved exclusively for use by the Promoter.

18. PASSES

- 18.1** The Promoter will release the Official passes for the Cup according to the Cup Pass sample Board. A pass must be used only by the person and for the purpose for which it was issued. The passes remain at all times the property of the Promoter and may be issued, altered or withdrawn at any time at the absolute discretion of the Promoter. Passes that have been withdrawn will not, unless under exceptional circumstances, be returned to the person to whom they were originally issued.
- 18.2** All Team members and officials must wear the appropriate pass or credentials when at the circuit in a clearly visible manner at all times during each Cup Competition.
- 18.3** The pass is issued on condition that the person or organisation to whom it's issued waives any and all claims it may have now or in the future and releases from all liabilities and agrees not to take any legal action and to always hold harmless, the Promoter, its employees, agents and representatives and servants, the venue

contractuels de ceux-ci, et de dégager ces derniers de toute responsabilité, en cas de dommages corporels, de décès, de dégâts ou pertes de quelque nature que ce soit que le titulaire du laissez-passer pourrait subir du fait de ou en lien avec sa présence sur les lieux. Cette clause ne s'applique pas lorsqu'elle est contraire à la loi.

owner, or any participating Entrant and all employees, agents, servants and contractors thereof for any personal injury, death, damage or loss of any kind that the pass holder may sustain as a result of or in connection with the pass holder's presence within the venue. This indemnity does not apply to the extent that it is not permitted at law.

19. FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET LIMITATION DU NOMBRE DE PNEUMATIQUES PENDANT CHAQUE COMPETITION

19. SUPPLY OF TYRES AND TYRE LIMITATION DURING EACH COMPETITION

19.1 Le Promoteur sélectionnera des pneus de référence à utiliser lors de la Coupe.

19.1 The Promoter will select reference tyres for the Cup.

19.2 Tous les pneus doivent être utilisés tels que fournis par le fabricant de pneumatiques désigné par le Promoteur. Ils doivent être conformes aux spécifications déterminées par les pneus de référence pour la Coupe. Tous les pneus dont l'utilisation est prévue durant la Compétition seront munis d'un code-barres comportant des numéros d'identification, apposé par le fournisseur officiel de pneumatiques. L'utilisation de pneus non munis du numéro d'identification adéquat est strictement interdite. Les Pilotes ne pourront pas circuler sur la piste en dehors de la Voie des Stands, à savoir franchir la boucle de sortie des Stands, pendant toute séance, ouverture de sortie des Stands ou Battle, en utilisant un ou plusieurs pneus n'ayant pas été attribués ou enregistrés pour ce Pilote dans la Compétition.

19.2 All tyres must be used as supplied by the tyre manufacturer designated by the Promoter. They must comply with the specifications determined by the reference tyres for the Cup. All tyres which are to be used during the Competition will be barcoded by the official tyre supplier with the use of identification numbers. The use of tyres without the appropriate identification number is strictly forbidden. Drivers may not drive on the track outside of the pit lane, defined as crossing the pit exit loop during any session, pit exit open or Battle, using one or more tyres that have not been allocated or registered for the competition to that driver.

19.3 Toute modification ou tout traitement incluant sculpture, frottement ou application de solvants ou attendrisseurs est interdit, à l'exception de l'utilisation d'eau et de détergents de nettoyage et le retrait des débris collectés sur la piste (uniquement à l'issue de la séance au cours de laquelle les pneus ont été utilisés). La sculpture et le profil d'origine du pneu ne pourront être ni modifiés ni retaillés.

19.3 Any modifications or treatments such as grooving, "scrubbing in" or the application of solvents or softeners, is prohibited, except the use of water and detergents for washing and the removal of debris picked up from the track (only after the end of the session in which the tyres have been used). The original tyre tread and profile may not be modified or cut.

19.4 Tous les pneus neufs devront être retirés pendant chaque Compétition concernée auprès du fabricant de pneumatiques désigné par le Promoteur. Un pneu neuf est un pneu qui n'a pas été précédemment enregistré et/ou attribué à un Pilote.

19.4 All new tyres must be collected during each Competition concerned from the tyre manufacturer designated by the Promoter. A new tyre is a tyre that has not been previously registered and/or allocated to a driver.

19.5 Limitation du nombre de pneus pendant la Coupe :

19.5 Tyre limitation during the Cup:

- a. Pour la 1^{ère} Compétition à laquelle un Pilote participe, 16 pneus neufs au maximum peuvent être utilisés.
- b. A partir de la deuxième Compétition de la Coupe, 16 pneus au maximum peuvent être utilisés, avec un maximum de 12 pneus neufs, sauf si un Pilote participe à sa première Compétition.

- a. For the 1st Competition in which a driver participates, no more than 16 new tyres may be used.
- b. From the second Competition of the Cup onwards, no more than 16 tyres may be used, with a maximum of 12 new tyres, unless a driver is taking part in his/her first competition.

19.6 Pour la première Compétition de la Coupe de chaque Pilote, quatre (4) pneus neufs peuvent être utilisés pendant les séances d'essais libres. A partir de la deuxième Compétition de la Coupe (pour chaque Pilote), seuls les pneus déjà utilisés sont autorisés pendant les séances d'essais libres, et

19.6 For the first Cup Competition of each driver, four (4) new tyres may be used during the Free Practice sessions. From the second Competition in the Cup (of each driver), only used tyres are allowed during Free Practice sessions, and only those tyres associated to each driver.

uniquement les pneus associés à chaque Pilote.

19.7 Les pneus utilisés doivent être approuvés par le Délégué Technique en coopération avec le Fournisseur de pneumatiques officiel.

19.7 The used tyres must be approved by the Technical Delegate in cooperation with the official tyre Supplier.

19.8 Aucun des pneus enregistrés ne peut être transféré à un autre Pilote participant à la même Compétition de Coupe.

19.8 None of the registered tyres may be transferred to another Driver participating in the same Cup Competition.

19.9 Contrôle des pneumatiques :

19.9 Control of tyres:

- a. Le contrôle des pneumatiques sera effectué conformément à un processus défini par le Délégué Technique.
- b. Le flanc extérieur de tous les pneus dont l'utilisation est prévue à chaque Compétition doit être marqué d'une identification unique.

- a. The control of the tyres will be carried out according to a process defined by the Technical Delegate.
- b. The outside sidewall of all tyres which are to be used at each Competition must be marked with a unique identification.

Excepté dans les cas de force majeure (reconnus comme tels par les Commissaires Sportifs), une liste de tous les pneus devant être utilisés lors d'une Compétition doit être présentée au Délégué Technique pour attribution avant la fin des Vérifications Techniques préliminaires.

Other than in cases of force majeure (accepted as such by the Stewards), a list of all tyres intended for use at each Competition must be presented to the Technical Delegate for allocation prior to the end of the initial scrutineering.

- a. Les Concurrents doivent permettre le libre accès aux Commissaires Techniques ou Commissaires de Piste dûment nommés afin de vérifier les pneus à tout moment de la Compétition.
- b. Les pneus ne pourront être gonflés qu'à l'air ou à l'azote.

- a. Competitors must allow free access to duly appointed scrutineers or marshals to check the tyres at any time during the Competition.
- b. Tyres may only be inflated with air or nitrogen.

19.10 Utilisation des pneumatiques :

19.10 Use of tyres:

- a. Tous les pneus doivent être utilisés en accord avec les prescriptions fournies par le fabricant de pneus désigné par le Promoteur.
- b. L'utilisation de pneumatiques sans identification appropriée est strictement interdite pendant toute la durée de la Compétition (procédure de départ et Grille y compris), sauf indication contraire figurant à l'Annexe 1 de la Compétition concernée.
- c. L'utilisation ou l'installation de dispositifs de rétention de chaleur ou pré-chauffage est interdite.
- d. A tout moment durant la Compétition, il est interdit de mesurer l'adhérence sur la Grille ou Ligne de départ, avec quelque outil que ce soit.
- e. Aucun Concurrent n'est autorisé à avoir des traitements/composés chimiques pour pneumatiques en sa possession à quelque endroit que ce soit sur le lieu de la Compétition.
- f. Remplacer l'air contenu dans le pneu par de l'air sec dans le seul but de retirer l'humidité est autorisé à condition que le pneu ne soit pas maintenu dégonflé à une pression inférieure à la pression ambiante plus longtemps que ne le requiert une telle opération.

- a. All tyres must be used in accordance with the prescriptions issued by the tyre manufacturer designated by the Promoter.
- b. The use of tyres without appropriate identification is strictly forbidden during the entire Competition (including the starting procedure and the Grid), unless defined otherwise in the Appendix 1 of the relevant Competition.
- c. The use or fitting of heat retaining devices or pre-heating is forbidden.
- d. Any time during the Competition, it's forbidden to measure the grip on the starting line or Grid by any tools.
- e. No Competitor is permitted to have chemical tyre treatments/compounds in their possession anywhere within the venue at any Cup Competition.
- f. Replacing the air contained in the tyre by dry air with the only purpose of removing moisture is authorized provided that the tyre is not kept deflated at a pressure below the ambient pressure any longer than required to perform such operation.

- | | |
|---|--|
| <p>19.11 Les pneus sont associés à chaque Pilote et à chaque numéro de départ. En cas de crevaison constatée par le Délégué Technique à l'issue d'une séance de Battle, il est autorisé de remplacer ce pneu par un pneu marqué mais non utilisé par un Concurrent ayant un autre numéro de course.</p> | <p>19.11 Tyres are associated with each driver and each starting number. Should a puncture be noticed by the Technical Delegate after any Battle sessions, it is permitted to replace this tyre with a tyre that has been marked but not used by a Competitor with another race number.</p> |
| <p>19.12 Les ingénieurs du manufacturier de pneus seront autorisés à contrôler et mesurer la température et la pression des pneus à tout moment pendant la Compétition.</p> | <p>19.12 The tyre manufacturer engineers will be allowed to control and measure tyre temperatures and pressures at any time during the Competition.</p> |
| <p>19.13 Tous les Concurrents devront respecter les fourchettes applicables aux pneus (carrossage minimum et maximum, pression minimum à froid et à chaud) telles que communiquées par les Bulletins avant la fin des Vérifications Techniques préliminaires.</p> | <p>19.13 All Competitors must comply with the working ranges of the tyres (minimum and maximum camber, minimum cold and hot pressure) as communicated by the Bulletins before the end of initial scrutineering.</p> |
| <p>19.14 Le changement des pneus peut être autorisé dans le Parc Fermé dans des circonstances particulières définies dans les Notes du Briefing Pilotes par le Directeur d'Epreuve.</p> | <p>19.14 The change of tyres may be allowed within Parc Fermé in specific circumstances as defined in the Driver's Briefing notes by Race Director.</p> |
| <p>19.15 Outre la répartition détaillée à l'Article 19.5, lors de chaque Compétition de la Coupe, le fournisseur désigné mettra à la disposition des Concurrents deux trains complets de pneus modifiés en vue d'une utilisation dans des conditions météorologiques extrêmes uniquement.</p> | <p>19.15 Separate to the allocation detailed in Article 19.5, at each Competition of the Cup, the appointed supplier will make available to the Competitors two full sets of modified tyres for use in extreme weather conditions only.</p> |
| <p>Si les conditions viennent à l'exiger, le Directeur d'Epreuve déclarera que seuls les pneus modifiés doivent être utilisés pendant la séance concernée. Une telle décision ne sera prise par le Directeur d'Epreuve qu'après consultation du Délégué Technique et du fournisseur désigné.</p> | <p>Should conditions require it, the Race Director will declare that only the modified tyres must be used in that specific session. Such a decision will be made by the Race Director only after consultation with the Technical Delegate and appointed supplier.</p> |
| <p>Ces pneus ne peuvent pas être utilisés dans d'autres circonstances.</p> | <p>These tyres cannot be used in any other circumstances.</p> |
| <p>20. REGLES DE L'EPREUVE</p> | <p>20. EVENT RULES</p> |
| <p>20.1 Le Promoteur définira les instructions en matière de logistique et les informations d'accès pour chaque Compétition de la Coupe.</p> | <p>20.1 The Promoter shall define each Cup Competition logistics instructions and access info.</p> |
| <p>20.2 L'attribution d'un espace par le Promoteur a force exécutoire. Aucun droit ne peut être revendiqué sur un Paddock, une zone des Stands et/ou un horaire d'accès particuliers.</p> | <p>20.2 The allocation of space by the Promoter is binding. There is no claim on special paddock, pit area and/or access time.</p> |
| <p>L'accès et l'attribution des zones seront effectués sur instructions du Promoteur et/ou des Officiels, et les instructions de ces derniers doivent être strictement respectées.</p> | <p>Access and allocation of areas will be made upon instructions of the Promoter and or Officials, and their instructions must be strictly respected.</p> |
| <p>20.3 Le Promoteur sera l'unique entité autorisée à identifier l'emplacement du garage des Stands, la zone de charge ("Zone Station d'Energie") et l'ensemble des accès à la zone ; tous les Concurrents ont l'obligation de respecter les "Règles de l'Epreuve" pendant toute la durée de la Coupe.</p> | <p>20.3 The Promoter will be the only entity authorized to identify the pit box allocation, charging area ("Energy Station Area") and all area accesses, all Competitors are obliged to respect the "Event Rules" during the entire Cup.</p> |
| <p>Tout Concurrent ne se conformant pas aux règles fixées par le Promoteur pourra être pénalisé par les Commissaires</p> | <p>Any Competitor failing to comply the rules set by the Promoter may be penalized by the Stewards at their</p> |

Sportifs à la discrétion de ces derniers.

discretion.

20.4 Le Concurrent est responsable de l'ensemble des actes ou omissions de la part de toute personne participant à, ou fournissant un service en lien avec, la Coupe en son nom, y compris ses employés, directs ou indirects, les Pilotes, mécaniciens, consultants, fournisseurs de services ainsi que toute personne dont l'accès aux zones réservées a été autorisé par le Concurrent.

20.4 The Competitor shall be responsible for all acts or omissions on the part of any person taking part in, or providing a service in connection with, the Cup on their behalf, including in particular their employees, direct or indirect, the drivers, mechanics, consultants, service providers as well as any person to whom the Competitor has allowed access to the reserved areas.

20.5 Pour chaque Concurrent, à chaque Compétition, le nombre de membres du personnel opérationnel autorisés à intervenir sur les Voitures engagées ne doit pas être supérieur à 7. Les membres en question doivent être déclarés pour chaque Voiture engagée sur le bulletin d'engagement. Chacun de ces membres devra porter un brassard spécifique visible fourni par le Promoteur et se conformer aux exigences détaillées à l'Article 15.3.

20.5 For each competitor, the number of operational staff members allowed to work on the entered cars at each Competition must not exceed 7, declared per each entered car in the Entry Form. Each will wear a clearly visible and specific armband provided by the Promoter and comply with the requirements detailed in Article 15.3.

Afin de dissiper tout doute, le personnel dont les missions sont liées uniquement à l'hospitalité, les sponsors, le marketing, les relations publiques ou la sécurité n'est pas considéré comme faisant partie du personnel opérationnel.

For the avoidance of doubt, staff whose duties are solely connected with hospitality, sponsors, marketing, public relations or security are not considered operational staff.

20.6 Les représentants des Fournisseurs ETCR doivent être validés par WSC; ils seront autorisés à intervenir sur les Voitures. Chacun d'entre eux portera un brassard spécifique visible fourni par WSC.

20.6 The ETCR Suppliers' representatives must be validated by WSC; they will be allowed to work on the cars. Each will wear a clearly visible and specific armband provided by WSC.

Ce personnel aura accès aux zones réservées à partir du début des Vérifications Techniques préliminaires et jusqu'à trois heures après la fin de chaque Compétition.

All these staff will have access to the reserved areas from the start of initial scrutineering until three hours after the end of each Competition.

21. SECURITE GENERALE

21. GENERAL SAFETY

21.1 Les instructions officielles seront transmises aux Pilotes au moyen des signaux prévus par le Code. Les Concurrents ne devront utiliser aucun drapeau semblable de quelque manière que ce soit à ces derniers. Le Pilote et son mécanicien doivent à tout moment suivre les instructions des Commissaires de Piste.

21.1 Official instructions will be given to drivers by means of the signals set out in the Code. Competitors must not use flags similar in any way whatsoever to these. The driver and his mechanics must follow the instructions of the track marshals at all times.

21.2 Sauf disposition contraire dans le présent Règlement Sportif, la discipline et les mesures de sécurité en vigueur dans la Voie des Stands et sur la piste seront les mêmes pour l'ensemble des séances d'essais libres et des Manches.

21.2 Save where these Sporting Regulations require otherwise, Pit Lane and Track Discipline and safety measures will be the same for all Free Practice sessions and Rounds.

21.3 Il est strictement interdit aux Pilotes de conduire leur Voiture dans la direction opposée à celle de la course à moins que cette manœuvre ne soit absolument nécessaire pour retirer la Voiture d'un emplacement dangereux ou à la demande du Directeur d'Epreuve. Une Voiture ne pourra être poussée pour être retirée d'un emplacement dangereux que dans le respect des indications données par les Commissaires de Piste et cette manœuvre doit être entreprise d'une manière compatible avec la sécurité générale.

21.3 Drivers are strictly forbidden to drive their car in the opposite direction unless this is absolutely necessary in order to move the car from a dangerous position or is requested by the Race Director. A car may only be pushed to remove it from a dangerous position as directed by the marshals and must be undertaken in a manner compatible with general safety.

- | | |
|--|---|
| <p>21.4 Si une Voiture s'arrête sur la piste, il est du devoir des Commissaires de Piste de la déplacer le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger ou une gêne pour les autres Concurrents. Un Pilote ne peut en aucun cas arrêter sa Voiture sur la piste sans raison valable. Aucune assistance mécanique ne peut être utilisée pour permettre au Pilote de rejoindre les Battles.</p> | <p>21.4 If a car stops on the track, it shall be the duty of the marshals to remove it as quickly as possible so that its presence does not constitute a danger or hinder other competitors. Under no circumstances may a driver stop his car on the track without justifiable reasons. No mechanical assistance can be used to help the driver re-join the Battles.</p> |
| <p>21.5 Tout Pilote ayant l'intention de quitter la piste ou de regagner son stand ou la zone du Paddock en manifestera l'intention en temps utile et s'assurera qu'il pourra le faire en toute sécurité.</p> | <p>21.5 Any driver intending to leave the track or to go to his pit or the paddock area must signal his intention to do so in good time, making sure that he can do this without danger.</p> |
| <p>21.6 Pendant les séances d'essais et les Manches, les Pilotes ne devront utiliser que la piste et devront observer à tout moment les dispositions du Code relatives à la conduite sur circuit.</p> | <p>21.6 During Practice sessions and the Rounds, drivers may only use the track and must at all times observe the provisions of the Code relating to driving behaviour on circuits.</p> |
| <p>21.7 Un Pilote qui abandonne sa Voiture doit la laisser au point mort, volant en place, et suivre le Manuel Technique du Kit ETCR pour la procédure de désactivation du système permettant de couper le moteur de la Voiture. S'il ne dispose pas d'assez de temps pour suivre la procédure en question, le Pilote doit actionner le coupe-circuit général du Pilote.</p> | <p>21.7 A driver who abandons the car must leave it in neutral gear engaged, with the steering wheel in place and follow the ETCR Kit Technical Manual for the System shut down process to turn off the car. In any circumstances there is no time for the forementioned process, driver must switch off the Driver Master Switch.</p> |
| <p>21.8 L'Organisateur doit fournir au moins deux extincteurs d'une capacité de 5 kg par Voiture, conformes aux spécifications établies par le Règlement Technique ETCR de la FIA, et s'assurer de leur bon fonctionnement.</p> | <p>21.8 The Organiser must provide at least two fire extinguishers of 5 kg capacity per car, to specifications determined by the FIA ETCR Technical Regulations and ensure that they work properly.</p> |
| <p>21.9 Le Promoteur doit fournir dans chaque garage d'équipe des extincteurs ETCR conformes aux spécifications établies par le Règlement Technique ETCR de la FIA, et s'assurer de leur bon fonctionnement.</p> | <p>21.9 The Promoter must provide ETCR extinguishers in each team garage of specifications determined by the FIA ETCR Technical Regulations and ensure that they work properly.</p> |
| <p>21.10 Sauf dans les cas expressément autorisés par le Code ou le présent Règlement Sportif, personne, excepté le Pilote ou un Commissaire ayant suivi la formation, ne peut toucher une Voiture arrêtée à moins qu'elle ne se trouve dans le Paddock, dans le garage attribué au Concurrent, dans la Voie des Stands ou sur la Grille de Départ.</p> | <p>21.10 Save as specifically authorised by the Code or these Sporting Regulations, no one except the driver or trained Marshall may touch a stopped car unless it is in the paddock, the Competitor's designated garage area, the pit lane or on the starting Grid.</p> |
| <p>21.11 Pendant la procédure de départ de chaque Manche, avant chaque séance d'essais et dans les 5 minutes suivant chaque séance d'essais, personne ne sera autorisé sur la piste à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. des Commissaires de Piste ou autres personnels autorisés dans l'exercice de leurs fonctions ; b. des Pilotes lorsqu'ils conduisent ou sous la direction des Commissaires de Piste ; c. du personnel du Concurrent, dans le cas d'une procédure de départ uniquement ; d. du personnel du Concurrent travaillant sur une Voiture sur la Grille durant une suspension de Battle ou de Finale conformément à l'Article 47. | <p>21.11 During each Rounds' starting procedures and prior to and ending 5 minutes after each Practice session, no one is allowed on the track with the exception of:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. marshals or other authorised personnel in the execution of their duty; b. drivers when driving or under the direction of the marshals; c. Competitor's personnel, only in the case of a start procedure; d. Competitor's personnel working on a car on the Grid during a Battle or Final's suspension in accordance with Article 47. |

21.12 Les Pilotes prenant part à une Compétition doivent toujours porter les équipements spécifiés à l'Annexe L au Code.

Tous les Pilotes doivent s'assurer que leur casque est homologué selon l'une des normes suivantes :

- 8859-2015 (Liste Technique n°49)
- 8860-2010 (Liste Technique n°33)
- 8860-2018 ou 8860-2018-ABP (Liste Technique n°69)

A partir de la saison 2023 de la Coupe, un casque conforme uniquement aux normes 8860-2018 ou 8860-2018-ABP sera autorisé.

Afin de pouvoir accéder aux voies respiratoires d'un Pilote blessé, en cas de besoin, le test suivant peut être effectué au moins une fois par saison avec chaque participant à la Coupe :

- Le Pilote doit être assis dans sa Voiture, avec un casque intégral et un dispositif de retenue frontale de la tête en place et attaché, harnais de sécurité bouclé.
- Avec l'aide de deux secouristes supplémentaires, le Délégué Médical de la FIA ou, à leur demande, le Médecin-Chef de l'épreuve, doit être en mesure de retirer le casque en maintenant la tête du Pilote en position neutre à tout moment.
- Si cela est impossible, le Pilote devra porter un casque ouvert.

21.13 Les Pilotes doivent utiliser la piste à tout moment. Afin de dissiper tout doute :

- les lignes blanches définissant les bords de la piste sont considérées comme faisant partie de la piste mais pas les bordures,
- un Pilote sera considéré comme ayant quitté la piste si aucune partie de sa Voiture ne demeure en contact avec la piste.

Si une Voiture quitte la piste pour quelque raison que ce soit, et sans préjudice des éventuelles pénalités, le Pilote peut rejoindre la course. Toutefois, ceci ne peut se faire que dans le respect de la sécurité et sans tirer un avantage durable quel qu'il soit.

Un Pilote ne peut délibérément quitter la piste sans raison légitime.

Une Voiture quittant la piste, la répétition de fautes graves ou un manque de contrôle manifeste de la Voiture seront signalés aux Commissaires.

21.14 Si un Pilote est confronté à de graves problèmes mécaniques durant une séance d'essai ou durant une Manche, il devra évacuer la piste dès que cette manœuvre pourra être effectuée en toute sécurité. Un Pilote qui ne se conforme pas à cette exigence et/ou obstrue une partie de la piste sera pénalisé à l'appréciation des Commissaires.

21.12 Drivers taking part in each Competition must always wear the equipment specified in Appendix L to the Code.

All drivers must ensure that their helmet be homologated to one of the following standards:

- 8859-2015 (Technical List N°49)
- 8860-2010 (Technical List N°33)
- 8860-2018 or 8860-2018-ABP (Technical List N°69)

From the 2023 season of the Cup onwards, a helmet complying only with standards 8860-2018 or 8860-2018-ABP will be permitted.

In order to be able to access the airway of an injured driver, should the need arise, the following test may be carried out at least once per season with each participant in the Cup:

- The driver is to be seated in their car, with full-face helmet and frontal head restraint in place and attached and safety harness buckled.
- With the help of two additional rescuers, the FIA Medical Delegate, or, at their request, the Chief Medical Officer of the Event, must be able to remove the helmet with the driver's head maintained in a neutral position at all times.
- If this is impossible, the driver will be required to wear an open-face helmet.

21.13 Drivers must use the track at all times. For the avoidance of doubt:

- the white lines defining the track edges are considered to be part of the track, but the kerbs are not,
- a Driver will be judged to have left the track if no part of the Car remains in contact with the track.

Should a Car leave the track for any reasons, and without prejudice of any penalties, the Driver may re-join. However, this may only be done when it is safe to do so and without gaining any lasting advantage.

A Driver may not deliberately leave the track without justifiable reason.

A Car leaving the track, repetition of serious mistakes or the appearance of a lack of control over the car will be reported to the Stewards.

21.14 If a Driver has serious mechanical difficulties during a Practice session or Rounds, he/she must leave the track as soon as it is safe to do so. Any Driver who does not comply with this requirement and/or obstructs part of the track will be penalised at the discretion of the Stewards.

21.15 Si une Voiture s'arrête pendant un essai ou une Manche, elle doit être enlevée de la piste dès que possible afin que sa présence ne constitue pas un danger ou une gêne pour les autres Pilotes. Si le Pilote se trouve dans l'impossibilité d'éloigner la Voiture d'un emplacement dangereux, il sera du devoir des Commissaires d'apporter leur aide. Si une assistance mécanique extérieure (remorque, grue, voiture-balai ou autre) est utilisée par les Commissaires de Piste pour enlever la Voiture, les pénalités suivantes seront appliquées :

- Pendant des essais libres : aucune pénalité.
- Pendant une Manche : cela conduira à une disqualification immédiate des Qualifications, de la Battle ou de la Finale.

Si l'assistance des Commissaires de Piste uniquement est nécessaire pour l'enlèvement d'une Voiture arrêtée, sans l'intervention d'une assistance mécanique extérieure, aucune pénalité ne sera appliquée pendant une Manche.

21.16 Des réparations ne peuvent être effectuées sur une Voiture que dans le garage des Stands ou la tente des Stands du Concurrent, dans la voie de travail de la Voie des Stands.

21.17 Sauf instructions différentes données par le Directeur d'Epreuve, la pratique de manœuvres de départ sur la piste n'est autorisée qu'en utilisant le Portique de la Coupe conformément à la définition du programme horaire de la Compétition et de l'Annexe 1, à l'issue de chaque séance d'essais libres. La pratique de manœuvres de départ est autorisée uniquement durant cette période d'essais de départ et uniquement à partir des Portiques de Départ. Aucun essai de départ ne sera autorisé à partir d'un autre endroit autour de la piste, dans la Voie des Stands, sur la route d'entrée des Stands ou sur la route de sortie des Stands, tout comme n'importe où ailleurs à proximité de la Grille de Départ ou dans la zone située immédiatement derrière les Portiques de Départ, et ce à quelque moment que ce soit.

21.18 Une Voiture se trouvant seule sur la piste peut utiliser toute la largeur de ladite piste. Néanmoins, dès qu'elle est rejointe par une Voiture sur le point de lui prendre un tour, le Pilote doit permettre au Pilote plus rapide de le dépasser à la première occasion possible.

Si le Pilote du véhicule rejoint ne permet pas au Pilote plus rapide de le dépasser à la première occasion possible, des drapeaux bleus agités lui seront présentés pour le prévenir qu'il doit laisser passer le Pilote qui le suit. Tout Pilote qui semble ne pas tenir compte des drapeaux bleus sera signalé aux Commissaires. Des infractions systématiques ou répétées pourront entraîner la disqualification de leur auteur.

Tout Pilote qui n'agit pas en conséquence à la vue des drapeaux bleus pourra être pénalisé à l'appréciation des

21.15 If a Car stops during Practice or a Round, it must be removed from the track as quickly as possible so that its presence does not constitute a danger for or hinders other Drivers. If the Driver is unable to drive the car from a dangerous position, it shall be the duty of the Marshals to help. If mechanical outside assistance, (tow, crane, snatch vehicle or alike) is used by the track Marshals to recover the Car, then the following penalties will be applied:

- During Free Practice: No penalty.
- During a Round: It will lead to immediate disqualification from the Qualifying, Battle or Final.

If the assistance of just the Marshals is necessary to recover a stopped car, without the intervention of mechanical outside assistance, no penalty will be applied during a Round.

21.16 Repairing of a Car may only be carried out in the Competitor pit garage or pit tent, in the working lane of the Pit Lane.

21.17 Save for any different instructions given by the Race Director, practicing start manoeuvres on the track are only allowed by using the Cup Gate as defined by the Competition Timetable and Appendix 1, at the end of each Free Practice session. Practice of start manoeuvres are strictly allowed only during this start practice time and only from the start gates. No start practice will be allowed from any other position around the track, in the pit lane, in the pit entry road or pit exit road, as well as anywhere along the starting Grid or in the area immediately behind the starting gates at any time.

21.18 A car alone on the track may use the full width of the said track. However, as soon as it is caught by a car which is about to lap it the Driver must allow the faster Driver past at the first possible opportunity.

If the Driver who has been caught on track does not allow the overtaking of the faster Driver on the first occasion, waved blue flags will be shown to indicate that they must allow the following Driver to overtake. Any Driver who appears to ignore the blue flags will be reported to the Stewards. Systematic or repeated offences may result in the disqualification of the offender.

Any Driver that does not act accordingly when shown the blue flag may be penalized at the discretion of the

Commissaires.

Stewards.

- 21.19** En fonction des circonstances, les dépassements peuvent être effectués soit par la droite, soit par la gauche.

Les manœuvres susceptibles de gêner les autres Pilotes, telles que plus d'un changement de direction pour défendre une position, l'entraînement volontaire d'une Voiture au-delà du bord de la piste ou tout autre changement anormal de direction, sont strictement interdites.

Tout Pilote revenant vers la trajectoire de course après avoir défendu sa position hors trajectoire devrait laisser au moins une largeur de Voiture entre sa propre Voiture et le bord de la piste à l'approche du virage.

Tout Pilote qui se rend coupable de l'une des infractions susmentionnées sera signalé aux Commissaires Sportifs.

- 21.20** Quand une Voiture est sur la piste, le Pilote doit la conduire seul et sans aide.

- 21.21** Un ou plusieurs drapeaux jaunes déployés aux postes de Commissaires de Piste indiquent la présence d'un danger sur la piste. Les Pilotes doivent réduire leur vitesse et se tenir prêts à changer de direction ou éventuellement à s'immobiliser. Dans de telles circonstances, les dépassements sont strictement interdits jusqu'à ce que le Pilote passe devant un drapeau vert.

- 21.22** Lorsqu'un Pilote utilise une échappatoire, il doit respecter toutes les instructions données par les Commissaires de Piste et réduire suffisamment sa vitesse avant de rejoindre la piste. Aucun avantage durable (temps ou position) ne doit être obtenu.

- 21.23** Toute Voiture conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres Pilotes à tout moment sera signalée aux Commissaires Sportifs. Cela s'appliquera que la Voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des Stands, sur la voie de sortie des Stands ou dans la Voie des Stands.

- 21.24** Excepté du fait de leur conduite sur la piste, les Concurrents ne sont pas autorisés à essayer de modifier l'adhérence d'une quelconque partie de la surface de la piste.

- 21.25** Excepté pendant une suspension de Battle ou de Finale, toute Voiture abandonnée sur le circuit par son Pilote, même temporairement, sera considérée comme retirée de la Battle ou de la Finale et ne pourra pas reprendre.

- 21.26** A l'issue de chaque séance, aucun Pilote ne pourra franchir la Ligne de contrôle plus d'une fois (mis à part lors des essais de départ tels que définis aux Articles 38.9 et 39.2 du présent Règlement Sportif). Toutes les Voitures doivent se rendre directement au Parc Fermé, sans s'arrêter, sans dépassement (sauf lorsque cela est clairement nécessaire), sans recevoir aucun objet quel qu'il soit, et sans aucune

- 21.19** Overtaking, according to the circumstances, may be carried out either on the right or on the left.

Manoeuvres liable to hinder other Drivers such as more than one change of direction to defend a position, deliberate crowding of a car beyond the edge of the track or any other abnormal change of direction, are strictly prohibited.

Any Driver moving back towards the racing line, after earlier defending his position off-line, should leave at least one car width between his/her own Car and the edge of the track on the approach to the corner.

Any Driver who appears guilty of any of the above offences will be reported to the Stewards.

- 21.20** When a Car is on track, the Driver must drive the car alone and unaided.

- 21.21** One or more yellow flags being shown at the Marshal posts will indicate the existence of a hazard of some kind on the track. Drivers must reduce speed and be prepared to change direction or possibly come to a halt. Overtaking is strictly forbidden under such circumstances until such time as the Driver passes a green flag.

- 21.22** When a Driver uses an escape road, he/she must respect any instructions given by the marshals and sufficiently reduce the speed before re-joining the track. No lasting advantage (time or position) may be gained.

- 21.23** Any car being driven unnecessarily slowly, erratically or which is deemed potentially dangerous to other Drivers at any time will be reported to the Stewards. This will apply whether any such car is being driven on the track, the Pit Entry Pit Exit Road or the Pit Lane.

- 21.24** Other than by driving on the track, Competitors are not permitted to attempt to alter the grip of any part of the track surface.

- 21.25** Except during a Battle or Final Suspension, any car abandoned on the circuit by its Driver, even temporarily, shall be considered as withdrawn from the Battle or Final and may not re-join.

- 21.26** At the end of each session no Driver may cross the control line more than once (except for the start practice as defined in Articles 38.9 and 39.2 of these Sporting Regulations). All Cars must go directly to Parc Fermé, without stopping, without overtaking (unless clearly necessary), without receiving any object whatsoever and without any assistance (except that of the marshals, if

assistance (sauf celle des Commissaires de Piste, si nécessaire), sauf indication contraire des Officiels de la Coupe.

necessary), unless directed to contrary by officials of the Cup.

Toute Voiture qui ne sera pas en mesure de rejoindre le Parc Fermé par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des Commissaires de Piste qui emmèneront la Voiture au Parc Fermé.

Any car that cannot reach Parc Fermé under its own power will be placed under the exclusive control of the marshals who will take the car to Parc Fermé.

- 21.27** Les phares, le feu arrière et les feux de pluie arrière de la Voiture devront être allumés en permanence dès que le Directeur d'Epreuve aura déclaré "feux allumés".

- 21.27** The car's headlights, rear light and rear rain lights must be illuminated at all times when the Race Director has declared "lights on".

Il appartiendra au Directeur d'Epreuve de décider si un Pilote doit être arrêté car les feux de sa Voiture ne fonctionnent pas. Si une Voiture est arrêtée pour ce motif, elle pourra rejoindre la Compétition lorsque le défaut aura été réparé.

It shall be at the discretion of the Race Director to decide if a driver should be stopped because his lights are not working. Should a car be stopped in this way, it may re-join the Competition when the fault has been fixed.

- 21.28** Deux (2) membres d'équipe au maximum (dont chacun aura reçu et devra porter une identification spéciale) par Voiture participante sont admis dans la zone de signalisation (Mur des Stands) pendant les essais et après le départ de chaque Battle ou Finale. Les zones de signalisation situées devant les Portiques de Départ doivent être libérées pour le départ de chaque Battle ou Finale. Ces zones seront délimitées pendant le Briefing des Team Managers. Les Equipes sont autorisées à installer une construction/un stand pour leur Mur des Stands dans la zone de signalisation selon les instructions du Promoteur. Tous les autres membres d'Equipe situés dans la Voie Intérieure/les garages des Stands pendant les essais libres et les Manches devront recevoir et porter une identification spéciale leur permettant d'accéder à ces zones. La Voie des Stands, le Mur des Stands, la Grille de Départ et les Portiques de Départ sont interdits aux personnes de moins de 16 ans à quelque moment que ce soit.

- 21.28** A maximum of two (2) team members per participating car (who shall be issued with and wearing special identification) are allowed to be in the signalling area (pit wall) during practice and after the start of each Battle or Final. The signalling areas situated in front of the starting gates must be vacated for the start of each Battle or Final. These areas will be defined during the Team Managers' Briefing. Teams are allowed to install a pit wall construction/pit wall stand in the signalling area following Promoters' instructions. All other team members situated in the Inner lane/pit garages during free practice and the Rounds must be issued with and wearing special identification allowing them access to this area. People under 16 years of age are not allowed in the pit lane, on the pit wall or on the starting Grid or start gates at any time.

- 21.29** Les animaux, sauf ceux qui pourront avoir été expressément autorisés pour l'usage des services de sécurité ou d'assistance, sont interdits dans la zone des Stands, sur la piste et dans toutes les zones réservées aux spectateurs.

- 21.29** Animals, except those which may have been expressly authorised for use by security services or assistance, are forbidden in the pit area, on the track and in any spectator area.

- 21.30** Le Directeur d'Epreuve, le Directeur de Course, en concertation avec le Médecin-Chef de la Compétition, pourront demander à un Pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment pendant la Compétition.

- 21.30** The Race Director, the Clerk of the Course, in agreement with the Chief Medical Officer of the Competition, can require a driver to undergo a medical examination at any time during the Competition.

- 21.31** Les Pilotes ne devront ni consommer ni se trouver sous l'emprise (à quelque degré que ce soit) de l'alcool ou de toute substance illégale, interdite ou soumise à contrôle (sauf si le Pilote concerné est en possession d'un certificat d'exemption pour usage thérapeutique en cours de validité délivré par son ASN) pendant toute Epreuve ou tout essai officiel.

- 21.31** Drivers may not consume nor be under the influence of (to any degree) alcohol or illegal, banned or controlled substances (unless the Driver concerned is in possession of a current, valid Therapeutic Use Exemption Certificate issued by his/her ASN) during the course of each Event, or official test.

- 21.32** Durant une Compétition, les Voitures ne pourront pas être enlevées de la zone qui leur a été attribuée dans le

- 21.32** Cars may not be removed from the allocated area in the paddock/pit during a Competition between Scrutineering

Paddock/les Stands entre les Vérifications Techniques et la fin de la Compétition (soit après la levée des conditions de Parc Fermé à l'issue de la Battle finale) sauf pour participer aux séances officielles, Compétition incluse, à la demande directe et/ou avec l'autorisation écrite préalable des Commissaires Sportifs.

and the end of the Competition (that is after the lifting of Parc Fermé conditions after the final Battle) except for the purpose of competing in the official sessions comprising the Competition, at the direct request and/or with the prior written permission of the Stewards.

21.33 Il est interdit de fumer ou d'utiliser un foyer ouvert dans les garages des Stands, dans la Voie des Stands et sur le toit du bâtiment des Stands.

21.33 It is not allowed to smoke or use open fire in the pit boxes, in the pit lane and on the roof of the pit building.

21.34 Il appartient à chaque Concurrent de s'assurer que sa Voiture est en permanence électriquement sécurisée. Par conséquent, à tout moment de la Compétition, la Voiture devra avoir soit le voyant de fonctionnement RESS allumé (lumière verte), soit disposer d'un panneau distinctif fourni par l'Organisateur, visible de tous. Ce panneau ne pourra être retiré qu'une fois le voyant de fonctionnement RESS (lumière verte) allumé. Un Délégué Technique ou un Commissaire Technique pourra à tout moment demander au Concurrent d'allumer le voyant de fonctionnement RESS (lumière verte) pour vérification du fonctionnement.

21.34 It is up to each Competitor to ensure that his car is electrically safe at all times. Consequently, at any time during the Competition the car must either have the RESS operating light on (green light), or have a distinctive sign provided by the organiser and visible to all. This sign cannot be removed until the RESS operating light (green light) is on. A Technical Delegate or Scrutineer may at any time ask the Competitor to switch on the RESS operating light (green light) to check that it is working.

21.35 Sauf dans les cas expressément autorisés par le Code ou le présent Règlement Sportif, personne, excepté le Pilote, ne peut toucher une Voiture arrêtée à moins qu'elle ne se trouve dans le Paddock, dans le garage attribué à l'équipe, dans la Voie des Stands ou sur la Grille de Départ.

21.35 Save as specifically authorised by the Code or these Sporting Regulations, no one except the driver may touch a stopped car unless it is in the paddock, the team's designated garage area, the pit lane or on the starting Grid.

21.36 Tout non-respect des conditions générales de sécurité du Code, du Manuel de Formation E-sécurité ETCR de la FIA ou du présent Règlement Sportif pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

21.36 Failure to comply with the general safety requirements of the Code, the FIA ETCR E-Safety Training Manual or these Sporting Regulations may result in the disqualification of the driver concerned from the Competition.

22. VOIE DES STANDS

22. PIT LANE

22.1 La section de piste menant à la Voie des Stands est désignée sous le terme "entrée des Stands". Tout Pilote ayant l'intention de quitter la piste ou d'entrer dans la Voie des Stands ou dans la zone du Paddock en manifestera l'intention en temps utile et s'assurera qu'il pourra le faire en toute sécurité.

22.1 The section of track leading to the Pit Lane shall be referred to as the "Pit Entry". Any Driver intending to leave the track or to enter the Pit Lane or paddock area must signal his intention to do so in good time, making sure that they can do this without danger.

A tout moment pendant les séances d'essais libres et les Manches, l'accès à la Voie des Stands est autorisé via l'entrée des Stands uniquement. Sauf cas de force majeure, ou lorsque cela est demandé par le Directeur d'Epreuve, sur indication des Commissaires Sportifs uniquement, les Voitures entrant dans la Voie des Stands depuis la piste ne doivent franchir aucune ligne blanche tracée à l'entrée des Stands, servant à séparer les Voitures quittant la piste de celles poursuivant sur la piste.

At all times during the free practice session and Rounds, access to the Pit Lane is allowed only through the Pit Entry. Except in case of Force Majeure or when instructed so by the Race Director, as adjudged by the Stewards only, cars entering the Pit Lane from the track must not cross any white line marked at the Pit Entry aimed to separate the cars leaving the track from the cars continuing on track.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Directeur d'Epreuve pourra demander que l'entrée des Stands soit fermée pendant les essais/les Manches pour des raisons de sécurité. Durant ces périodes, les Pilotes ne pourront entrer dans la Voie des Stands que si des réparations essentielles et totalement évidentes doivent être effectuées sur la

Under exceptional circumstances, the Race Director may ask for the Pit Entry to be closed during the Practice/Round for safety reasons. At such times Drivers may only enter the Pit Lane in order for essential and entirely evident repairs to be carried out to the car.

Voiture.

La section de piste entre la fin de la Voie des Stands et la seconde ligne de la Voiture de Sécurité est désignée sous le terme "sortie des Stands".

The section of track between the end of the pit lane and the second safety car line will be designated the "pit exit".

22.2 Sauf mention d'un autre chiffre dans le Règlement Particulier (Annexe 1) et/ou dans le Bulletin de l'Epreuve, une limitation de vitesse de 50 km/h et des précautions maximales en matière de sécurité seront appliquées dans la Voie des Stands à tout moment durant une épreuve. Des panneaux et/ou lignes seront utilisés pour matérialiser le début et la fin de la zone à laquelle s'applique la limitation de vitesse.

22.2 Unless another figure is published in the Supplementary Regulations (Appendix 1) and/or Event Bulletin, a speed limit of 50kph and maximum safety precautions will be enforced in the Pit Lane at all times during the course of an Event. Signs and/or lines will be used to indicate the beginning and end of the area to which the speed limit applies.

Toute infraction à cet Article pendant une séance d'essais libres et durant des Manches de la Compétition donnera lieu au minimum à une sanction conformément à la Liste des Pénalités applicables par les Commissaires Sportifs figurant à l'Article 57.

Any breach of this Article during Free Practice session and Rounds during the Competitions will result as a minimum in a sanction as per Stewards Penalty List in the Article 57.

Aux fins de la détermination de la vitesse dans la Voie des Stands, les Commissaires Sportifs pourront utiliser toute information obtenue par les Juges de Fait au moyen d'instruments de contrôle de la vitesse spécifiques (tels que des dispositifs électroniques, des pistolets radars, etc.) ou procéder à des vérifications approfondies de la vitesse enregistrée par le système d'acquisition de données monté dans les Voitures.

For the purpose of determining the speed in the Pit Lane, the Stewards may use any information obtained by the Judges of Fact by means of specific speed control instruments (such as electronic devices, radar guns, etc.) or further checking of the registered speed by the acquisition data system which is fitted on board the cars.

22.3 Sauf cas de force majeure, ou lorsque cela est demandé par le Directeur d'Epreuve, sur indication des Commissaires Sportifs uniquement, les Voitures quittant la Voie des Stands pour retourner sur la piste ne doivent franchir aucune ligne blanche tracée à la sortie des Stands, servant à séparer les Voitures quittant la Voie des Stands de celles roulant sur la piste.

22.3 Except in case of Force Majeure or when instructed so by the Race Director, as adjudged by the Stewards only, cars leaving the Pit Lane to return to the track must not cross any white line marked at the Pit Exit aimed to separate the cars leaving the Pit Lane from the cars running on the track.

22.4 La Voie des Stands sera divisée en deux voies. La voie la plus rapprochée du Mur des Stands sera désignée sous le terme de "Voie Rapide" et la voie la plus proche des garages des Stands sera désignée sous le terme de "Voie Intérieure".

22.4 The Pit Lane shall be divided into two lanes. The lane closest to the pit wall will be referred to as the "Fast Lane" and the lane closest to the pit garages will be referred to as the "Inner Lane".

- a. La seule zone de la Voie des Stands dans laquelle il est permis de travailler sur une Voiture est la Voie Intérieure.
- b. Une Voiture ne pourra entrer ou rester sur la Voie Rapide que si son Pilote est assis à son volant en position normale de conduite, même lorsque la Voiture est poussée.

- a. The only area in the Pit Lane where any work can be carried out on a car is the Inner Lane.
- b. Cars may enter or remain in the Fast Lane only with the Driver sitting in the car behind the steering wheel in their normal position, even when the car is being pushed.

Toute infraction à cette règle pourra entraîner une pénalité, à l'appréciation des Commissaires Sportifs, en fonction de la gravité de l'infraction.

Any breach of this Regulation may result in a penalty, at the discretion of the Stewards, depending on the severity of the offence.

22.5 A aucun endroit les Concurrents ne doivent peindre de lignes dans la Voie des Stands.

22.5 Competitors must not paint lines on any part of the Pit Lane.

- 22.6** Aucun équipement ne peut être laissé sur la Voie Rapide. Une Voiture ne pourra entrer ou rester sur la Voie Rapide que si son Pilote est assis à son volant en position normale de conduite et que la Voiture est mue par ses propres moyens.
- Le personnel du Concurrent doit rester à l'intérieur des garages des Stands et ne pas rester inutilement dans la zone de la Voie des Stands quand la Voiture ne s'y trouve pas. Le personnel du Concurrent ne sera admis dans la Voie des Stands qu'immédiatement avant de devoir intervenir sur une Voiture et devra évacuer la Voie des Stands dès qu'il aura accompli sa tâche.
- 22.7** Les Voitures ne doivent pas quitter leur garage ou leur position d'arrêt aux Stands d'une manière susceptible de mettre en danger le personnel préposé à la Voie des Stands ou un autre Pilote.
- Les Voitures se trouvant dans la Voie Rapide ont la priorité sur celles qui quittent la Voie Intérieure. A aucun moment un Pilote ne peut dépasser une autre Voiture dans la Voie Rapide en utilisant une partie, quelle qu'elle soit, de la zone adjacente à la Voie Rapide (Zone de Travail ou Voie Intérieure). Si une Voiture circule lentement, toute Voiture située derrière doit y rester, y compris lorsqu'une Voiture est arrêtée dans la Voie Rapide et manœuvrée de la Voie Rapide à la Voie Intérieure.
- 22.8** Les Pilotes devront veiller aux règles de conduite lorsqu'ils entrent dans la Voie des Stands et lorsqu'ils en sortent. Cela inclut les vérifications avant tout dépassement au départ de leur emplacement de stationnement dans la Voie des Stands. Tout Pilote impliqué dans une collision ou qui évite de justesse une collision dans la zone de la Voie des Stands et qui est réputé comme en étant responsable pourra être pénalisé.
- 22.9** Aucun arrêt aux Stands obligatoire n'est prévu durant une Battle, quelle qu'elle soit, de la Compétition. Néanmoins, tout Pilote qui souhaite effectuer un arrêt doit respecter la limitation de vitesse de la Voie des Stands et doit s'arrêter dans sa zone de travail dédiée.
- 22.10** Les Voitures ne peuvent pas effectuer de marche arrière dans la Voie des Stands par leurs propres moyens, sauf pour rejoindre la Grille de chaque Manche tel que spécifié dans le Règlement Particulier (Annexe 1).
- 22.11** Pendant toutes les séances officielles, un feu vert et un feu rouge seront placés à la sortie des Stands. Les Voitures ne pourront quitter la Voie des Stands que lorsque le feu vert sera allumé. En outre, un drapeau bleu et/ou un feu bleu clignotant pourront être présentés à la sortie des Stands pour prévenir les Pilotes quittant la Voie des Stands lorsque des Voitures approchent la piste. Les Pilotes rejoignent la piste sous leur propre responsabilité.
- 22.12** Sauf instruction contraire du Directeur d'Epreuve, les
- 22.6** No equipment may be left in the Fast Lane. A car may enter or remain in the Fast Lane only with the driver sitting in the car behind the steering wheel in his normal position, and under its own power.
- Competitor's personnel must remain inside the pit garages and not unnecessary in the pit lane area when the car is not in the pit lane. Competitor's personnel are only allowed in the pit lane immediately before they are required to work on a car and must withdraw as soon as the work is complete.
- 22.7** Cars must not be released from a garage or pit stop position in a way that could endanger pit lane personnel or another driver.
- Cars in the fast lane have priority over the ones leaving the inner lane. At no time may a driver overtake another car in the Fast Lane by using any part of the area adjacent to the Fast Lane (Working Area or Inner Lane). A car must stay behind the slow car in the Fast Lane, including when a car is stopped in the Fast Lane and being manoeuvred into position from the Fast Lane to the Inner Lane.
- 22.8** Drivers are responsible for driving standards when entering and leaving the Pit Lane area and this includes checking for overtaking vehicles when departing from their Pit Lane apron stopping position. Any Driver who is involved in a collision or near-miss whilst in the Pit Lane area and is deemed to have been the cause of such may be penalised.
- 22.9** There are no compulsory pit stops scheduled within any Battle of the Competition. However, any Driver wishing to make a stop must comply with the Pit Lane speed limit and must stop in his/her designated working area.
- 22.10** Cars cannot be reversed in the Pit Lane under their own power, unless to reach each Round Grid as specified in the Supplementary Regulations (Appendix1).
- 22.11** During all official sessions there will be a green and a red light at the Pit Exit. Cars may only leave the Pit Lane when the green light is on. Additionally, a blue flag and/or a flashing blue light may be shown in the Pit Exit to warn Drivers leaving the Pit Lane if cars are approaching on the track. Drivers join the track under their own responsibility.
- 22.12** Unless specifically instructed otherwise by the Race

Voitures doivent être garées en épi (arrière de la Voiture dans l'entrée du stand selon un angle d'environ 45 degrés et faisant face à la sortie de la Voie des Stands) pendant les séances et avant le départ des séances d'essais libres.

Dans cette position uniquement, des interventions peuvent être effectuées sur les Voitures lorsqu'elles sont à l'arrêt dans la zone de travail de la Voie des Stands. Cette position vaut également lors de toute séance d'essais libres et si la Voiture est garée à l'extérieur du garage.

A aucun moment les Voitures en compétition ne seront admises dans leur garage ou dans le Paddock tant que la séance ne sera pas terminée et que les Voitures n'auront pas passé les Vérifications Techniques et qu'elles n'auront pas quitté le Parc Fermé, sauf autorisation expresse du Délégué Technique.

22.13 Durant toutes les séances d'essais et les Manches, les ouvertures des garages (faisant face à la Voie des Stands) doivent être libres de tout type de couverture empêchant de voir clairement ce qui se passe à l'intérieur du garage. Pendant la Compétition, les Voitures doivent être garées avec l'avant faisant face à la Voie des Stands à tout moment lorsqu'elles sont dans les garages.

22.14 Durant les activités des courses annexes se déroulant le même week-end, une Voiture pourra être déplacée dans la Voie des Stands seulement avec l'accord préalable du Directeur d'Epreuve.

22.15 Les Voitures ne sont pas autorisées à se déplacer vers la sortie de la Voie des Stands, à attendre dans la Voie Rapide ni à quitter leur emplacement sur la Voie Intérieure tant que le feu vert situé à la sortie des Stands n'est pas allumé.

22.16 Règlement de la Voie des Stands : Lorsque le Pilote est au volant sur la piste, son harnais de sécurité doit être correctement attaché à tout moment.

Tout Pilote qui entre dans les Stands ne doit pas détacher son harnais de sécurité tant que la Voiture n'est pas totalement arrêtée devant le garage des Stands. Après un arrêt aux Stands, la Voiture ne pourra se déplacer à nouveau que lorsque le harnais de sécurité du Pilote aura été attaché. Il est de la responsabilité du préposé au contrôle de la Voiture de s'assurer qu'un Pilote est correctement attaché avant que la Voiture ne quitte sa zone de travail pour aller sur la piste.

Lorsqu'il circule sur la Voie Rapide des Stands, un Pilote doit avoir au moins une main sur le volant à tout moment. Il peut déconnecter la radio ou détacher la gourde de boisson et autres éléments similaires mais ce faisant, son attention ne doit pas être déviée de la route devant lui. La tension dans les sangles peut être relâchée mais les sangles doivent rester en contact avec le Pilote pour que ce dernier soit considéré comme étant correctement retenu conformément à l'Annexe L, Chapitre III, Article 4 du Code.

Director, cars must be angle-parked (rear of the car into the pit entry at an angle of approximately 45 degrees facing towards the pit lane exit) during the sessions and before the start of the free practice sessions.

Only in this position can cars be worked on when stopped in the pit lane working area. During any Free Practice session and if the car is parked outside of the garage, this position must also be applied.

At no time will competing cars be allowed in their garage or the paddock areas until such time as the session has ended and the car has been cleared from any scrutineering checks and released from the Parc Fermé, except with the express permission of the Technical Delegate.

22.13 During all Practice sessions and Rounds, the garage openings (facing the pit lane) must be free from any kind of covering that obstructs a clear view of what is happening inside the garage. During the Competition, the cars must be parked with the front facing towards the pit lane at all times when in the garages.

22.14 During the activities relating to the other Competitions taking place on the same weekend, a car may be moved in the pit lane only with the prior agreement of the Race Director.

22.15 Cars are neither allowed to move to the exit of the Pit Lane nor to wait at the Fast Lane nor leave their position in the Inner Lane until the Pit Exit green light is on.

22.16 Pit Lane Regulation: While driving, the driver's safety harness must be securely fastened at all times whilst on track.

A driver coming into the pits must not unfasten his safety harness net until his car is completely stopped in front of the pit garage. After a pit stop, the car must only start moving after the driver's safety harness has been fastened. It is the car controller's responsibility to ensure that a driver is properly buckled in before the car leaves its working area to enter the track.

While driving in the fast lane of the pits, the driver must have at least one hand on the steering wheel at all times. He may unplug the radio or disconnect the drinks bottle and other such items but should not be distracted from watching the road ahead while doing any of these things. Tension in the belts may be loosened but the belts must remain in contact with the driver so that they are considered to still be properly restrained in accordance with Appendix L chapter III Article 4 of the Code. The

Le harnais de sécurité du Pilote doit être correctement attaché avant que la Voiture quitte la zone de travail de l'Equipe. Néanmoins, en sortant des Stands, le Pilote peut resserrer davantage les sangles ou les ajuster. Toute infraction notée par les Commissaires préposés à la Voie des Stands ou via les caméras embarquées pourra être signalée aux Commissaires Sportifs.

Afin de dissiper tout doute, la dérogation accordée sur la base de cet Article pour l'ajustement des sangles du harnais de sécurité ne s'applique PAS au positionnement des sangles concernant le RFT (HANS). Le Pilote doit s'assurer que le harnais et le RFT sont correctement positionnés avant de quitter la zone de travail et que l'installation du harnais et du RFT respecte les normes définies à l'Annexe L Chapitre III Article 3 du Code, à tout moment dès lors que le Pilote est assis dans le véhicule, qu'il se trouve sur la piste ou qu'il se déplace dans la Voie des Stands.

driver's safety harness must be securely fastened before the car leaves the Team's working area but, on exiting the pits, the driver may further tighten the belts or adjust them. Any infractions noted by the pit lane marshals or the onboard cameras may be reported to the Stewards.

For the avoidance of doubt, the dispensation granted under this Article for the adjustment of safety harness belts does NOT extend to the positioning of belts in relation to the FHR (HANS). The driver must ensure that the harness and FHR are correctly positioned before leaving the working area and that the fitting of the harness and FHR meets the standards laid out in Appendix L Chapter III Article 3 of the Code at all times when the driver is seated in the vehicle either on track or moving in the pit lane.

23. BRIEFINGS DES PILOTES

23.1 Un briefing tenu par le Directeur d'Epreuve à l'attention des Pilotes aura lieu à l'endroit et à l'heure prévus à cet effet, indiqués dans le Règlement Particulier (Annexe 1) et dans le programme horaire officiel de la Compétition. Il aura lieu soit le jour des essais libres, soit la veille des essais libres, tel qu'indiqué à l'Annexe 1.

Tous les Pilotes admis à participer à la Compétition ainsi que leurs Team Managers doivent être présents pendant toute la durée du briefing et doivent signer le rapport de présence. La porte de la salle de briefing sera fermée lorsque le briefing commencera et aucun retardataire ne sera admis.

23.2 Un briefing de sécurité à l'attention des Pilotes, tenu par le Délégué E-sécurité de la FIA, pourra avoir lieu à l'endroit et à l'heure prévus à cet effet, indiqués dans le Règlement Particulier (Annexe 1) et dans le programme horaire officiel de la Compétition. Il aura lieu soit le jour des essais libres, soit la veille des essais libres, tel qu'indiqué à l'Annexe 1. Chaque Pilote ne devra assister qu'à un seul de ces briefings par saison, avant sa première épreuve.

Le Directeur d'Epreuve aura la possibilité d'organiser des débriefs de sécurité à l'issue de chaque séance sur piste avec l'accord des Commissaires Sportifs. Tous les Pilotes de la Compétition en seront informés.

Tous les Pilotes admis à participer à la Compétition doivent être présents pendant toute la durée des différents briefings et débriefs de sécurité et doivent signer le rapport de présence. La porte de la salle de briefing sera fermée lorsque le briefing commencera et aucun retardataire ne sera admis.

23.3 Les Pilotes sont tenus de respecter les règles suivantes :

a. Lorsqu'ils participent à la course, les Pilotes doivent

23. DRIVERS' BRIEFINGS

23.1 A sporting drivers' briefing by the Race Director will take place in the location and time allocated for this purpose and announced in the Supplementary Regulations (Appendix 1) and in the Official Competition timetable. It will be held either on the day of Free Practice or the day prior to Free Practice, as announced in the Appendix 1.

All Drivers eligible to take part in the Competition and their Team Manager must be present throughout the briefing and must sign the attendance report. The door of the briefing room will be closed when the briefing starts, and any late arrivals will not be admitted.

23.2 A safety drivers' briefing by the FIA eSafety Delegate may take place in the location and time allocated for this purpose and announced in the Supplementary Regulations (Appendix 1) and in the Official Competition timetable. It will be held either on the day of Free Practice or the day prior to Free Practice, as announced in the Appendix 1. Each driver need only attend one such briefing per season, prior to their first event.

Possible safety debriefs after each track sessions may be requested by the Race Director and agreed by the Stewards, they will be notified to all Drivers at the Competition.

All Drivers eligible to take part in the Competition must be present throughout any safety briefings and debriefs and must sign the attendance report. The door of the briefing room will be closed when the briefing starts, and any late arrivals will not be admitted.

23.3 Each Driver is requested to abide to the following rules:

a. When racing, the Driver should be present at all

être présents à tous les briefings et débriefings de sécurité et sportifs et s’y présenter au plus tard 5 minutes avant le début de la réunion.

- b.** Les briefings de sécurité auront lieu avant la course et les débriefings pourront avoir lieu à l’issue de chaque séance sur piste.
- c.** Durant les briefings et débriefings, les Pilotes doivent participer pleinement et ne doivent pas avoir de conversations privées.
- d.** Les téléphones portables doivent être éteints pendant tous les briefings et débriefings.

safety and sporting briefings and debriefs, arriving no later than 5 minutes before the start of each.

- b.** Safety briefings will take place prior to racing and debriefs may take place after each track session.
- c.** During the briefing and debrief the Driver should cooperate fully and not have any private conversations.
- d.** Mobile phones must be switched off during all briefing and debriefs.

23.4 Toute absence pourra donner lieu à une amende de 1 000 € ou à une sanction plus lourde à l’appréciation des Commissaires Sportifs.

23.4 Any absence may result in a fine of €1000 or a stronger penalty at Stewards discretion.

23.5 Des briefings et débriefings de sécurité supplémentaires peuvent être demandés par le Directeur d’Epreuve et avalisés par les Commissaires Sportifs pendant les Compétitions. L’heure et le lieu de ces briefings/débriefings seront indiqués à l’ensemble des Pilotes lors de l’Epreuve. La présence à ces briefings/débriefings est obligatoire.

23.5 Additional briefings or safety debriefs may be called by the Race Director and agreed by the Stewards during the Competitions. The time and location of any such briefings will be notified to all Drivers at the Event. Attendance for any such briefings will be mandatory.

24. VERIFICATIONS SPORTIVES

24. SPORTING CHECKS

24.1 Chaque Concurrent et chaque Pilote doivent tenir à disposition tous les documents exigés à l’Article 15 ainsi que les différents documents relatifs à leur Voiture, tels que définis à l’Article 16.8.

24.1 Each Competitor and driver must have all documents required by Article 15 available together with the various documents relating to his car as defined in Article 16.8.

24.2 Lors de chaque Compétition, l’Organisateur vérifiera toutes les licences. La liste des Concurrents, Pilotes et Voitures autorisés à prendre part à la Compétition sera publiée par le Collège des Commissaires Sportifs après la fin des Vérifications Sportives et Techniques.

24.2 At each Competition, the organiser will check all licences. The list of competitors, drivers and cars allowed to take part in the Competition will be published by the Panel of Stewards after the end of the sporting checks and scrutineering.

24.3 Tous les Pilotes doivent fournir l’ensemble des documents et licences exigés en vertu des Articles 15 et 16.8 pendant ces Vérifications Techniques, qui auront lieu avant toute séance sur piste, conformément au programme horaire officiel de la Compétition. Tout Concurrent ou Pilote ne respectant pas l’ensemble des exigences des modalités des Vérifications Sportives ne participera aux Essais et aux Battles.

24.3 All Drivers must provide all documents and licences required under Articles 15 and 16.8 during that Sporting Checks, which will take place before any track sessions in accordance with the Competition’s official timetable. No Competitor or Driver shall take part in any Practices and Battles without having met all the requirements of the Sporting Checks process.

24.4 Les Vérifications Sportives se dérouleront dans la zone définie dans le Règlement Particulier (Annexe 1).

24.4 Sporting Checks will take place in the area defined in the Supplementary Regulations (Appendix1).

24.5 Chaque Pilote sera associé au numéro de châssis de sa Voiture durant les Vérifications Administratives, chaque Voiture se voyant associer deux (2) Pilotes au maximum par Compétition. Le Team Manager en fera la déclaration pendant les Vérifications Administratives de chaque Compétition.

24.5 Each driver shall be associated to his car chassis number during the Administrative checks, with each car having a maximum of two (2) driver associated per car per Competition. Team Manager shall declare it within the Administrative checks at every Competition.

24.6 Sauf s’ils y ont été dûment autorisés par les Commissaires Sportifs, les Concurrents qui ne se sont pas soumis aux modalités des Vérifications Sportives ne seront pas autorisés à prendre part à la Compétition. Tout

24.6 Unless duly authorised to do so by the Stewards, Competitors that did not complete the Sporting Checks process will not be authorized to take part in the Competition. Any failures to observe the timetable for

manquement au programme horaire des Vérifications Sportives pourra entraîner l'application d'une amende ou d'une suspension des essais libres. Toute demande tardive de Vérifications Sportives doit être envoyée aux Commissaires Sportifs, qui accepteront ou refuseront la demande en fonction de la validité du motif du retard. Le montant de l'amende ou la durée de la suspension des Essais Libres peut être augmenté à l'appréciation des Commissaires Sportifs si d'autres infractions sont observées durant la Coupe. En cas de récidive, les Commissaires Sportifs pourront exclure le Concurrent ou le Pilote de la Compétition.

Sporting Checks may result in the issuing of a fine or a suspension from Free Practice. Any requests for late Sporting Checks must be sent to the Stewards, who will accept or refuse the request, depending on the validity of the reason for the delay. The amount of the fine or length of the free Practice suspension can be increased at the discretion of the Stewards if further breaches are observed during the Cup. In the case of persistent offenders, the Stewards may exclude the Competitor or Driver from the Competition.

24.7 Il ne peut être exigé d'aucun Concurrent, Pilote ou toute autre personne concernée par une Voiture, qu'il/elle signe une décharge.

24.7 No Competitor, Driver or other person concerned with a car can be required to sign any discharge of liability.

25. VERIFICATIONS TECHNIQUES

25. SCRUTINEERING

25.1 Les Vérifications Techniques se dérouleront dans la zone définie dans le Règlement Particulier (Annexe 1).

25.1 Scrutineering will take place in the area defined in the Supplementary Regulations (Appendix 1).

25.2 Sauf s'ils y ont été dûment autorisés par les Commissaires Sportifs, les Concurrents qui ne se sont pas soumis aux Vérifications Techniques dans les temps ne seront pas autorisés à prendre part à la Compétition. Tout manquement au programme horaire des Vérifications Techniques pourra entraîner l'application d'une amende ou d'une suspension des essais libres. Toute demande tardive de Vérifications Techniques doit être envoyée aux Commissaires Sportifs, qui accepteront ou refuseront la demande en fonction de la validité du motif du retard. Le montant de l'amende ou la durée de la suspension des Essais Libres peut être augmenté(e) à l'appréciation des Commissaires Sportifs si d'autres infractions sont observées durant la Coupe. En cas de récidive, les Commissaires Sportifs pourront exclure le Concurrent ou le Pilote de la Compétition.

25.2 Unless duly authorised to do so by the Stewards, Competitors that did not complete the Scrutineering on time will not be authorised to take part in the Competition. Any failures to observe the timetable for Scrutineering may result in the issuing of a fine or a suspension from Free Practice. Any requests for late Scrutineering must be sent to the Stewards, who will accept or refuse the request, depending on the validity of the reason for the delay. The amount of the fine or length of the Free Practice suspension can be increased at the discretion of the Stewards if further breaches are observed during the Cup. In the case of persistent offenders, the Stewards may exclude the Competitor or Driver from the Competition.

25.3 Les Vérifications Techniques des Voitures auront lieu au minimum un jour avant la tenue de tout essai libre et de toute Manche ou tel que spécifié dans le Règlement Particulier (Annexe 1). Pour des raisons d'organisation, cette condition peut être modifiée et fera alors l'objet d'une notification par les Commissaires Sportifs.

25.3 Scrutineering of the cars will take place at least one day before any Free Practices and Rounds, or, as specified in the Supplementary Regulations (Appendix 1) This requirement may be modified for organisational reasons and shall be notified by the Stewards.

25.4 Les Commissaires Techniques peuvent :

25.4 The scrutineers may:

- a.** Vérifier l'admissibilité d'une Voiture ou de l'équipement d'un Pilote à tout moment de la Compétition.

- a.** Check the eligibility of a car or of a driver's equipment at any time during the Competition.

Au plus tard lors des Vérifications Techniques précédant la première Compétition à laquelle ils participent, et chaque fois que demandé, tous les Concurrents doivent présenter pour chaque véhicule les documents originaux suivants au Commissaire Technique :

All competitors must submit for each vehicle the following original items to the scrutineer at the latest at scrutineering for the first Competition in which they take part, and whenever requested:

- Fiche Technique ETCR délivrée par WSC ;
- Fiche d'Homologation de l'armature de sécurité ;
- Passeport Technique ETCR FIA délivré par la FIA.
- ETCR Technical form issued by WSC;
- Homologation form for the safety cage;
- FIA ETCR Technical Passport issued by the FIA.

- b. Exiger qu'une Voiture soit démontée par le Concurrent pour s'assurer que les conditions d'éligibilité ou de conformité sont pleinement respectées ;
- c. Demander à un Concurrent, dans la limite du raisonnable, de payer les frais résultants de l'exercice des droits mentionnés dans le présent article ;
- d. Demander à un Concurrent de fournir tout échantillon/dessin, toute pièce et toute autre information qu'ils pourront juger nécessaires.
- e. Conformément au Code, le Délégué Technique pourra effectuer, ou faire effectuer par des Commissaires Techniques délégués, tous les contrôles qu'il juge nécessaires pour vérifier la conformité des Voitures engagées dans la Compétition en termes d'admissibilité ou de sécurité, à tout moment jusqu'à la fin de la Compétition.
- b. Require a car to be dismantled by the Competitor to make sure that the conditions of eligibility or conformity are fully satisfied;
- c. Require a Competitor to pay the reasonable expenses for the exercise of the powers mentioned in this article;
- d. Require a Competitor to supply them with such parts or samples/drawings and any other information as they may deem necessary.
- e. In accordance with the Code, the Technical Delegate may carry out, or have carried out by scrutineers with delegated authority, any checks he feels necessary to verify the compliance of cars entered in the Competition in relation to eligibility or safety, at any time until the conclusion of the Competition.

25.5 Toute Voiture qui, après avoir été approuvée par les Commissaires Techniques, serait démontée ou modifiée de telle manière que cela puisse affecter sa sécurité ou mettre en question sa conformité, ou toute Voiture qui aurait été impliquée dans un accident entraînant des conséquences similaires, devra être à nouveau présentée aux Commissaires Techniques par le Concurrent, pour approbation.

25.5 Any car which, after being passed by the scrutineers, is dismantled or modified in a way which might affect its safety or call into question its eligibility, or which is involved in an accident with similar consequences, must be presented again by the competitor for scrutineering approval.

25.6 Le Directeur d'Epreuve pourra demander que toute Voiture impliquée dans un accident soit arrêtée et contrôlée à tout moment pendant la Compétition.

25.6 The Race Director may require that any cars involved in an accident be stopped and checked at any time during the Competition.

25.7 Les contrôles et Vérifications Techniques seront effectués par des Officiels dûment désignés qui seront également responsables du fonctionnement du Parc Fermé et qui seront seuls autorisés à donner des instructions aux Concurrents.

25.7 Checks and scrutineering shall be carried out by duly appointed officials who shall also be responsible for the operation of the Parc Fermé and who alone are authorised to give instructions to the Competitors.

25.8 Les Commissaires Sportifs publieront les conclusions des Commissaires Techniques à chaque vérification des Voitures pendant la Compétition. Ces résultats ne comprendront pas de données chiffrées particulières, sauf lorsqu'une Voiture sera jugée non conforme au Règlement Technique ETCR de la FIA.

25.8 The Stewards will publish the findings of the scrutineers each time cars are checked during the Competition. These results will not include any specific figure except when a car is found to be in breach of the FIA ETCR Technical Regulations.

26. CHANGEMENTS DE PILOTE ET CHANGEMENT DE VOITURES

26. CHANGES OF DRIVER AND CHANGE OF CARS

26.1 Les Concurrents devront utiliser le Pilote qu'ils auront désigné au moment des Vérifications Sportives de la Compétition, sauf cas de force majeure reconnus comme tels par les Commissaires Sportifs. Tout nouveau Pilote dûment autorisé pourra marquer des points dans la Compétition et un nouveau numéro de course lui sera

26.1 Competitors will be obliged to use the driver they nominated at the time of the sporting checks for the Competition except in cases of force majeure recognised as such by the Stewards. Any duly authorised new driver may score points in the Competition and a new race number will be allocated to him.

attribué.

26.2 Les Concurrents peuvent être autorisés à utiliser des Voitures de Réserve pendant la Compétition, uniquement si chaque Constructeur de l'ETCR dispose d'une Voiture de Réserve apte à la Compétition durant cette même Compétition.

26.3 Les Concurrents peuvent être autorisés à utiliser des Voitures de Réserve durant la Compétition, sur demande auprès des Commissaires Sportifs, si la Voiture inscrite ne peut pas prendre part à une séance et/ou une Battle en raison d'une défaillance mécanique ou électrique, laquelle doit être confirmée par écrit par le Délégué Technique.

La Voiture devra avoir été inscrite au préalable dans la Compétition en tant que Voiture de Réserve par un représentant du Constructeur et devra être approuvée et acceptée par les Commissaires Sportifs. La Voiture acceptée fera l'objet de Vérifications Techniques avant toute activité sur la piste et remplacera la Voiture précédente pour le reste de la Compétition. Le représentant du Constructeur déterminera à quel Concurrent la Voiture de Réserve doit être attribuée durant chaque Compétition.

27. PESAGE

27.1 Le poids de toute Voiture pourra être vérifié à tout moment pendant la Compétition de la façon suivante : tous les Pilotes engagés dans la Compétition seront pesés, revêtus de leur équipement de course complet, à l'issue des Vérifications Techniques.

Les poids des Pilotes seront ensuite entrés dans une liste qui sera sous le contrôle du Délégué Technique. Ces poids sont officiels pour tout pesage de la Voiture effectué en l'absence du Pilote.

27.2 Le poids minimum de la Voiture doit être conforme au Règlement Technique ETCR de la FIA et à tout Bulletin Technique ETCR de la FIA publié par la FIA, en consultation avec WSC. Pendant et après les Battles :

- a. le Délégué Technique installera le matériel de pesage dans la Voie des Stands et/ou dans une zone aussi proche que possible du premier stand. Cette zone sera utilisée pour les procédures de pesage ;
- b. des Voitures seront sélectionnées par le Délégué Technique pour subir les procédures de pesage. Le Délégué Technique informera le Pilote au moyen de feux de signalisation ou de drapeaux que sa Voiture a été sélectionnée pour le pesage ;
- c. ayant été prévenu que sa Voiture a été sélectionnée pour le pesage, le Pilote doit se rendre directement dans la zone du pesage sans aide extérieure et il pourra lui être demandé d'actionner le coupe-circuit général ;
- d. la Voiture sera alors pesée, avec ou sans le Pilote, et contrôlée. En cas d'irrégularité, les résultats seront

26.2 Competitors may be authorized to use T-Spare cars during the Competition, only if each ETCR Manufacturer has a T-Spare car available during the same Competition and available to compete.

26.3 Competitors may be authorized to use T-Spare cars during the Competition, upon request to the Stewards, in case the registered car cannot take part in a session and or Battle due to mechanical or electric failures, which must be confirmed by the Technical Delegate in written form.

The car shall be previously registered in the Competition as T-Spare car by a Manufacturers' representative and shall be approved and accepted by the Stewards. The accepted car shall be subject to scrutineering before any track activity and replace the previous car for the rest of the Competition. The Manufacturers' representative shall define to which Competitor the T-Spare car must be allocated during each Competition.

27. WEIGHING

27.1 The weight of any car may be checked at any time during the Competition as follows: all drivers entered in the Competition will be weighed, wearing their complete racing apparel, at the end of scrutineering.

The weights of the drivers will then be entered into a list that is under the control of the Technical Delegate. These weights are official for any weighing of the car when the driver is not present.

27.2 The minimum weight of the car must be according to FIA ETCR Technical Regulations and any FIA ETCR Technical Bulletins released by FIA, in consultation with WSC. During and after the Battles:

- a. the Technical Delegate will install weighing equipment in the pit lane and/or in an area as close to the first pit as possible. This area will be used for the weighing procedures;
- b. the Technical Delegate will select the cars to undergo the weighing procedure. The Technical Delegate will inform the driver by means of traffic lights or signalling flags that his car has been selected for weighing;
- c. having been informed that his car has been selected for weighing, the driver must proceed directly to the weighing area, without outside help, and may be asked to switch off the master switch;
- d. the car will then be weighed, with or without the driver, and checked. In the case of an irregularity,

communiqués par écrit au Pilote ou au représentant du Concurrent ;

- e. la Voiture doit arriver jusqu'à la zone de pesage et rejoindre son garage par ses propres moyens sans assistance extérieure, faute de quoi elle sera placée sous le contrôle exclusif des Commissaires de Piste qui l'amèneront au pesage ou à son garage ;
- f. le Pilote et sa Voiture ne peuvent pas quitter la zone du pesage sans l'autorisation du Délégué Technique ou de son représentant.

27.3 Les Pilotes pourront vérifier le poids de leur Voiture ainsi que le leur pendant la Compétition avec l'autorisation du Délégué Technique en utilisant la balance officielle. Afin de dissiper tout doute, les mesures prises par toute personne autre que le Délégué Technique ou son représentant désigné n'auront aucune valeur dans le cadre d'une action en justice.

27.4 Lors du pesage, si le poids d'une Voiture est inférieur à celui spécifié dans le Règlement Technique ETCR de la FIA et dans tout Bulletin Technique ETCR publié par la FIA en consultation avec WSC, une pénalité sera imposée, sauf si l'insuffisance de poids est due à la perte accidentelle d'une pièce de la Voiture.

27.5 Aucune matière ou substance solide, liquide, gazeuse ou de quelque nature que ce soit ne pourra être ajoutée à une Voiture, être posée dessus ou en être retirée une fois qu'elle aura été sélectionnée pour le pesage ou qu'elle aura terminé la Battle ni pendant la procédure de pesage (sauf par un Commissaire Technique dans le cadre de ses activités officielles et, après la Battle, conformément aux prescriptions du Règlement Technique ETCR de la FIA).

Seuls les Commissaires Techniques et les Officiels pourront pénétrer dans la zone de pesage. Aucune intervention, quelle qu'elle soit, ne sera autorisée dans cette zone, à moins qu'elle n'ait été permise par ces mêmes Officiels.

27.6 Les Voitures de Réserve seront pesées avant chaque séance et/ou Battle.

27.7 Toute infraction à ces dispositions relatives au pesage des Voitures pourra entraîner l'application d'une pénalité par les Commissaires Sportifs.

28. INSTRUCTIONS ET COMMUNICATIONS AUX CONCURRENTS

28.1 Les Commissaires Sportifs ou le Directeur d'Epreuve pourront donner des instructions aux Concurrents/Pilotes au moyen de Bulletins, de messages électroniques et/ou de circulaires spécifiques, conformément au Code. Ces circulaires seront distribuées à tous les Concurrents qui devront en accuser réception.

28.2 Des instructions et communications officielles peuvent également être données aux Concurrents via un canal radio

the results will be given to the driver or to the competitor's representative in writing;

- e. the car must reach the weighing area and return to its garage under its own power, with no outside assistance, failing which it will be placed under the exclusive control of the marshals who will take the car to be weighed or to its garage;
- f. the driver and his car may not leave the weighing area without the consent of the Technical Delegate or his nominee.

27.3 Drivers are able to check the weight of their car and themselves during the Competition with the permission of the Technical Delegate using the official scale. For the avoidance of doubt, measurements recorded by anyone other than the Technical Delegate or their nominated representative shall have no value in judicial proceedings.

27.4 Should the weight of the car be less than that specified in the FIA ETCR Technical Regulations and any ETCR Technical Bulletins released by the FIA, in consultation with WSC, when weighed a penalty will be imposed, unless the deficiency in weight results from the accidental loss of a component of the car.

27.5 No solid, liquid, gas or other substance or matter of any nature whatsoever may be added to, placed on, or removed from a car after it has been selected for weighing or has finished the Battle or during the weighing procedure (except by a scrutineer when acting in his official capacity and, after the Battle, in accordance with the prescriptions of the FIA ETCR Technical Regulations).

Only scrutineers and officials may enter the weighing area. No intervention of any kind is allowed there unless authorised by such officials.

27.6 Any T-Spare cars shall be weighed prior to each session and or Battles.

27.7 Any breach of these provisions for the weighing of cars may result in the application of a penalty by the Stewards.

28. INSTRUCTIONS AND COMMUNICATIONS TO COMPETITORS

28.1 The Stewards or the Race Director may give instructions to Competitors/Drivers by means of Bulletins, electronic messages and/or special circulars in accordance with the Code. These circulars will be distributed to all the competitors, who must acknowledge receipt.

28.2 Official instructions and communications to competitors may also be given via a dedicated radio channel or

dédié ou les écrans de chronométrage.

through the timekeeping screens.

28.3 Tous les classements et tous les résultats des séances d'essai et des Manches ainsi que toutes les décisions des Officiels seront affichés sur le tableau d'affichage numérique officiel de la Coupe tel que défini dans le Règlement Particulier (Annexe 1). L'horaire d'affichage servira de référence pour déterminer les délais de réclamation et d'appel.

28.3 All classifications and results of Practice sessions and Rounds as well as all decisions issued by the officials, will be posted on the Cup official digital notice board as defined in the Supplementary Regulations (Appendix 1). The time of posting will be used when determining the protest and appeal deadlines.

28.4 Toute décision ou communication concernant un Concurrent/Pilote particulier devra lui être communiquée conformément au Code. Le cas échéant, cette information sera également affichée sur les moniteurs de chronométrage et sur le tableau d'affichage numérique.

28.4 Any decisions or communications concerning a particular Competitors/Drivers must be given to them in accordance with the Code. When relevant, this information will also be displayed on the timing monitors and digital notice board.

28.5 Chaque Concurrent/Pilote ou son représentant doit se tenir disponible pendant toute la durée de la Compétition jusqu'à expiration de la période de réclamation et/ou d'appel, sans quoi toute action en justice contre ou concernant ce Concurrent et/ou Pilote pourra se tenir en son absence. Le non-respect de cet Article pourra entraîner l'application d'une amende de 1 000 €, outre toute pénalité découlant de l'enquête des Commissaires Sportifs.

28.5 Each Competitor/Driver or their representative must be available to be contacted throughout the duration of the Competition until any Protest and/or Appeal period has elapsed, failing which, any judicial action against or relating to that Competitor and/or Driver may be heard in their absence. Failure to obey this Article may result in a fine of 1000 euro on top of any penalty resulting from the Stewards investigation.

28.6 Chaque Concurrent/Pilote devra rester disponible et joignable facilement durant la Compétition.

28.6 Each Competitor/Driver must remain available and easily contactable during the Competition.

29. COMMUNICATIONS RADIO ET TV

29. RADIO AND TV COMMUNICATIONS

29.1 En soumettant leur inscription à la Coupe, les Concurrents donnent leur consentement exprès à l'enregistrement de toutes les communications radio provenant et à destination des Voitures de compétition pendant toutes les séances et Manches. A tout moment, le Directeur d'Epreuve, les Commissaires Sportifs et les Officiels ont le droit d'analyser les enregistrements.

29.1 By submitting their registration for the Cup, the competitors give their express consent to the recording of all radio communication from and to the competition cars during all sessions and Rounds. The Race Director, the Stewards and any Officials have the right to analyse the records at any time.

29.2 Le Pilote doit être connecté au système télévisuel officiel du Promoteur durant chaque séance officielle et doit être en mesure de recevoir les instructions du Directeur d'Epreuve à partir du moment où il quitte les garages ou les tentes des Stands et jusqu'à la fin de la séance.

29.2 The Driver has to be connected with the Official Promoter TV system during all official sessions and must be able to receive instructions from the Race Director from the point of leaving the pit boxes or tent until the session is over.

29.3 Le matériel de réception par radio de chaque équipe doit être contrôlé et approuvé par le Délégué Technique. Les Pilotes ayant besoin de haut-parleurs fixes dans leur casque doivent suivre scrupuleusement la réglementation de la FIA en matière de casques. A l'appréciation du Délégué Technique, les Pilotes doivent être en mesure de prouver que les composants utilisés sont conformes aux normes FIA en matière de casques.

29.3 The hardware for each team radio reception but must be checked and approved by the Technical Delegate. Drivers requesting fixed speakers within the helmet must follow the FIA helmet regulation closely. At the discretion of the Technical Delegate, Drivers must be able to show that the components being used are in conformity with FIA helmet standards.

29.4 Le Promoteur a le droit d'écouter toutes les communications effectuées via le canal radio officiel à des fins télévisées et promotionnelles. Les personnels des équipes pourront utiliser le canal radio officiel pour communiquer avec les Voitures.

29.4 The Promoter has the right to listen to all Official radio channel communication for TV and promotional purposes. Team personnel may use the Official radio channel to communicate to the car.

- 29.5** Si le canal radio officiel venait à ne pas être opérationnel avant ou pendant une séance officielle, le Directeur d'Epreuve peut demander l'arrêt de la Voiture ou l'empêcher de participer à la séance jusqu'à la mise en œuvre d'une communication fiable. Tout dysfonctionnement ou dommage du système doit être signalé au Délégué Technique à des fins de remplacement.
- 29.6** Autres dispositifs fonctionnant au moyen des ondes radio ou dispositifs électroniques : l'utilisation de systèmes de télémétrie ou autres systèmes d'échange d'informations permettant la transmission de données depuis une Voiture en mouvement vers les Stands ou inversement est interdite sauf sous le contrôle du Promoteur ou de la FIA et pour le seul usage du Directeur d'Epreuve, de la société de production télévisuelle ou du Délégué Technique. Aucun signal de quelque type que ce soit ne peut être transmis entre une Voiture en mouvement et une personne connectée à la Voiture ou au Pilote, à l'exception des dispositifs se trouvant sous le contrôle des Chronomètres et du Promoteur à des fins officielles ou télévisuelles. Toute technologie de ce type doit être installée et utilisée exactement comme indiqué par la FIA ou le Promoteur.
- 30. CAMERAS EMBARQUEES**
- 30.1** Caméra en cas d'incident :
- a. Pendant toute la durée de la Compétition, le Concurrent doit disposer d'une caméra installée dans sa Voiture si cela est spécifié par le Promoteur.
 - b. Il est de la responsabilité de tous les Concurrents de se procurer le système de caméra et de l'installer dans le strict respect des instructions y afférentes.
 - c. Le viseur de la caméra ne doit en aucun cas être obstrué et il incombe au Concurrent de s'assurer de la fonctionnalité du système de caméra à tout moment.
 - d. Le poids du système de caméra est inclus dans le poids minimum de la Voiture.
 - e. Les Officiels peuvent récupérer l'enregistrement après toute séance d'essais ou Battle. L'enregistrement ne peut être utilisé que par les Officiels.
 - f. Une fois l'installation du système de caméra validée par le Délégué Technique, il est strictement interdit au Concurrent de manipuler directement les caméras, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.
 - g. Il incombe au Concurrent de veiller à ce que la carte et les données vidéo de chaque séance soient disponibles à tout moment durant la Compétition.
 - h. Afin de dissiper tout doute, les Concurrents ne doivent pas utiliser les enregistrements de la caméra en question à des fins commerciales quelles qu'elles soient, incluant sans s'y limiter toute forme de diffusion télévisuelle (sur une chaîne gratuite, sur internet, à la demande, par abonnement, par satellite, hertzienne), toute autre forme d'utilisation par internet, sur les réseaux sociaux, publicitaires,
- 29.5** Should the Official radio channel not be operational prior to or during an official session the Race Director can require the car to be stopped or prevented from participating in the session until reliable communication is established. Malfunctions or damage to the system must be reported to the Technical Delegate for replacement.
- 29.6** Other radio-based or electronic devices: the use of any telemetry systems or other information exchange systems permitting data transmission from a moving car to the pits or vice versa is forbidden except under the control of the Promoter or FIA for the sole use of the Race Director, the TV production company or the Technical Delegate. No signal of any kind may be transmitted between a car in motion, and anyone connected with the car or Driver, with the exception of devices under the control of the Timekeepers and Promoter for official or TV purposes. Any such technology must be installed and used exactly as instructed by the FIA or Promoter.
- 30. IN CAR CAMERAS**
- 30.1** Incident camera:
- a. Throughout the Competition, the Competitor must have installed in his car a camera if specified by the Promoter.
 - b. It is the responsibility of each Competitor to obtain the camera system and to install it in strict compliance with the relevant instructions.
 - c. Nothing may obstruct the camera picture and it is the responsibility of the Competitor to ensure the functionality of the camera system at all times.
 - d. The weight of the camera system is included in the minimum weight of the car.
 - e. The Officials may recover the footage after any Practice sessions and Battles. The footage can only be used by the Officials.
 - f. Once the installation of the camera system has been validated by the Technical Delegate, it is strictly forbidden for the Competitor to manipulate cameras directly, on pain of a penalty that may go as far as disqualification.
 - g. It is the responsibility of the Competitor to ensure that the card and the video data of each session are available at any time during the Competition.
 - h. For the avoidance of doubt, Competitors may not use footage from the incident camera for any commercial purposes including but not limited to any form of television broadcast (free to air, internet, pay per view, subscription, satellite, terrestrial) any other form of internet use, social media, advertising, sponsorship or any type of public performance, without prior written approval

sponsoring ou tout type de diffusion publique, sans accord écrit préalable du Promoteur.

from the Promoter.

30.2 Caméra des Concurrents

- a. Les Voitures pourront être équipées d'une caméra embarquée fournie par chaque Concurrent à des fins de formation ou d'apprentissage.
- b. L'installation de cette caméra est permise et doit être approuvée au préalable par le Promoteur. Si elle est approuvée, elle doit être installée avant les Vérifications Techniques effectuées sur la Voiture et en conformité avec les exigences de sécurité suivantes :
 - Le dispositif de fixation doit pouvoir supporter une décélération de 25 g sans se détacher.
 - La caméra ne doit pas gêner la visibilité du Pilote, sa sortie ou son extraction du véhicule en cas d'urgence.

Cette caméra ainsi que l'ensemble des enregistrements ne peuvent pas être utilisés pour des questions et/ou problèmes sportifs susceptibles de survenir pendant les séances officielles.

- c. Le poids du système n'est pas inclus dans le poids minimum de la Voiture défini par le Règlement Technique ETCR de la FIA.
- d. Le Directeur d'Epreuve ou les Commissaires Sportifs pourront demander officiellement les enregistrements de la caméra des Concurrents et lesdits enregistrements doivent être fournis immédiatement et sans délai.
- e. Lorsque les Commissaires Sportifs estiment être en mesure de prendre une décision pendant une séance ou une Manche sans se référer aux images d'une caméra embarquée quelle qu'elle soit, la mise à disposition des images en question auprès d'un Concurrent à l'issue de la séance ou de la Manche ne sera pas considérée comme constituant une communication d'un élément nouveau, significatif et pertinent en relation avec une potentielle demande ultérieure de révision de cette décision en vertu de l'Article 14 du Code (Droit de révision), et de tels enregistrements ne doivent pas être diffusés, de quelque manière que ce soit, par le Concurrent, le Pilote ou un quelconque agent du Concurrent, de mauvaise foi, contre les décisions des Officiels.

30.2 Competitor's camera

- a. Cars may carry an on-board camera provided by each Competitor for training or learning purposes.
- b. The installation of this camera is permitted and must be approved beforehand by the Promoter. If approved, it must be installed before scrutineering of the car and in compliance with the following safety requirements:
 - The fixing device must withstand a deceleration of 25G without detaching.
 - The camera must not hinder the driver's visibility, exit or extrication in case of emergency.

This camera and all recorded materials cannot be used for any Sporting matters and or issues possibly arising during the official Sessions.

- c. The weight of the system is not included in the minimum weight of the car defined by the FIA ETCR Technical Regulations.
- d. The Race Director or the Stewards may officially request footage from the Competitor's camera and such footage must be supplied immediately and without delay.
- e. Where the Stewards consider that they are able to make a decision during a session or Round without reference to images from any on-board camera, the availability of such images to a Competitor after the session or Round will not be deemed to constitute the discovery of a significant and relevant new element in relation to any subsequent petition for review of that decision under Article 14 of the Code (Right of Review), and such footage may not be broadcast by any means by the Competitor, Driver or any agent of the Competitor, in bad faith against the decision of the officials.

31. LIMITATION DES ESSAIS

Les essais avec les Voitures et Pilotes des Concurrents inscrits ne sont autorisés que les jours d'essais organisés par le Promoteur et/ou par WSC. Chaque essai doit prévoir la présence du Département Technique et de représentants des fournisseurs techniques de l'ETCR.

Des séances d'essais privés durant le calendrier de la Coupe peuvent être planifiés. Elles devront être autorisées par WSC et devront prévoir la présence, au minimum, d'un

31. TESTING RESTRICTIONS

Testing with registered Competitor cars and drivers is only permitted at days organised by the Promoter and/or by WSC. Every single test must foresee the presence of the Technical Department and ETCR Technical suppliers' representatives.

Private test sessions during the Cup calendar may be planned and shall be authorized by WSC and must foresee the presence of, at minimum, an ETCR official

fournisseur officiel de l'ETCR.

supplier.

32. CONDUITE

32. DRIVING

Le Pilote doit conduire sa Voiture seul et sans aide.

The driver must drive his/her car alone and unaided.

33. CHRONOMETRAGE

33. TIMING

Chaque Pilote devra utiliser le transpondeur de chronométrage fourni par les chronométreurs officiels, sélectionné par le Promoteur, pendant toute la durée de la Compétition. Il est de la responsabilité de tous les Concurrents de se procurer ce transpondeur à leurs propres frais, de l'installer et de le faire fonctionner correctement. Ce transpondeur doit être installé dans le strict respect des instructions y afférentes données par les chronométreurs officiels.

Each driver must use the timing transponder supplied by the official timekeepers, selected by the Promoter, throughout the Competition. All Competitors are themselves responsible for obtaining this transponder, at their own expense, and for the correct installation and functioning thereof. This transponder must be installed in strict compliance with the relevant instructions delivered by the official timekeepers.

34. POWER UP

34. POWER UP SYSTEM

34.1 Un système Power Up peut être utilisé durant les séances d'essais libres, les Battles de Quarts de Finale, de Demi-Finale ainsi que pendant la Super Finale DHL. Il sera activé conformément au Règlement.

34.1 A Power Up system can be utilised during Free Practice sessions, Quarter Final Battles, Semi-Final Battles and the DHL Super Final and is activated as defined in the regulations.

34.2 La puissance maximale autorisée lors de l'utilisation du Power Up sera une puissance totale du RESS de 500 kW. Elle pourra être utilisée pendant une durée maximale de 40 secondes par Pilote et par séance, sauf pour les essais libres, durant lesquels il n'y a pas de restriction ou sauf mention contraire dans un Bulletin publié par les Commissaires Sportifs. Le système Power Up sera activé par le Pilote à son appréciation et sera visible sur le circuit et à la télévision.

34.2 The maximum power permitted when utilising the Power Up will be a total RESS power of 500 kW. This shall be permitted to be used for a maximum duration of 40 seconds per driver per session, except for Free Practice, in which there is no restriction or unless defined otherwise in a Bulletin released by the Stewards. The Power Up system shall be activated by the driver at his discretion and shall be visible on the circuit and on television.

La durée maximale du Power Up sera respectée à tout moment, même en cas de suspension d'une Battle, les Officiels et les Concurrents étant en mesure de contrôler les activations.

The maximum duration of the Power Up shall be respected at any time also in case of Battle suspended, as officials and competitors are able to check the activations.

34.3 Toute activation du système Power Up durant les Qualifications est interdite, sous peine de disqualification.

34.3 Any activations of the Power Up system in Qualifying is prohibited, on pain of disqualification.

En cas de suspension de Battle et de Finale (Article 47), pour déterminer si une peine doit être appliquée pour toute infraction à la réglementation en matière de Power Up, les Commissaires Sportifs tiendront compte des circonstances particulières de la Manche.

34.4 In the case of a Battle and Final suspension (Article 47) Stewards will take into account the individual circumstances of the Round when determining if a penalty should be applied for any breach of the Power Up regulations.

34.4 L'utilisation ou l'activation du Power Up est interdite à partir du moment où un drapeau jaune est déployé et jusqu'au passage devant le drapeau vert, à quelque moment que ce soit pendant une FCY ou dans une Slow Zone, ou lorsqu'il y a un signal de drapeau rouge.

34.5 It is forbidden to use or have activated the Power Up from the moment a yellow flag is shown until after passing the green flag, at any time during a FCY or a Slow Zone area, or when there is a red flag signal.

35. CONDITIONS GENERALES RELATIVES AUX VOITURES

35. GENERAL CAR REQUIREMENTS

35.1 Aucun signal d'aucune sorte ne pourra être échangé entre une Voiture en mouvement et toute personne liée au

35.1 No signal of any kind may pass between a moving car and anyone connected with the car's Competitor or driver

Concurrent ou au Pilote de la Voiture, exception faite :

- a. des messages lisibles sur un panneau de stand ;
- b. des mouvements de corps du Pilote ;
- c. des signaux de déclenchement du tour ("lap trigger") donnés à la Voiture depuis les Stands. Les transmetteurs de marqueurs de tours fonctionneront à l'aide de batteries et, une fois en fonctionnement, devront être indépendants (c.-à-d. non connectés à tout autre matériel des Stands au moyen de câbles, de fibres optiques, d'un système radio ou de wifi, etc.), être fixés solidement côté Voie des Stands, et ne pas pouvoir recevoir d'informations extérieures. Ces déclencheurs de tour ne pourront pas être utilisés pour la transmission de données des Stands à la Voiture autres que la marque de tours. Les données de marque de tour devront être transmises à plusieurs reprises, avec une fiabilité éprouvée ;
- d. de communications verbales entre un Pilote et son équipe par radio.

save for the following:

- a. legible messages on a pit board;
- b. body movement by the driver;
- c. lap trigger signals from the pits to the car. Lap marker transmitters shall be battery-powered and once operating must be free-standing (i.e. not connected to any other pit equipment by means of wires, optical fibres, radio, wi-fi, etc.), firmly fixed on the pit lane side, and incapable of receiving external information.

Such lap triggers shall not be used for the transmission of any data from pit to car other than the lap mark. Lap mark data must be transmitted repeatedly and must be demonstrably consistent;

- d. verbal communication between a driver and his team by radio.

35.2 Les radiations électromagnétiques seront interdites entre 5 et 6 GHz, sauf autorisation écrite du Délégué Technique.

35.2 Electromagnetic radiation between 5 and 6 GHz is forbidden save with the written consent of the Technical Delegate.

35.3 Toutes les Voitures doivent être équipées d'un système de positionnement du véhicule et d'un système de télémétrie produits par le fournisseur désigné selon une spécification établie par la FIA et WSC. Aucune autre pièce de nature à remplir une fonction similaire ne peut être montée sur une Voiture.

35.3 All cars must be fitted with a car positioning system and a telemetry system which have been manufactured by the designated supplier to a specification determined by FIA and WSC. No other parts which are capable of performing a similar function may be fitted to any cars.

35.4

- a. Pendant toute la durée de la Compétition, aucun cache, aucune protection ou autre installation qui, d'une manière quelconque, dissimulerait une partie de la Voiture ne sera autorisé, à aucun moment, dans le Paddock, les garages, la Voie des Stands ou sur la Grille, à moins qu'il n'apparaisse clairement que ce type de protection est nécessaire pour des raisons exclusivement mécaniques (par exemple, une protection contre les incendies ou les chocs électriques).

35.4

- a. During the entire Competition, no screen, cover or other obstruction which in any way obscures any part of a car will be allowed at any times in the paddock, garages, pit lane or Grid, unless it is clear any such covers are needed solely for mechanical reasons, which could, for example, include protecting against fire or electric shock.

Outre ce qui précède, sont expressément interdites :

In addition to the above, the following are specifically not permitted:

- I. Les protections installées sur les moteurs, les boîtes de vitesses ou les radiateurs lorsque ces pièces sont changées ou déplacées dans le garage.
- II. Les pièces, incluant sans s'y limiter les planchers de réserve, unités de charge ou chariots à outils, utilisées comme paravents.

- I. Motor, gearbox or radiator covers whilst these parts are being changed or moved around the garage.
- II. Parts such as (but not limited to) spare floors, charger units or tool trolleys may not be used as an obstruction.

b. Sont autorisées :

b. The following are permitted:

- I. Les protections posées sur les Voitures ou les pièces endommagées ;
- II. Les protections installées sur les Voitures dans le garage de l'équipe pour la nuit ;
- III. Les protections installées en cas de pluie sur les

- I. Covers which are placed over damaged cars or components.
- II. A cover over the car in the team's garage overnight.
- III. A cover over the car in the pit lane or Grid if it is

Voitures dans la Voie des Stands ou sur la Grille, si la visibilité des voyants de sécurité est assurée.

raining, if the visibility of safety lights is assured.

- | | |
|--|---|
| <p>35.5 Il appartient à chaque Concurrent de s'assurer que sa Voiture est en permanence électriquement sécurisée. Par conséquent, à tout moment de la Compétition, la Voiture devra avoir le voyant de fonctionnement RESS allumé (lumière verte). Un Délégué Technique ou un Commissaire Technique peut à tout moment demander au Concurrent d'allumer le voyant de fonctionnement RESS (lumière verte) pour vérification.</p> | <p>35.5 It is up to each Competitor to ensure that his car is electrically safe at all times. Consequently, at any time during the Competition the car must have the RESS operating light on (green light). A Technical Delegate or Scrutineer may at any time ask the competitor to switch on the RESS operating light (green light) to check that it is working.</p> |
| <p>35.6 Toutes les Voitures doivent être équipées d'un système de diodes électroluminescentes tel que défini dans le Règlement Technique ETCR de la FIA. Il appartient à chaque Concurrent de s'assurer de son bon fonctionnement.</p> | <p>35.6 All cars must be fitted with a light-emitting diode system as defined in the FIA ETCR Technical Regulations. It is up to each Competitor to ensure that it is functioning properly.</p> |
| <p>35.7 Il est obligatoire de respecter en permanence le manuel d'instruction du Règlement Technique ETCR de la FIA.</p> | <p>35.7 It is mandatory to follow the instruction manual from the FIA ETCR Technical Regulations at all times.</p> |
| <p>36. KIT ETCR ET BATTERIES</p> | <p>36. ETCR KIT AND BATTERIES</p> |
| <p>36.1 Une Voiture pourra être conduite par deux Pilotes avec deux numéros de course attribués différents lors de chaque Compétition. Les Voitures de Réserve sont autorisées telles que définies aux Articles 26.2 et 26.3. Néanmoins, toute pièce de la Voiture peut être changée à tout moment pendant la Compétition.</p> <p>Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si une pièce du Kit ETCR et la batterie ETCR peuvent être changées ou réparées, sur la base d'un rapport du Délégué Technique.</p> | <p>36.1 A car may be driven by two drivers with two different allocated race numbers at each Competition. T-Spare cars are permitted as defined in Articles 26.2 and 26.3. However, any parts of the car may be changed at any time during the Competition.</p> <p>The decision whether a part of the ETCR Kit and the ETCR Battery can be changed or repaired will be taken by the Stewards, based on a report by the Technical Delegate.</p> |
| <p>36.2 A tout moment au cours de la Compétition, le Délégué Technique pourra inspecter toute unité de contrôle et obtenir les données qui y sont stockées.</p> <p>Toute Voiture ayant passé les Vérifications Techniques préliminaires ne pourra être enlevée de l'enceinte du circuit pendant le restant de la Compétition.</p> | <p>36.2 The Technical Delegate may inspect any control units and obtain the data stored on it at any time during the Competition.</p> <p>Any cars which have passed initial scrutineering may not be removed from the confines of the circuit during the remainder of the Competition.</p> |
| <p>36.3 Chaque Voiture de course ETCR est équipée d'un Kit ETCR (tel que défini dans le Règlement Technique ETCR de la FIA) et d'un pack de batterie pour la Compétition.</p> | <p>36.3 Each ETCR racing car is equipped with one ETCR Kit (as defined in the FIA ETCR Technical Regulations) and one battery pack for the Competition.</p> |
| <p>36.4 Après consultation des représentants des fournisseurs officiels ETCR concernés, la FIA et WSC apposeront des scellés sur chaque moteur, boîte de vitesse, onduleur et/ou pack de batterie avant leur première utilisation lors de la Compétition, afin de s'assurer qu'aucune pièce mobile importante ne puisse être reconstruite ou remplacée. Si cela est autorisé, cela devra se faire sous le contrôle du Délégué Technique et avec son accord.</p> | <p>36.4 After consultation with the relevant ETCR Official suppliers' representatives, the FIA and WSC will attach seals to each motor, gearbox, inverters and/or battery pack prior to it being used for the first time at Competition in order to ensure that no significant moving parts can be rebuilt or replaced and if allowed so, it must be under the control and agreement of the Technical Delegate.</p> |
| <p>36.5 Outre le simple remplacement d'un moteur, d'une boîte de vitesses, d'un onduleur ou d'un pack de batterie par un autre, un changement sera également</p> | <p>36.5 Other than the straightforward replacement of one motor, gearbox, inverter or battery pack unit with another, a change will also be deemed to have taken</p> |

considéré comme ayant eu lieu si l'un quelconque des scellés de la WSC est endommagé ou enlevé du moteur, de la boîte de vitesses, de l'onduleur ou d'un pack de batterie d'origine après qu'il/elle a été utilisé(e) pour la première fois lors de toute séance d'essai ou course.

place if any of WSC seals are damaged or removed from the original motor, gearbox, inverter or battery pack after it has been used for the first time in any Practice sessions or races.

- 36.6** Le Délégué Technique se réserve le droit de reprogrammer les unités de contrôle électronique et de sceller les connecteurs pour procéder à la lecture des unités de contrôle électronique à tout moment durant la Compétition, afin de s'assurer que l'état du logiciel et l'enregistrement des données sont identiques pour toutes les voitures participantes.

- 36.6** The Technical Delegate reserves the right to reprogram the electronic control units and to seal the plug-in connectors for reading the electronic control units at any time during the Competition, so as to ensure that the status of the software and data logging is identical for all the participating cars.

Le système VCM est attribué au numéro de châssis de la Voiture et ne doit pas être échangé sans l'autorisation du Délégué Technique. La configuration du VCM doit être telle que spécifiée périodiquement par WSC et pourra être mise à jour par la FIA et WSC à tout moment. Seul un représentant de WSC pourra procéder à quelque changement que ce soit sur la version logicielle du VCM.

The VCM system is assigned to the car chassis' number and must not be exchanged without the authorisation of the Technical Delegate. The configuration of the VCM must be as specified from time to time by WSC and may be updated by the FIA and WSC at any time. Only a WSC representative may make any changes to the VCM software version.

37. ZONE STATION D'ENERGIE OFFICIELLE ET CHARGE DES VOITURES

37. OFFICIAL ENERGY STATION AREA AND CHARGING THE CARS

- 37.1** Les Voitures ne pourront être chargées qu'à la Zone Station d'Energie (sauf autorisation différente du Promoteur via un Bulletin des Commissaires ou des instructions du Délégué Technique) et pendant des créneaux horaires identifiés, organisés, et définis par le Promoteur tel que spécifié dans le Règlement Particulier (Annexe 1). Pour charger les Voitures, seule l'énergie fournie par le fournisseur approuvé sélectionné et spécifié par le Règlement Technique ETCR de la FIA sera utilisée pendant la Compétition.

- 37.1** Cars can be charged only at the Energy Station Area (if not differently authorized by Promoter via Stewards' Bulletin or Technical Delegate instructions) and within identified time slots, organised, and defined by the Promoter as specified by the Supplementary Regulations (Appendix 1). To charge the cars, only energy supplied by the selected supplier approved and specified by the FIA ETCR Technical Regulations shall be used during the Competition.

- 37.2** La Zone Station d'Energie inclura les unités de charge requises pour un maximum de huit (8) Voitures prenant part à la Compétition et sera contrôlée par le Délégué Technique ou le Responsable Station d'Energie pour la Coupe.

- 37.2** The Energy Station Area will include the charging units required for a maximum of eight (8) cars taking part in the Competition and it will be subject to the control of the Technical Delegate or the Cup Energy Station Responsible.

- 37.3** Le Promoteur et l'Organisateur seront responsables des aspects sécurité de la Zone Station d'Energie ainsi que des horaires d'ouverture et de fermeture, des instructions en matière de sécurité et des temps de charge, qui seront spécifiés dans le Règlement Particulier (Annexe 1).

- 37.3** The Promoter and Organiser shall be responsible for all the safety aspects of the Energy Station Area together with the opening and closing time, the safety instructions and charging time which will be specified in the Supplementary Regulations (Appendix 1).

- 37.4** Toute modification de la méthode de charge, utilisation d'une méthode différente de charge des Voitures et/ou modification du système de recharge (si non autorisée par le Promoteur via un Bulletin des Commissaires Sportifs ou des instructions du Délégué Technique) pourra entraîner une disqualification de la Compétition.

- 37.4** Any alteration or different method of charging the cars and/or of the plug-in system (if not authorized by Promoter via Stewards' Bulletin or Technical Delegate instructions) may result in disqualification from the Competition.

- 37.5** L'énergie à utiliser pour les Voitures ETCR est définie dans le Règlement Technique ETCR de la FIA.

- 37.5** The energy to be supplied to ETCR car is defined by the FIA ETCR Technical Regulations.

- 37.6** Les personnes suivantes sont admises dans la Station d’Energie avant et pendant le temps de charge :
- Délégué E-sécurité de la FIA ;
 - Trois (3) mécaniciens au maximum par Voiture engagée, qui sont habilités à pousser la Voiture et à brancher le chargeur sur la Voiture ;
 - Un responsable du fournisseur d’énergie ;
 - Deux (2) superviseurs ETCR au maximum ;
 - Trois (3) Délégués Techniques ou Assistants au maximum, Commissaires Techniques nationaux inclus le cas échéant ;
 - Un Chef Sécurité de la Coupe ;
 - Un responsable des chargeurs officiels ETCR ;
 - Un responsable du fournisseur de batteries ETCR ;
 - Un responsable de la Station d’Energie de la Coupe.
- 37.7** Des instructions pour déplacer et/ou pousser les Voitures jusqu’à la Station d’Energie seront données par le Directeur d’Epreuve pendant le briefing des Pilotes. Toute procédure différente devra être signalée aux Commissaires Sportifs et pourra entraîner la disqualification de la Compétition.
- 37.8** Les procédures et les horaires seront définis dans le Règlement Particulier (Annexe 1) de chaque Compétition.
- 37.9** Le chargeur et le dispositif de refroidissement des Equipes sont autorisés dans la Station d’Energie.
- 38. SEANCES D’ESSAIS LIBRES**
- 38.1** Sauf lorsque le présent Règlement Sportif contient des dispositions différentes, la discipline et les mesures de sécurité dans la Voie des Stands et sur la piste seront les mêmes pour toutes les séances d’essais et pour les Manches. Lors de chaque séance d’essais, les Voitures seront réputées être en conformité avec le Règlement Technique ETCR de la FIA.
- 38.2** Pendant toutes les séances d’essais, un feu vert et un feu rouge seront placés à la sortie de la Voie des Stands. Les Voitures ne pourront entrer sur la Voie Rapide que lorsque le feu vert de la sortie des Stands sera allumé. Les Voitures ne pourront sortir de la Voie des Stands que lorsque le feu vert sera allumé. De plus, un drapeau bleu et/ou un feu bleu clignotant pourront être présentés à la sortie des Stands afin de prévenir les Pilotes quittant la Voie des Stands de l’approche de Voitures sur la piste.
- 38.3** En cas d’infraction en matière de pilotage lors de toute séance d’essais, le Pilote pourra faire l’objet des pénalités mentionnées à l’Article 57. A moins qu’il ne soit absolument évident qu’un Pilote a commis une infraction en matière de pilotage, tout incident fera normalement l’objet d’une enquête après la séance concernée.
- 38.4** Le Directeur d’Epreuve peut interrompre les essais aussi souvent et pour aussi longtemps qu’il l’estime nécessaire
- 37.6** The following people are allowed into the Energy Station prior and during the charging time:
- FIA eSafety Delegate;
 - maximum three (3) mechanics per entered car, entitled to push the car and to plug the charger into the car;
 - the Energy supplier responsible;
 - maximum two (2) ETCR supervisors;
 - maximum three (3) Technical Delegates or Assistants, including the National Scrutineers if needed;
 - Cup Safety Chief;
 - ETCR official charger responsible;
 - ETCR battery supplier responsible.
 - Cup Energy Station responsible.
- 37.7** Instructions to move and or push the cars to the Energy Station will be given by the Race Director during the Drivers’ briefing, any different procedures shall be reported to the Stewards and may result in disqualification from the Competition.
- 37.8** Procedures and times shall be defined in the Supplementary Regulations (Appendix 1) to each Competition.
- 37.9** Team’s charger and Team’s chiller are allowed under the Energy Station.
- 38. FREE PRACTICE SESSIONS**
- 38.1** Save where these Sporting Regulations require otherwise, pit lane and track discipline and safety measures will be the same for all practice sessions as for the Rounds. In every practice session, cars will be deemed to be in conformity with the FIA ETCR Technical Regulations.
- 38.2** During all practice sessions there will be a green and a red light at the pit lane exit. Cars may only enter the fast lane when the pit exit light is green. Cars may only leave the pit lane when the green light is on. Additionally, a blue flag and/or a flashing blue light may be shown in the pit exit to warn Drivers leaving the pit lane if cars are approaching on the track.
- 38.3** In the event of a driving infringement during any practice session, Driver shall be subject to the penalties referred in Article 57. Unless it is completely clear that a Driver committed a driving infringement, any such incident will normally be investigated after the relevant session.
- 38.4** The Race Director may interrupt practice as often and for as long as he or she thinks necessary to

pour dégager la piste ou permettre l'enlèvement d'une Voiture. Au cas où une ou plusieurs séances d'essais seraient ainsi interrompues, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

- 38.5** Aucun Pilote ne pourra prendre le départ d'une Manche sans avoir participé à au moins une séance d'essais.

Chaque Voiture courra dans chaque séance d'essais libres, le Pilote du Pool désigné par le tirage au sort prenant part à chaque séance.

- 38.6** Deux séances d'essais libres maximum par Pool, d'une durée non supérieure à 30 minutes chacune, auront lieu au moins un jour avant les jours pendant lesquels se tiendront les Manches de Battles. En outre, immédiatement après chaque séance d'essais libres par Pool, une séance d'essais de départ de 5 minutes aura également lieu.

- 38.7** Pour les séances d'essais libres, la puissance totale maximale sortant du RESS pourra être de 500 kW (à la discrétion de chaque Pilote) et les activations du Power Up par Pilote pourront être testées.

- 38.8** Lorsque cela est indiqué dans le programme horaire de l'épreuve, à la fin des 30 premières minutes de la séance d'essais libres désignée, le drapeau à damier sera présenté et chaque voiture sera autorisée à rejoindre la Ligne de départ (depuis la piste ou depuis la Voie des Stands) afin de procéder à des essais de départ durant un créneau horaire de cinq (5) minutes maximum.

Toute Voiture se trouvant sur la piste lorsque le drapeau à damier est présenté pourra, au lieu d'entrer dans les Stands, se rendre directement au Portique de Départ et effectuer un essai de départ. Lorsque la première Voiture à laquelle le drapeau à damier aura été présenté à la fin de la séance franchit le point intermédiaire 1, les postes des Commissaires de Piste devront agiter un drapeau jaune lorsqu'elle dépassera chaque poste de Commissaire suivant jusqu'à ce qu'elle atteigne la zone des essais de départ. La règle du drapeau jaune s'applique et aucun dépassement n'est autorisé jusqu'à la zone des essais de départ. Tous les Pilotes procédant à un essai de départ devront attendre que les autres Pilotes aient effectué leur essai de départ avant de rejoindre leur position sur la Grille. En aucun cas un Pilote ne doit faire un essai de départ si une autre Voiture est toujours immobile devant lui au même Portique de Départ, ou si la procédure de compte à rebours a déjà débuté pour une Voiture se trouvant dans un autre Portique de Départ.

Si les essais de départ sont autorisés avec utilisation du Portique de Départ de la Coupe, des instructions seront données par le Directeur d'Epreuve lors de chaque Compétition.

Au cas où une Voiture rencontrerait un problème au

clear the track or to allow the recovery of a car. Should one or more sessions be thus interrupted, no protest can be accepted.

- 38.5** No Driver may start in any Round without taking part in at least one practice session.

Each car will be run in each free practice session, with each session driven by the driver of that Pool as assigned by the draw.

- 38.6** A maximum number of two free practice sessions per Pool, of no longer than 30 minutes each, will take place at least one day before the days in which the rounds of Battles take place. Additionally, immediately following one free practice session per Pool, a 5-minute practice start session will also take place.

- 38.7** For the Free Practice sessions, the maximum total power going out of the RESS can be 500 kW (at each driver discretion) and Power Up activations per driver can be tested.

- 38.8** When stated in the event timetable, at the end of the first 30 minutes of the designated Free Practice session, the chequered flag will be shown, and each car will be allowed to join the starting line (from track or from pit lane) to practice their start in a time frame of a maximum of five (5) minutes.

Any car on the track when the chequered flag is shown may, instead of entering the pits, proceed directly to the start gate and make a practice start. As the first car which takes the chequered flag at the end of the session passes intermediate 1, the marshal posts shall show single waved yellow flags as he passes each subsequent marshal post until he reaches the start practice area. Yellow flag rules apply, and no overtaking is allowed on the way to start practice. All Drivers carrying out a practice start should wait for others to carry out a practice start before moving into a Grid position. Under no circumstances should a driver make a practice start if another car is still stationary in front of him on the same start gate, or if the countdown procedures has already begun for a car already in another start gate position.

Should the practice starts be allowed with the use of the Cup Starting Gate, instructions will be given by the Race Director at each Competition.

Should a car have an issue at the start gate, it may repeat

Portique de Départ, elle pourra recommencer une fois seulement la procédure de départ. Si la Voiture ne démarre pas à la seconde procédure de départ, elle devra alors revenir dans la Voie des Stands et ne pourra pas recommencer la procédure de départ. Une fois le Portique de Départ ouvert, le franchissement de la ligne marquée au sol de quelque côté que ce soit et dans quelque direction que ce soit, ou tout déplacement dans une direction autre que droit devant avant la balise de "Jonction" tel qu'indiqué dans le Briefing des Pilotes, est interdit sous peine de l'application d'une pénalité à l'appréciation des Commissaires Sportifs.

the start procedure once only. If upon the second start gate procedure the car does not start, then it must continue back to the pit lane and cannot try the start procedure again. Once the start gate is open, crossing the line marked on the ground on either side and in either direction or moving in any direction other than directly ahead before the "Merge" marker as noted in the Drivers Briefing is forbidden upon pain of penalty at the discretion of the Stewards.

38.9 A l'issue des séances d'essais libres, il n'y aura pas de Parc Fermé. Les Délégués Techniques pourront toutefois contrôler de façon aléatoire toute Voiture pendant ou à la fin des séances d'essais.

38.9 There will be no Parc Fermé after the Free Practice sessions, however Technical Delegates may randomly control any car during or at the end of the practice sessions.

38.10 La recharge est interdite pendant les essais libres.

38.10 Recharge during the Free Practice is forbidden.

38.11 Les horaires et procédures de recharge à l'issue des séances d'essais libres seront définis dans le Règlement Particulier (Annexe 1) et dans le programme horaire officiel, sous la supervision des Délégués Techniques.

38.11 Recharge time and Procedures after the Free Practice sessions will be defined in the Supplementary Regulations (Appendix 1) and the Official Timetable under the supervision of the Technical Delegates.

38.12 La recharge est obligatoire entre les deux séances d'essais libres et à l'issue de la dernière.

38.12 Recharge is mandatory between the two Free Practice sessions and after the last one.

38.13 Chaque Pilote ne peut participer qu'aux séances d'essais libres de son Pool avec la Voiture associée.

38.13 Each driver can only take part in the Free Practice sessions of their Pool with the associated car.

38.14 Les Pilotes qui n'accomplissent pas au moins un tour pendant les essais pourront être autorisés à participer à la Compétition à l'appréciation des Commissaires Sportifs. Si une Voiture ne peut pas être utilisée dans les deux séances d'essais libre pour cause de force majeure ou en raison d'un accident impliquant la Voiture concernée dans la séance précédente, les Commissaires Sportifs pourront décider de permettre au Pilote ayant manqué les essais de prendre le départ des Battles conformément à un ordre défini par tirage au sort.

38.14 A Driver who has failed to complete at least one lap in practice may be allowed to take part in the Competition at the discretion of the Stewards. In case a car cannot be run in both Free Practice sessions due to a reason of Force Majeure or due to a crash involving the car in the previous session, Stewards may decide to allow the concerned driver who missed the practice to start the Battles as per order defined by the Draw.

39. ARRET DES ESSAIS

39. STOPPING THE PRACTICE

39.1 Dans le cas où il serait nécessaire d'arrêter les essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident, ou parce que les conditions météorologiques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur d'Epreuve ordonnera que des drapeaux rouges soient déployés à tous les postes de Commissaires de Piste et que les feux d'annulation soient allumés sur la Ligne.

39.1 Should it become necessary to stop the practice because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the Race Director will order red flags to be shown at all Marshal posts and the abort lights to be shown at the Line.

39.2 Lorsque le signal de cesser de courir sera donné, toutes les Voitures devront réduire immédiatement leur vitesse à 50 km/h au maximum et rentrer au pas dans leurs zones de travail respectives de la Voie des Stands ; tout dépassement est interdit, ainsi que tout stationnement sur la Voie Rapide.

39.2 When the signal is given to stop, all cars shall immediately reduce speed to a maximum of 50kph and proceed slowly back to their respective pit lane working areas; overtaking is forbidden, parking in the fast lane is forbidden.

Les Voitures ne peuvent regagner la Voie Rapide que

Cars may only re-enter the fast lane when the pit exit light

lorsque le feu de sortie des stands est vert. A la fin de chaque séance d'essais, aucun Pilote ne peut franchir la Ligne plus d'une fois, sauf en cas d'essais de départ autorisés par le Directeur d'Epreuve.

is green. At the end of each practice session no Driver may cross the Line more than once except in case of practice start allowed by the Race Director.

39.3 Toutes les Voitures abandonnées sur la piste seront retirées et placées en lieu sûr.

39.3 All cars abandoned on the track will be removed to a safe place.

40. TIRAGE AU SORT ET MANCHES

40. THE DRAW AND THE ROUNDS

40.1 Un tirage au sort officiel pour la Coupe sera organisé afin de définir :

40.1 An official Cup Draw will be organised in order to define:

- les différents groupes de Pilotes (appelés "Pools") pour la Compétition entière ;
- l'ordre de départ pour les séances de qualification de chaque Pool.

- the different groups of drivers (called "Pools") for the full Competition;
- the starting order for the qualifying sessions of each Pool.

Il sera effectué sous l'autorité du Directeur d'Epreuve et des Commissaires Sportifs, au moins un jour avant la tenue des Manches et avant le début des essais libres, l'horaire et le lieu exacts devant être précisés à l'Annexe 1.

It will be carried out under the authority of the Race Director and the Stewards, at least one day before the Rounds take place and before the start of the Free Practice, with exact time and place to be specified in the Appendix 1.

Tous les Pilotes et Team Managers doivent assister au tirage au sort.

All drivers and Team Managers must attend the draw.

Le tirage au sort sera composé de trois étapes et sera défini à l'Annexe 1 :

The draw will be organized in three steps and it will be defined in the Appendix 1:

a. Première étape : présentation de la liste complète des engagés.

a. First Step: Full entry list presentation.

La première étape du tirage au sort consistera simplement en l'énumération de la liste mise à jour des engagés dans la Compétition.

The first step of "the draw" will simply list the updated Entry list to the Competition.

b. Deuxième étape : division en Pools.

b. Second Step: Pool Division.

Un premier tirage au sort automatique sélectionnera au hasard les Pilotes qui rejoindront l'un des Pools pour toute la durée de la Compétition. Chaque Pool sera composé de six (6) Pilotes au maximum, associés à des numéros de châssis différents et à des Voitures de marques différentes.

A first automatic draw will randomly select drivers to join either Pool for the full duration of the Competition. Each Pool will be made of maximum six (6) drivers with different associated chassis numbers and cars of different brands.

c. Troisième étape : ordre de départ pour les séances de qualification de chaque Pool.

c. Third Step: Starting Order for the Qualifying Sessions of each Pool.

Chaque Pilote sera invité à choisir de manière aléatoire son ordre de départ pour les séances de qualifications de son Pool (de 1^{er} à 6^e) au moyen du tirage au sort automatique.

Each driver will be invited to randomly select his starting order for the qualifying sessions of his respective pool (from 1st to 6th) with the automatic draw.

40.2 Lors de chaque Compétition, pour chaque Pool, les Manches suivantes auront lieu :

40.2 At each competition, the following Rounds will be held for each pool:

- Qualifications, divisées en deux séances ;
- Deux (2) Battles de Quarts de Finale ;

- Qualifying, split into two sessions;
- Two (2) Quarter Finals Battles;

- Deux (2) Battles de Demi-Finale ;
- Une Super Finale DHL.

- Two (2) Semi Finals Battles;
- DHL Super Final.

40.3 Les rangs de la Grille seront espacés d'au moins 8 mètres.

40.3 The rows of the Grid will be separated by at least 8 metres.

40.4 Chaque Pilote doit prendre le départ de chaque Manche. Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles, comme par exemple la réalisation d'un temps au tour lors d'une précédente séance d'essais libres, les Commissaires Sportifs pourront autoriser la Voiture à prendre le départ d'une Manche, même si le Pilote a manqué l'une des Manches précédentes.

40.4 Each Driver must start in each Round, however, under exceptional circumstances, which may include setting a lap time in a previous free practice session, the Stewards may permit the car to start a Round, even if the Driver has missed any of the previous Rounds.

Si plusieurs Pilotes sont acceptés de cette manière, leur ordre sera déterminé par les Commissaires Sportifs. La décision des Commissaires Sportifs ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un appel de la part des Concurrents.

Should more than one driver be accepted in this manner, their order will be determined by the Stewards. In neither case may a competitor appeal against the Stewards' decision.

40.5 Aucune Qualification, Battle ou Finale ne sera suspendue, sauf si le circuit se retrouve bloqué ou si la poursuite de la Qualification, de la Battle ou de la Finale se révèle dangereuse.

40.5 Neither Qualifying, Battles or Final will be suspended unless the circuit is blocked or it is dangerous to continue.

40.6 Si une Voiture s'arrête durant une Qualification, une Battle ou une Finale, son retrait de la piste devra avoir lieu le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger ou une gêne pour les autres Concurrents. Si le Pilote est dans l'impossibilité de dégager la Voiture d'un emplacement dangereux à son volant, il sera du devoir des Commissaires de Piste de lui prêter assistance. Si une assistance mécanique extérieure (telle qu'un appareil de levage, une dépanneuse, un redémarrage du moteur, etc.) entraîne le retour du Pilote dans la Qualification, la Battle ou la Finale, la Voiture sera exclue des résultats de la Qualification, de la Battle ou de la Finale.

40.6 If a car stops during the Qualifying, Battles or Final, it must be removed from the track as quickly as possible so that its presence does not constitute a danger or hinder other competitors. If the driver is unable to drive the car from a dangerous position, it shall be the duty of the marshals to assist him. If any outside mechanical assistance (such as manitou, tow truck, engine restart, etc) results in a driver re-joining the Qualifying, Battles or Final, the car will be excluded from the results of the Qualifying, Battles or Final.

Si la Voiture est arrêtée sur la piste, mais à un endroit qui n'est pas jugé dangereux ou qui ne gêne pas les autres Concurrents, le Directeur d'Epreuve peut choisir de permettre la poursuite de la séance, avec l'utilisation d'un drapeau jaune localisé. La Voiture sera alors récupérée à la fin de la séance.

If the car is stopped on the track, but in a location that is not deemed to be dangerous or hindering other competitors, the Race Director may opt to allow the session to continue, with the use of a localized yellow flag. The car will then be recovered at the end of the session.

40.7 Durant les Qualifications, les Battles ou la Finale, les Pilotes ne pourront quitter la Voie des Stands que lorsque le feu situé à la sortie de la Voie des Stands sera vert et sous leur propre responsabilité. Un Commissaire de Piste muni d'un drapeau bleu, ou un feu bleu clignotant, indiquera au Pilote si des Voitures sont à l'approche sur la piste.

40.7 During the Qualifying, Battles or Final, drivers leaving the pit lane will do so only when the light at the pit lane exit is green and under their own responsibility. A marshal with a blue flag, or a blue flashing light, will also warn the driver if cars are approaching on the track.

40.8 Les Voitures ne pourront être rechargées qu'à la Zone Station d'Energie et conformément au programme horaire officiel de la Compétition ou tel qu'autorisé par le Délégué Technique.

40.8 Cars can only be recharged at the Energy Station Area and according to the Official Timetable of the Competition or as authorized by the Technical Delegate.

41. QUALIFICATIONS

41. QUALIFYING

41.1 Une seule Manche qualificative, bien que divisée en deux

41.1 A single qualifying round, albeit divided across two

séances, aura lieu pour chaque Pool. Chaque séance durera 10 minutes environ.

Les Pilotes devront participer aux deux séances qualificatives de leur Pool respectif. Néanmoins, si un Pilote se trouve dans l'incapacité de prendre part à tout ou partie de sa Manche qualificative, il pourra toujours participer à la Compétition sur la base de l'Article 40.4.

sessions, will be held for each Pool. Each session will last for approximately 10 Minutes.

Drivers should take part in both qualifying sessions for their respective Pools. However, should a driver be unable to take part in all or part of their qualifying round, they may still take part in the Competition in compliance with Article 40.4.

41.2 L'ordre de départ suivi sera le même pour les deux séances qualificatives de chaque Pool. Cet ordre sera déterminé par tirage au sort, conformément à l'Article 40.1c. Les Pilotes doivent quitter la Voie des Stands dans cet ordre, sur instructions du Directeur d'Epreuve. Si un Pilote n'est pas prêt à prendre le départ de la séance qualificative à sa place dans un délai de 10 secondes après que l'ordre en a été donné et conformément aux instructions du Directeur d'Epreuve, il ne sera pas autorisé à prendre part à cette séance.

41.2 The same starting order will be followed for both qualifying sessions of each Pool. This order will be determined by the draw, as per Article 40.1c. Drivers must exit the Pit Lane in this order, at the instruction of the Race Director. Should a Driver not be ready to depart for qualifying in their place within 10 seconds of the order and as instructed by Race Control, they will not be permitted to take part in that session at all.

41.3 Pour toutes les séances qualificatives, la puissance totale maximale sortant du RESS est limitée à 500 kW.

41.3 For all Qualifying Sessions, the maximum total power going out of the RESS shall be 500 kW.

41.4 La procédure des deux séances de qualification sera rigoureusement identique, comme suit :

41.4 The procedure for both Qualifying sessions will be exactly the same, as per below:

- Les Voitures doivent quitter la Voie des Stands dans un délai de 10 secondes par rapport à l'ordre et à l'horaire déterminés par le tirage au sort, et uniquement lorsque la Direction de Course leur en donne la consigne, que ce soit au moyen des feux de la sortie des Stands ou d'un signal spécifique donné par un Officiel.
- Les Voitures doivent effectuer un tour de chauffe durant lequel il est interdit de dépasser la Voiture de devant et de conduire de façon excessivement lente. Les Voitures seront autorisées à dépasser la Voiture de devant dans l'ordre uniquement si la Voiture en question ou son Pilote rencontre un problème particulier. Tout devra être mis en oeuvre pour maintenir un écart constant avec la Voiture qui précède.
- Les Voitures entameront un unique tour chronométré à partir du moment où elles franchiront la Ligne pour la première fois.
- Après avoir franchi la Ligne une deuxième fois pour terminer son unique tour lancé, chaque Voiture diminuera sa vitesse et restera en dehors de la trajectoire de course, avant de retourner dans la Voie des Stands à la première occasion.
- A l'issue de la première séance qualificative, les Voitures devront immédiatement retourner dans leur zone de travail dans la Voie des Stands. Une fois toutes les Voitures immobilisées dans leur zone de travail, le Concurrent sera autorisé à connecter son Dispositif de refroidissement ETCR pour refroidir la Voiture. Entre les deux séances qualificatives, les Voitures ne seront pas considérées comme étant en Parc Fermé.
- A l'issue de la seconde séance qualificative, les Voitures devront immédiatement se rendre à l'emplacement

- Cars must depart the pit lane within 10 seconds of the order and time determined by the draw and only when instructed to do so by the Race Control, either through use of the pit exit lights or an official's specific signal.
- Cars must complete one out-lap, during which it is not permitted to overtake the car in front nor drive unreasonably slowly. Cars will only be permitted to pass the car ahead of them in the order should that car or driver have a specific problem. Every effort should be made to maintain a consistent gap to the car in front.
- Cars will begin a single timed lap when they cross the line for the first time.
- After crossing the line for the second time to complete their single flying lap, each car will decrease its speed and stay off the racing line, before re-entering the pitlane at the first opportunity.
- After the first qualifying session, the cars should return immediately to their working area of the pitlane. Once each car has stopped in their working area, the Competitor will be allowed to connect their ETCR Chiller to cool the car. Between the two Qualifying sessions, the cars will not be considered as in Parc Fermé.
- After the second qualifying session, the cars should proceed immediately to the designated Parc Fermé

désigné du Parc Fermé.

location.

41.5 Une fois terminées les deux séances qualificatives de chaque Pool, un classement combiné sera établi pour chaque Pool à partir des Temps au Tour les plus rapides de l'une ou l'autre des séances qualificatives afin de constituer un classement des qualifications allant de 1^{er} à 8^e par Pool.

41.5 Once both qualifying sessions for each Pool have been completed, a combined classification for each Pool will be formed from the fastest Lap Times of either qualifying sessions to give a qualifying ranking of 1st through 6th for that Pool.

42. MANCHES DE QUARTS DE FINALE

42. QUARTER FINAL ROUNDS

42.1 Les Pilotes seront répartis dans leurs Quarts de Finale respectifs en fonction du classement des qualifications de leur Pool.

42.1 Drivers will be allocated to their respective Quarter Finals based on the ranking of their Pool qualifying.

Les Pilotes classés de la 1^{re} à la 3^e place dans les qualifications participeront à la Battle 1 des Quarts de Finale. La position de chaque Pilote sur la Grille suivra l'ordre dans lequel ils auront terminé leurs qualifications de Pool.

The drivers ranked 1st to 3rd in qualifying will compete in Quarter Final Battle 1, with their Grid positions in the same order as they finished their Pool qualifying.

Les Pilotes classés de la 4^e à la 6^e place dans les qualifications participeront à la Battle 2 des Quarts de Finale. La position de chaque Pilote sur la Grille suivra l'ordre dans lequel ils auront terminé leurs qualifications de Pool.

The drivers ranked 4th to 6th in qualifying will compete in Quarter Final Battle 2, with their Grid positions in the same order as they finished their Pool qualifying.

Les Grilles de Départ de chaque Battle de Quart de Finale seront publiées 30 minutes au minimum avant le départ de la première Battle de Quarts de Finale.

The starting Grids for each Quarter Final Battle will be published minimum 30 minutes before the start of the first Quarter Final Battle.

42.2 PROCEDURES DE DEPART

42.2 STARTING PROCEDURES

Cinq (5) minutes avant l'heure de départ de chaque Battle, la Voie des Stands ou le Portique des Stands sera ouvert pour une durée de 2 minutes et le groupe de Voitures sélectionné sera autorisé à rejoindre la Grille en effectuant un tour de formation complet, en se plaçant dans l'ordre de départ sous le Portique de la Coupe, moteurs à l'arrêt.

Five (5) minutes before the time for the start of each Battle the pit lane or pit gate will be opened for 2 minutes, and the selected group of cars will be permitted to reach the Grid by completing a full formation lap, in the starting order under the Cup Gate with their engines stopped".

42.3 Trois (3) minutes avant l'heure de départ de chaque Battle, un signal d'avertissement sera donné.

42.3 Three (3) minutes before the time for the start of each Battle, a warning signal will be given.

42.4 Les Voitures rejoindront la zone de départ devant le Portique de la Coupe en un rang de type 1-1-1, dans l'ordre établi conformément à l'Article 42.1.

42.4 Cars shall reach the start area in front of the Cup Gate in 1-1-1 in one row, in the order defined by Article 42.1.

Les Pilotes ne doivent pas conduire lentement ni de façon erratique dans quelque zone que ce soit à partir du dernier virage avant les Portiques de Départ, ce qui inclut les arrêts, sauf pour raisons de sécurité, ainsi que la pratique d'essais de départ, quels qu'ils soient. Les essais de départ pendant le tour permettant de rejoindre le Portique de Départ sont interdits à quelque moment que ce soit.

Drivers must not drive slowly or with erratic movements in any area after the last corner before the start gates, this includes any stopping unless for safety reasons, or conducting any type of start practice. Start practice during the lap to the start gate at any moment is forbidden.

La Voiture devra effectuer le tour complet jusqu'aux Portiques de Départ par ses propres moyens.

The entire lap to the start gates must be done under the car's own power.

Un membre du personnel de l'équipe sera admis sur la Grille de Départ mais devra avoir quitté la Grille de Départ au signal donné une minute avant le départ. Il est interdit de

One team personnel can be allowed on the starting Grid but must be off the Grid at the 1-minute signal. To push vehicles is forbidden.

pousser les véhicules.

42.5 L'approche du départ sera annoncée par des panneaux ou des feux au niveau du Portique de la Coupe. Lors du signal donné une minute avant l'allumage des feux rouges, un panneau sera présenté et l'ensemble du personnel devra quitter la Grille en emportant tout l'équipement.

L'ouverture du Portique de la Coupe suivra la procédure suivante :

- Feux rouges : signal de 15 secondes jusqu'aux feux orange, Voitures prêtes à démarrer la course.
- Feux orange : le départ se rapproche.
- Les feux orange passeront au vert au bout de 0,2 à 4 secondes, le feu vert signalant le début de la Battle.

Une fois le Portique ouvert, le franchissement de la ligne marquée au sol de quelque côté que ce soit et dans quelque direction que ce soit, ou tout déplacement dans une direction autre que droit devant avant la balise de "Jonction" tel qu'indiqué dans le Briefing des Pilotes, est interdit sous peine de l'application d'une pénalité à l'appréciation des Commissaires Sportifs.

42.6 Si un Pilote a besoin d'assistance, il devra l'indiquer aux Commissaires.

Si un problème susceptible de compromettre le départ apparaît sur une Voiture, le Pilote doit immédiatement l'indiquer aux Commissaires de Piste et le Commissaire responsable de la rangée concernée doit immédiatement agiter un drapeau jaune. Si la Voiture ne peut toujours pas démarrer, elle sera poussée jusqu'à la Voie des Stands ou en dehors de la piste en utilisant le trajet le plus court et le plus sûr.

Tout Pilote dont la Voiture est poussée depuis la Grille ou le Portique ne pourra prendre part à la Battle.

42.7 Si le Directeur d'Epreuve décide que le départ doit être retardé, les feux rouges clignotants ou un drapeau/signal d'annulation (les feux du Portique de Départ sont éteints) seront activés, tous les moteurs seront éteints et le nouvel horaire de départ sera défini par le Directeur d'Epreuve.

42.8 Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives aux procédures de départ pourra entraîner la disqualification des Pilotes concernés de la Compétition.

42.9 Il y aura deux (2) Battles de Quarts de Finale dans chaque Pool, chacune d'une durée de 15 minutes au maximum. Elles auront lieu au moins un jour après les séances d'Essais Libres, sauf indication différente à l'Annexe 1.

42.10 Pour les Battles de Quarts de Finale, la puissance totale maximale sortant du RESS sera de 300 kW, sauf lorsque le

42.5 The approach of the start will be announced by either boards or lights at the Cup Gate. At the one-minute signal before the red lights, a board will be shown, and all personnel must leave the Grid with all equipment.

The Cup Gate will be open under the following procedures:

- Red lights: 15 seconds warning until orange lights, cars ready to race.
- Orange lights: the start is approaching.
- Orange lights will switch to green lights in between 0.2 and 4 seconds, with the green light signalling the start of the Battle.

Once the gate is open, crossing the line marked on the ground on either side and in either direction or moving in any direction other than directly ahead before the "Merge" marker as noted in the Drivers Briefing is forbidden upon pain of penalty at the discretion of the Stewards.

42.6 If any driver needs assistance, he must indicate this to the marshals.

If a car develops a problem that could endanger the start, the driver must immediately indicate this to the marshals and the marshal responsible for that row must immediately wave a yellow flag. If the car is still unable to start, it will be pushed into the pit lane or off track by the shortest and safest route.

Any driver being pushed from the Grid or the gate may not join the battle.

42.7 If the Race Director decides the start should be delayed, the red flashing lights or flag /abort signal (start gate lights are switched off) will be switched on, and all engines will be stopped, and the new start time will be defined by the Race Director.

42.8 A breach of the provisions of the Code or these Sporting Regulations relating to the starting procedures may result in the disqualification of the drivers concerned from the Competition.

42.9 There will be two (2) Quarter Final Battles in each Pool, each of a maximum of 15 minutes. They will take place at least one day after the Free Practice sessions unless announced otherwise in Appendix 1.

42.10 For the Quarter Final Battles, the maximum total power going out of the RESS shall be 300 kW, except for when

Power Up est activé, comme défini à l'Article 34.2.

Power Up is engaged, as defined by Article 34.2.

42.11 Si une Voiture n'est pas classée dans sa Battle de Quarts de Finale, il sera considéré qu'elle a terminé en dernière place pour établir l'ordre de départ des Manches de Battles de Demi-Finale. Si plus d'une Voiture n'est pas classée dans sa Battle de Quarts de Finale, l'ordre sera déterminé par une décision des Commissaires Sportifs non susceptible de recours.

42.11 Should a car not be classified in its Quarter Final Battle, it will be determined to have finished in last place to define the start order for the Semi-Final Battle Rounds. If more than one car was not classified in its Quarter Final Battle, the order will be determined by a Stewards decision and their decision is not subject to appeal.

42.12 A la fin de chaque Battle de Quarts de Finale, les Voitures se trouvent sous Parc Fermé. Une fois que les Délégués Techniques les auront autorisées à quitter le Parc Fermé, un Temps de Réparation sera autorisé dans le garage ou la tente des Stands du Concurrent, tel que défini à l'Annexe 1.

42.12 At the end of each Quarter Final Battle, cars are under Parc Fermé condition. Once they are released by the Technical Delegates, a Repair time will be allowed in the Competitor pit garage or pit tent, as defined by the Appendix 1.

A l'issue du Temps de Réparation, les Voitures seront dirigées vers la zone de charge par le responsable de la Station d'Energie et les Délégués Techniques. Une fois la recharge terminée, les Voitures pourront accéder à la Manche suivante. Il est interdit de changer des pneumatiques pendant la charge.

At the end of the repair time, cars will be directed to the recharge area by Energy Station responsible and Technical Delegates. After the recharge, cars will be released for the following Round. During the recharging tyre changing is forbidden.

43. MANCHES DE DEMI-FINALE

43. SEMI-FINAL ROUNDS

43.1 Une fois les Battles de Quarts de Finale terminées, tous les Pilotes évolueront dans leurs Pools respectifs vers l'une des possibilités suivantes :

43.1 At the end of conclusion of the Quarter Final Battles, all drivers will progress to one of the following for their respective Pool:

- Battle 1 de Demi-Finale ;
- Battle 2 de Demi-Finale.

- Semi-Final Battle 1;
- Semi-Final Battle 2.

43.2 La Grille de Départ de la Battle 1 de Demi-Finale de chaque Pool sera déterminée en fonction des résultats des Battles 1 et 2 des Quarts de Finale dudit Pool. Les deux premiers Pilotes de la Battle 1 des Quarts de Finale seront placés sur la Grille de la Battle 1 de Demi-Finale à la première et deuxième place respectivement. La troisième place sur la Grille de la Battle 1 de Demi-Finale sera occupée par le vainqueur de la Battle 2 des Quarts de Finale.

43.2 The Starting Grid for the Semi-Final Battle 1 of each Pool will be based on the results of Quarter Final Battles 1 and 2 of the same Pool, with the top two drivers in Quarter Final Battle 1 being placed on the Semi-Final Battle 1 Grid in first and second place respectively. Third place on the Grid for Semi-Final Battle 1 will be taken by the winner of Quarter Final Battle 2.

43.3 La Grille de Départ de la Battle 2 de Demi-Finale de chaque Pool sera également déterminée en fonction des résultats des Battles 1 et 2 des Quarts de Finale dudit Pool. Le Pilote ayant terminé troisième de la Battle 1 des Quarts de Finale sera placé à la première place sur la Grille de la Battle 2 de Demi-Finale. Les deuxième et troisième places sur la Grille de la Battle 2 de Demi-Finale seront occupées par les Pilotes ayant terminé respectivement deuxième et troisième de la Battle 2 des Quarts de Finale.

43.3 The Starting Grid for the Semi-Final Battle 2 of each Pool will also be based on the results of Quarter Final Battles 1 and 2 of the same Pool, with the driver who finished third in Quarter Final Battle 1 being placed on the Semi-Final Battle 2 Grid in first place. Second and third places on the Grid for Semi-Final Battle 2 will be taken by those drivers who finished in second and third in Quarter Final Battle 2 respectively.

43.4 PROCEDURES DE DEPART

43.4 STARTING PROCEDURES

Cinq (5) minutes avant l'heure de départ de chaque Battle, la Voie des Stands ou le Portique des Stands sera ouvert(e) pour une durée de 2 minutes et le groupe de Voitures sélectionné sera autorisé à rejoindre la Grille en effectuant un tour de formation complet, en se plaçant dans l'ordre de départ sous le Portique de la Coupe, moteurs à l'arrêt.

Five (5) minutes before the time for the start of each Battle the pit lane or pit gate will be opened for 2 minutes, and the selected group of cars will be permitted to reach the Grid by completing a full formation lap, in the starting order under the Cup Gate with their engines stopped".

- 43.5** Trois (3) minutes avant l'heure de départ de chaque Battle, un signal d'avertissement sera donné.
- 43.6** Pour les Battles de Demi-Finale, les Voitures rejoindront la zone de départ devant le Portique de la Coupe en un rang de type 1-1-1 dans l'ordre établi conformément aux Articles 43.2 et 43.3.
- Les Pilotes ne doivent pas conduire lentement ni de façon erratique dans quelque zone que ce soit à partir du dernier virage avant les Portiques de Départ, ce qui inclut les arrêts, sauf pour raisons de sécurité, ainsi que toute pratique d'essais de départ. Les essais de départ pendant le tour permettant de rejoindre le Portique de Départ sont interdits à quelque moment que ce soit.
- La Voiture devra effectuer le tour complet jusqu'aux Portiques de Départ par ses propres moyens.
- Un membre du personnel de l'équipe sera admis sur la Grille de départ mais devra avoir quitté la Grille de départ au signal donné une minute avant le départ. Il est interdit de pousser les véhicules.
- 43.7** L'approche du départ sera annoncée par des panneaux ou des feux au niveau du Portique de la Coupe. Lors du signal donné une minute avant l'allumage des feux rouges, un panneau sera présenté et l'ensemble du personnel devra quitter la Grille en emportant tout l'équipement.
- L'ouverture du Portique de la Coupe suivra la procédure suivante :
- Feux rouges : signal de 15 secondes jusqu'aux feux orange, Voitures prêtes à démarrer la course.
 - Feux orange : le départ se rapproche.
 - Les feux orange passeront au vert au bout de 0,2 à 4 secondes, le feu vert signalant le début de la Battle.
- Une fois le Portique ouvert, le franchissement de la ligne marquée au sol de quelque côté que ce soit et dans quelque direction que ce soit, ou tout déplacement dans une direction autre que droit devant avant la balise de "Jonction" tel qu'indiqué dans le Briefing des Pilotes, est interdit sous peine de l'application d'une pénalité à l'appréciation des Commissaires Sportifs.
- 43.8** Si un Pilote a besoin d'assistance, il devra l'indiquer aux Commissaires.
- Si un problème susceptible de compromettre le départ apparaît sur une Voiture, le Pilote doit immédiatement l'indiquer aux Commissaires de Piste et le Commissaire responsable de la rangée concernée doit immédiatement agiter un drapeau jaune. Si la Voiture ne peut toujours pas démarrer, elle sera poussée jusqu'à la Voie des Stands ou en dehors de la piste en utilisant le trajet le plus court et le
- 43.5** Three (3) minutes before the time for the start of each Battle, a warning signal will be given.
- 43.6** For the Semi-Final Battles, cars shall reach the start area in front of the Cup Gate in 1-1-1 in one row, in the orders defined by Articles 43.2 and 43.3.
- Drivers must not drive slowly or with erratic movements in any area after the last corner before the start gates, this includes any stopping unless for safety reasons, or conducting any type of start practice. Start practice during the lap to the start gate at any moment is forbidden.
- The entire lap to the start gates must be done under the car's own power.
- One team personnel can be allowed on the starting Grid but must be off the Grid at the 1-minute signal. To push vehicles is forbidden.
- 43.7** The approach of the start will be announced by either boards or lights at the Cup Gate. At the one-minute signal before the red lights, a board will be shown, and all personnel must leave the Grid with all equipment.
- The Cup Gate will be open under the following procedures:
- Red lights: 15 seconds warning until orange lights, cars ready to race.
 - Orange lights: the start is approaching.
 - Orange lights will switch to green lights in between 0.2 and 4 seconds, with the green light signalling the start of the Battle.
- Once the gate is open, crossing the line marked on the ground on either side and in either direction or moving in any direction other than directly ahead before the "Merge" marker as noted in the Drivers Briefing is forbidden upon pain of penalty at the discretion of the Stewards.
- 43.8** If any driver needs assistance, he must indicate this to the marshals.
- If a car develops a problem that could endanger the start, the driver must immediately indicate this to the marshals and the marshal responsible for that row must immediately wave a yellow flag. If the car is still unable to start, it will be pushed into the pit lane or off track by the shortest and safest route.

plus sûr.

Tout Pilote dont la Voiture est poussée depuis la Grille ne pourra prendre part à la Battle.

Any driver being pushed from the Grid may not join the battle.

43.9 Si le Directeur d'Epreuve décide que le départ doit être retardé, les feux rouges clignotants ou un drapeau/signal d'annulation (les feux du Portique de Départ sont éteints) seront activés, tous les moteurs seront éteints et le nouvel horaire de départ sera défini par le Directeur d'Epreuve.

43.9 If the Race Director decides the start should be delayed, the red flashing lights or flag /abort signal (start gate lights are switched off) will be switched on, and all engines will be stopped, and the new start time will be defined by the Race Director.

43.10 Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives aux procédures de départ pourra entraîner la disqualification des Pilotes concernés de la Compétition.

43.10 A breach of the provisions of the Code or these Sporting Regulations relating to the starting procedures may result in the disqualification of the drivers concerned from the Competition.

43.11 Il y aura deux (2) Battles de Demi-Finales dans chaque Pool, chacune d'une durée de 15 minutes au maximum. Elles auront lieu au moins un jour après les séances d'essais libres, sauf indication différente à l'Annexe 1.

43.11 There will be two (2) Semi-Final Battles in each Pool, each of a maximum of 15 minutes. They will take place at least one day after the Free Practice sessions unless announced otherwise in Appendix 1.

43.12 Pour les Battles de Demi-Finale, la puissance totale maximale sortant du RESS sera de 300 kW, sauf lorsque le Power Up est activé, comme défini à l'Article 34.2.

43.12 For the Semi-Final Battles, the maximum total power going out of the RESS shall be 300 kW, except for when Power Up is engaged, as defined by Article 34.2.

43.13 Si une Voiture n'est pas classée dans sa Battle de Demi-Finale, il sera considéré qu'elle a terminé en dernière place pour établir l'ordre de départ de la Super Finale DHL de chaque Pool. Si plus d'une Voiture n'est pas classée dans sa Battle de Demi-Finale, l'ordre sera déterminé par une décision des Commissaires Sportifs non susceptible d'appel.

43.13 Should a car not be classified in its Semi-Final Battle, it will be determined to have finished in last place to define the start order for the DHL Super Final of each Pool. If more than one car was not classified in its Semi-Final Battle, the order will be determined by a Stewards decision and their decision is not subject to appeal.

43.14 A la fin de chaque Battle de Demi-Finale, les Voitures se trouvent sous Parc Fermé. Une fois que les Délégués Techniques les auront autorisées à quitter le Parc Fermé, un Temps de Réparation sera autorisé dans le garage ou la tente des Stands du Concurrent, tel que défini à l'Annexe 1.

43.14 At the end of each Semi-Final Battle cars are under Parc Fermé condition. Once they are released by the Technical Delegates, a Repair time will be allowed in the Competitor pit garage or pit tent, as defined by the Appendix 1.

A l'issue du Temps de Réparation, les Voitures seront dirigées vers la zone de charge par le responsable de la Station d'Energie et les Délégués Techniques. Une fois la recharge terminée, les Voitures pourront accéder à la Manche suivante. Il est interdit de changer des pneumatiques pendant la charge.

At the end of the repair time, cars will be directed to the recharge area by Energy Station responsible and Technical Delegates. After the recharge, cars will be released for the following Round. During the recharging tyre changing is forbidden.

44. MANCHES FINALES - SUPER FINALES DHL

44. FINAL ROUNDS – DHL SUPER FINALS

44.1 La Grille de Départ de la Super Finale DHL de chaque Pool sera déterminée en fonction des résultats de ses Battles de Demi-Finales respectives, comme suit :

44.1 The Starting Grid for the DHL Super Final of each Pool will be determined by the results of its respective Semi-Final Battles, as per below:

- Pole Position : *1^{re} place en Demi-Finale 1*
- 2^e Place : *2^e place en Demi-Finale 1*
- 3^e Place : *3^e place en Demi-Finale 1*
- 4^e Place : *1^{re} place en Demi-Finale 2*
- 5^e Place : *2^e place en Demi-Finale 2*
- 6^e Place : *3^e place en Demi-Finale 2*

- Pole Position: *1st place in Semi Final 1*
- 2nd Place: *2nd place in Semi Final 1*
- 3rd Place: *3rd place in Semi Final 1*
- 4th Place: *1st place in Semi Final 2*
- 5th Place: *2nd place in Semi Final 2*
- 6th Place: *3rd place in Semi Final 2*

La Super Finale DHL de chaque Pool aura une durée maximale de 20 minutes, tel que défini à l'Annexe 1.

The DHL Super Final of each Pool shall be of a maximum of 20 minutes race duration, as defined by Appendix 1.

44.2 Chaque Pilote devra participer à sa Super Finale DHL qui aura lieu au moins un jour après les Battles de Quarts de Finale.

44.2 Each driver must take part in their DHL Super Final that will take place at least one day after the Quarter Final Battles.

44.3 Pour chaque Grille de Super Finale DHL, il y aura six (6) Voitures au départ réparties sur trois rangs, avec deux Voitures par rang. La Pole Position sera définie conformément à la licence de circuit ou tel que défini à l'Annexe 1 de chaque Compétition.

44.3 For each DHL Super Final Grid, there will be six (6) starters divided across three rows, two cars to each row. Pole position will be defined as per the circuit License or as defined in the Appendix 1 of each Competition.

44.4 Tout Pilote dont la/les Voiture(s) serai(en)t dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit (ou qui a de bonnes raisons de penser que sa/ses Voiture(s) ne sera/seront pas prête(s) à prendre le départ) devra en informer le Directeur d'Epreuve ou le Délégué Technique dès qu'il en aura l'occasion et, dans tous les cas, pas plus tard que 45 minutes avant le départ de sa Super Finale DHL.

44.4 Any driver whose car(s) is (are) unable to start for any reasons whatsoever (or who has good reasons to believe that their car(s) will not be ready to start) must inform the Race Director or the Technical Delegate accordingly at the earliest opportunity and, in any case, no later than 45 minutes before the start of their respective DHL Super Final.

44.5 Pour la Super Finale DHL, la puissance totale maximale sortant du RESS sera de 300 kW, sauf lorsque le Power Up est activé, comme défini à l'Article 34.2.

44.5 For the DHL Super Final, the maximum total power going out of the RESS shall be 300 kW, except for when Power up is engaged, as defined by Article 34.2.

44.6 Pendant les Super Finales DHL, les Pilotes ne pourront quitter la Voie des Stands que lorsque les feux situés à la sortie de la Voie des Stands seront verts et sous leur propre responsabilité. Un Commissaire de Piste muni d'un drapeau bleu, ou un feu bleu clignotant, indiquera également au Pilote si des Voitures sont à l'approche sur la piste.

44.6 During the DHL Super Finals, drivers leaving the pit lane will do so only when the lights at the pit lane exit are green and under their own responsibility. A marshal with a blue flag, or a blue flashing light, will also warn the driver if cars are approaching on the track.

44.7 Le Drapeau à damier sera présenté au Pilote de tête de chaque Finale lorsque celui-ci franchira la Ligne de contrôle (la Ligne) à la fin du tour au cours duquel la distance prescrite est parcourue.

44.7 The leader of each Final, will be shown the chequered flag when he crosses the control line (the Line) at the end of the lap during which the prescribed distance is completed.

45. PROCEDURE DE DEPART POUR LES FINALES SUPER DHL

45. STARTING PROCEDURE FOR DHL SUPER FINALS

45.1 Cinq (5) à dix (10) minutes avant l'heure de départ de chaque Finale (telle que définie à l'Annexe 1), la Voie des Stands sera ouverte pour une durée maximale d'une minute et le groupe de Voitures sélectionné sera autorisé à se rendre sur la Grille.

45.1 Between five (5) to ten (10) minutes before the time for the start of each Final (as defined in the Appendix 1), the pit lane will be opened for a maximum of one minute, and the selected group of cars will be permitted to drive to the Grid.

45.2 Trois (3) à huit (8) minutes avant l'heure du départ de chaque Finale, la sortie des Stands sera fermée.

45.2 Three (3) to eight (8) minutes before the time for the start of each Final, the pit exit will be closed.

45.3 L'approche du départ sera annoncée par des panneaux présentés une minute puis 30 secondes avant le départ de chaque Finale. Chacun de ces panneaux sera accompagné d'un signal sonore.

45.3 The approach of the start will be announced by signals shown at 1 minute and then at 30 seconds before the start of each Final, each of which will be accompanied by an audible warning.

45.4 Lorsque le panneau une minute sera montrée, toutes les personnes à l'exception des Pilotes et des Officiels devront quitter la Grille. Les changements de roues sur la Grille de

45.4 When the one minute signal is shown, everybody except drivers and officials must leave the Grid. Wheel changes on the starting Grid are forbidden.

Départ sont interdits.

- 45.5** Panneau trente secondes : 30 secondes après la présentation de ce panneau, le signal du départ sera donné. La procédure exacte du signal de départ sera définie et communiquée aux Concurrents dans les Notes du Briefing des Pilotes de chaque Compétition.
- 45.6** Si un Pilote a besoin d'aide après le signal 30 secondes, il devra l'indiquer aux Commissaires.
- Si un problème susceptible de compromettre le départ apparaît sur la Voiture, le Pilote doit immédiatement l'indiquer aux Commissaires de Piste et le Commissaire responsable de sa rangée doit immédiatement agiter un drapeau jaune.
- Si la Voiture ne peut toujours pas prendre le départ, elle sera poussée dans la Voie des Stands par le chemin le plus court et les mécaniciens pourront de nouveau travailler sur la Voiture. Tout Pilote dont la Voiture est poussée depuis la Grille ne doit pas tenter de démarrer sa Voiture tant qu'il ne se trouve pas dans la Voie des Stands.
- 45.7** Cinq (5) secondes avant le départ de chaque Finale Super DHL, un drapeau vert sera présenté derrière la dernière rangée de la Grille. Le Starter présentera alors un signal 5 secondes avant d'allumer les feux rouges. Le départ de chaque Super Finale DHL sera donné par l'extinction des feux rouges.
- 45.8** Si un problème survient pendant le tour de chauffe et/ou sur la Grille de Départ, les procédures suivantes seront appliquées :
- Si un problème susceptible de compromettre le départ apparaît sur une Voiture, le Pilote doit immédiatement en informer par radio la Direction de Course et son équipe et l'indiquer aux Commissaires de Piste. Le Commissaire responsable de la rangée concernée doit immédiatement agiter un drapeau jaune.
 - Si le Directeur d'Epreuve décide que le départ doit être retardé, si le départ de la course n'a pas été donné, les feux d'annulation seront allumés, un panneau "DELAYED START" sera présenté, tous les moteurs seront arrêtés et une nouvelle heure de départ sera ensuite définie par le Directeur d'Epreuve. Le signal suivant sera le signal une minute.
 - Tout Pilote poussé depuis la Grille ne doit pas tenter de démarrer la Voiture.
 - Si le départ de la course a déjà été donné, les Commissaires de Piste situés le long de la Grille agiteront leurs drapeaux jaunes afin d'informer les Pilotes qu'une Voiture est immobilisée sur la Grille. Si, après le départ de la course, une Voiture reste immobile sur la Grille de Départ, il est du devoir des Commissaires de Piste de la pousser dans la Voie des
- 45.5** Thirty-second signal: 30 seconds following the giving of this signal, the start signal will be given. The exact start signal procedure will be defined and released to Competitors in each Competition Driver's Briefing Notes.
- 45.6** If any driver needs assistance after the 30-second signal, he must indicate this to the marshals.
- If a car develops a problem that could endanger the start, the driver must immediately indicate this to the marshals and the responsible for that row must immediately wave a yellow flag.
- If the car is still unable to start, it will be pushed into the pit lane by the shortest route and the mechanics may work on the car again. Any driver being pushed from the Grid may not attempt to start his car until in the pit lane.
- 45.7** 5 seconds before the start of each DHL Super Final a green flag will be shown behind the last row of the Grid. The Starter will then show a 5-second signal and will then switch on the red lights. Each DHL Super Final will be started by extinguishing the red lights.
- 45.8** If, on the out-lap and/or starting Grid, a problem arises, the following procedures shall apply:
- If a car develops a problem that could endanger the start, the driver must immediately inform by radio race control and his team and indicate this to the marshals, and the marshal responsible for that row must immediately wave a yellow flag.
 - If the Race Director decides the start should be delayed, if the race has not been started, the abort lights will be switched on, a board saying "DELAYED START" will be displayed, all engines will be stopped and then a new start time will be defined by the Race Director. The next signal will be the one - minute signal.
 - Any driver being pushed from the Grid may not attempt to start the car.
 - If the race has been started, the marshals alongside the Grid will wave their yellow flags to inform the drivers that a car is stationary on the Grid. If, after the start, a car is immobilised on the starting Grid, it shall be the duty of the marshals to push it into the pit lane by the fastest route.

Stands par le chemin le plus rapide.

- e. Le Concurrent, une fois dans la Voie des Stands, pourra ensuite tenter de remédier au problème et, dans le cas où il y parviendrait, la Voiture pourra repartir depuis la sortie de la Voie des Stands. Dans le cas où plusieurs Voitures seraient impliquées, leur ordre de départ sera déterminé en fonction de l'ordre dans lequel elles auront atteint la sortie de la Voie des Stands.

45.9 Toutes les Voitures partant de la Voie des Stands devront être arrêtées par les Commissaires de Piste à la sortie de la Voie des Stands. Ces Voitures seront considérées comme ayant pris le départ dès que les Commissaires de Piste les auront laissées s'élancer. Les feux à la sortie de la Voie des Stands devront être strictement respectés.

Les Voitures ayant pris le départ de la Voie des Stands boucleront leur premier tour dès qu'elles franchiront la Ligne pour la première fois.

Si la sortie de la Voie des Stands se trouve avant la Ligne, les Voitures ayant pris le départ depuis la Voie des Stands boucleront leur premier tour dès qu'elles franchiront la Ligne pour la seconde fois. Le feu de sortie des stands passera au vert une fois que le Pilote de tête et toutes les Voitures venant à sa suite sur la piste auront passé la sortie des Stands pour la première fois après le signal du départ de la Finale.

45.10 Pendant le départ de chaque Super Finale DHL, le Mur des Stands devra être libre de toute personne à l'exception d'une personne par Voiture, des Officiels et des Commissaires de Piste préposés à l'incendie dûment autorisés, qui auront tous reçu le laissez-passer approprié et qui devront le porter. Aucune personne ne doit se trouver sur le mur de signalisation au moment du départ des Finales dans quelque zone que ce soit à proximité des trois premiers rangs de la Grille, zone qui devra être définie pendant le briefing des Team Managers par le Directeur d'Epreuve.

45.11 Une variation dans cette procédure de départ est autorisée uniquement dans les cas suivants : si le départ de la Super Finale DHL est imminent et que, de l'avis du Directeur d'Epreuve, la quantité d'eau sur la piste est telle que celle-ci ne puisse être utilisée en sécurité, les feux d'annulation seront allumés sur la Ligne et des informations concernant le retard possible seront affichées sur les moniteurs de chronométrage. Une fois l'heure de départ connue, un avertissement sera donné au moins 5 minutes à l'avance.

45.12 Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir par rapport à celles des juges de fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives aux procédures de départ pourra entraîner la disqualification des Pilotes concernés de

- e. The competitor, once in the pit lane, may then attempt to rectify the problem and, if successful, the car may then start from the end of the pit lane. Should there be more than one car involved, their starting order will be determined by the order in which they reached the end of the pit lane.

45.9 All cars starting from the pit lane must be stopped by the marshals at the pit lane exit. These cars are considered to have started as soon as released by the marshals. The lights at the pit lane exit must be strictly observed.

Cars starting from the pit lane will have completed their first lap as soon as they cross the Line for the first time.

If the pit lane exit is before the line, cars starting from the pit lane will have completed their first lap as soon as they cross the Line for the second time. The pit exit light will go green once the leader and all cars following it on track have past the pit exit for the first time after the start signal of the final.

45.10 During the start of each DHL Super Final the pit wall must be kept free of all persons with the exception of one person per car, properly authorised officials and fire marshals, all of whom shall have been issued with and shall be wearing the appropriate pass. No person may be on the signalling wall at the start of the Finals in any area near the first three start rows of the Grid, the area which shall be defined during the Team Managers' briefing by the Race Director.

45.11 Only in the following case will any variation in the start procedure be allowed: if the start of the DHL Super Final is imminent and, in the opinion of the Race Director, the volume of water on the track is such that it cannot be negotiated safely, the abort lights will be shown on the Line and information concerning the likely delay will be displayed on the timing monitors. Once the start time is known, at least 5 minutes' warning will be given.

45.12 The Stewards may use any videos or electronic means to assist them in reaching a decision. The Stewards may overrule judges of fact. A breach of the provisions of the Code or these Sporting Regulations relating to the starting procedures may result in the disqualification of the drivers concerned from the Competition.

la Compétition.

46. VOITURE DE SECURITE

46.1 Une Voiture de Sécurité ainsi que la procédure de Voiture de Sécurité pourront être mises en œuvre dans certaines Compétitions et seront définies à l'Annexe 1 de la Compétition concernée. Les procédures de Voiture de Sécurité seront déployées conformément à l'Annexe H du Code et aux réglementations tel qu'indiqué ci-dessous.

La Voiture de Sécurité sera conduite par un Pilote expérimenté désigné par la FIA, capable de reconnaître toutes les Voitures en course et qui sera en contact radio permanent avec la Direction de Course.

46.2 La Voiture de Sécurité pourra être mise en service pour neutraliser une Battle ou une Finale sur ordre du Directeur d'Epreuve.

Elle ne sera utilisée que si des Pilotes, des Commissaires de Piste ou des Officiels courent un danger physique immédiat, dans des circonstances ne justifiant pas néanmoins la suspension de la Battle.

46.3 Quand l'ordre sera donné d'utiliser la Voiture de Sécurité, le message "SAFETY CAR DEPLOYED" sera, lorsque cela est possible, affiché sur les moniteurs de chronométrage, diffusé sur le système radio officiel et tous les postes de Commissaires de Piste déploieront des drapeaux jaunes agités et des panneaux "SC" pendant la durée de l'intervention.

46.4 Aucune Voiture ne pourra être conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres Pilotes ou toute autre personne à tout moment pendant que la Voiture de sécurité est déployée. Cela s'appliquera que la Voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des Stands ou dans la Voie des Stands.

46.5 La Voiture de Sécurité, feux orange allumés, gagnera la piste indépendamment de l'endroit où se trouvera la Voiture en tête de la course.

46.6 Toutes les Voitures en course doivent réduire leur vitesse et se mettre en file derrière la Voiture de sécurité à une distance inférieure à dix longueurs de Voiture.

46.7 A l'exception des cas énumérés ci-après aux points "a" à "h", aucun Pilote ne pourra dépasser une autre Voiture sur la piste, y compris la Voiture de Sécurité, tant qu'il n'aura pas franchi pour la première fois la Ligne de contrôle lorsque la Voiture de Sécurité sera rentrée aux Stands. Toutefois, si la Voiture de Sécurité est toujours déployée au début du dernier tour ou est déployée pendant le dernier tour, l'Article 46.15 s'appliquera.

Les exceptions sont les suivantes :

46. SAFETY CAR

46.1 A Safety car and the safety car procedure may be implemented at certain Competitions and shall be defined within Appendix 1 of the Competition. Such safety car procedures will be run in accordance with Appendix H of the Code and the regulations as stated below.

The Safety Car will be driven by an experienced driver appointed by the FIA capable of recognising all the competing Cars, who is in permanent radio contact with Race Control.

46.2 The Safety Car may be brought into operation to neutralise a Battle or Final upon the order of the Race Director.

It will be used only if Drivers, marshals or officials are in immediate physical danger, but the circumstances are not such as to necessitate suspending the Battle.

46.3 When the order is given to deploy the Safety Car, the message "SAFETY CAR DEPLOYED" will, where possible, be displayed on the timing monitors, broadcast on the Official radio system and all marshal posts will display waved yellow flags and "SC" boards for the duration of the intervention.

46.4 No Car may be driven unnecessarily slowly, erratically or in a manner which could be deemed potentially dangerous to other Drivers or any other person at any time whilst the Safety Car is deployed. This will apply whether any such Car is being driven on the track, the Pit Entry or the Pit Lane.

46.5 The Safety Car will join the track with its orange lights illuminated and will do so regardless of where the race leader is.

46.6 All competing Cars must reduce speed and form up into line behind the Safety Car no more than ten car lengths apart.

46.7 With the exception of the cases detailed under a - g below, no Driver may overtake another Car on the track, including the Safety Car, until they pass the control line for the first time when the Safety Car has returned to the pits. However, if the Safety Car is still deployed at the beginning of the last lap, or is deployed during the last lap, Article 46.15 will apply.

The exceptions are:

- a. Si un Pilote y est invité par la Voiture de Sécurité (voir Article 46.9).
- b. A son entrée dans la Voie des Stands, un Pilote pourra dépasser une autre Voiture restant sur la piste (Voiture de Sécurité comprise), après avoir franchi la première ligne de la Voiture de Sécurité.
- c. Lorsqu'il quitte la Voie des Stands, un Pilote pourra dépasser, ou être dépassé par, une autre Voiture sur la piste (ainsi que la Voiture de Sécurité) avant qu'il ne franchisse la deuxième ligne de la Voiture de Sécurité.
- d. Lors de son retour aux Stands, la Voiture de Sécurité pourra être dépassée par des Voitures sur la piste une fois qu'elle aura atteint la première ligne de la Voiture de Sécurité.
- e. Pendant qu'il se trouve à l'Entrée des Stands, dans la Voie des Stands ou à la Sortie des Stands, un Pilote peut dépasser une autre Voiture qui se trouve également dans l'une de ces trois zones.
- f. Toute Voiture s'arrêtant dans la zone des Stands qui lui a été attribuée alors que la Voiture de Sécurité emprunte la Voie des Stands pourra être dépassée (voir Article 46.12 ci-dessous).
- g. Si une Voiture ralentit de façon significative en raison d'un problème évident.

- a. If a Driver is signalled to do so from the Safety Car (see Article 46.9).
- b. When entering the Pit Lane, a Driver may pass another Car remaining on the track (as well as the Safety Car), after they have reached the first safety car line.
- c. When leaving the Pit Lane, a Driver may overtake, or be overtaken by, another Car on the track (as well as the Safety Car) before he reaches the second safety car line.
- d. When the Safety Car is returning to the pits it may be overtaken by Cars on the track once it has reached the first safety car line.
- e. Whilst in the Pit Entry, Pit Lane or Pit Exit a Driver may overtake another Car which is also in one of these three areas.
- f. Any Car stopping in its designated pit area whilst the Safety Car is using the Pit Lane may be overtaken (see Article 46.12 below).
- g. If any Car slows significantly with an obvious problem.

46.8 Quand le Directeur d'Epreuve le lui ordonnera, l'observateur à bord de la Voiture de Sécurité utilisera un feu vert pour indiquer à toutes les Voitures se trouvant entre la Voiture de Sécurité et la Voiture de tête de la Battle qu'elles doivent dépasser la Voiture de Sécurité. Ces Voitures continueront de rouler à vitesse réduite et sans se dépasser, jusqu'à ce qu'elles atteignent la file de Voitures se trouvant derrière la Voiture de Sécurité.

46.8 When ordered to do so by the Race Director, the observer in the Safety Car will use a green light to signal to any Cars between it and the Battle leader that they should pass. These Cars will continue at reduced speed and without overtaking until they reach the line of Cars behind the Safety Car.

46.9 Les Voitures effectuant un arrêt au stand durant une intervention de la Voiture de Sécurité et qui sont tenues de s'arrêter à la Sortie des Stands en raison des feux rouges doivent se mettre en file dans la Voie Rapide et partir dans l'ordre dans lequel elles sont arrivées, à moins qu'une autre Voiture ne soit excessivement retardée.

46.9 Any Car(s) that make a pit stop during a Safety Car intervention and are required to stop at the Pit Exit due to the lights being red, must form up into a line in the Fast Lane and leave in the order they got there unless another Car is unduly delayed.

46.10 La Voiture de Sécurité sera utilisée au moins jusqu'à ce que la Voiture de tête soit derrière la Voiture de Sécurité et que les autres Voitures soient en file derrière la Voiture de tête. Une fois derrière la Voiture de Sécurité, le Pilote de tête de la Battle doit rester à une distance inférieure à dix longueurs de voiture de la Voiture de Sécurité, excepté en application de l'Article 46.12 ci-dessous.

46.10 The Safety Car shall be used at least until the leader is behind it and all remaining Cars are lined up behind them. Once behind the Safety Car, the Battle leader must keep within ten car lengths of it except under Article 46.12 below.

46.11 Pendant que la Voiture de Sécurité circule, les Voitures pourront entrer dans la Voie des Stands mais ne pourront rejoindre la piste que lorsque les feux verts situés à la Sortie des Stands seront allumés. Les feux verts resteront allumés à tout moment, sauf lorsque la Voiture de Sécurité et la file de Voitures qui la suit seront sur le point de passer ou passeront la Sortie des Stands. Une Voiture rejoignant la piste doit adopter une vitesse appropriée jusqu'à ce qu'elle atteigne la fin de la file de Voitures derrière la Voiture de Sécurité. Dans certaines circonstances, le Directeur

46.11 While the Safety Car is in operation, Cars may enter the Pit Lane, but may only re-join the track when the green lights at the Pit Exit are switched on. The green lights will remain on at all times except when the Safety Car and the line of Cars following it are about to pass or are passing the Pit Exit. A car re-joining the track must proceed at an appropriate speed until it reaches the end of the line of cars behind the Safety Car. Under certain circumstances the Race Director may ask the Safety Car to use the Pit Lane. In these cases, and provided its orange lights

d'Epreuve pourra demander à la Voiture de Sécurité d'utiliser la Voie des Stands. Dans ces cas-là, et à condition que les feux orange de la Voiture de Sécurité restent allumés, toutes les Voitures devront suivre la Voiture de Sécurité dans la Voie des Stands sans dépassement. Toute Voiture entrant dans la Voie des Stands dans ces circonstances pourra s'arrêter dans la zone des Stands qui lui a été attribuée.

remain illuminated, all Cars must follow it into the Pit Lane without overtaking. Any Car entering the Pit Lane under these circumstances may stop at its designated pit area.

46.12 Lorsque le Directeur d'Epreuve décidera que la Voiture de Sécurité peut être rappelée en toute sécurité, le message "SAFETY CAR IN THIS LAP" sera, lorsque cela est possible, affiché sur les moniteurs de chronométrage et diffusé sur le système radio de sécurité. Les feux orange de la Voiture de Sécurité seront éteints. Ce sera le signal pour les Concurrents et les Pilotes qu'elle rentrera dans la Voie des Stands à la fin de ce tour.

46.12 When the Race Director decides it is safe to call in the Safety Car, the message "SAFETY CAR IN THIS LAP" will, where possible, be displayed on the timing monitors and broadcast on the safety radio system. The Safety Car's orange lights will be extinguished. This will be the signal to Competitors and Drivers that it will be entering the Pit Lane at the end of that lap.

A ce moment-là, la première Voiture de la file derrière la Voiture de Sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de dix longueurs de voiture derrière elle.

At this point the first Car in line behind the Safety Car will dictate the pace and, if necessary, fall more than ten car lengths behind it.

Afin d'éviter le risque d'accidents avant que la Voiture de Sécurité ne rentre dans la Voie des Stands, à partir du moment où les feux de la Voiture de Sécurité sont éteints, les Pilotes doivent continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres Pilotes ou de gêner le nouveau départ.

In order to avoid the likelihood of accidents before the Safety Car returns to the Pit Lane, from the point at which the lights on the Safety Car are extinguished Drivers must proceed at a pace which involves no erratic acceleration or braking nor any other manoeuvre which is likely to endanger other Drivers or impede the restart.

Lorsque la Voiture de Sécurité approchera de l'entrée des Stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC seront retirés et, sauf lors du dernier tour de la course, remplacés par des drapeaux verts agités, les feux verts étant allumés sur la Ligne. Ils seront présentés jusqu'à ce que la dernière Voiture ait franchi la Ligne.

As the Safety Car is approaching the Pit Entry the yellow flags and SC boards will be withdrawn and, other than on the last lap of the race, replaced by waved green flags with green lights at the Line. These will be displayed until the last Car crosses the Line.

Tout dépassement reste interdit jusqu'à ce que les Voitures franchissent la Ligne de contrôle. Néanmoins, afin de dissiper tout doute, les exceptions détaillées à l'Article 46.8 continueront de s'appliquer.

Overtaking remains forbidden until the Cars cross the control Line. However, for the avoidance of doubt, the exceptions detailed under Article 46.8 still apply.

46.13 Chaque tour accompli pendant que la Voiture de Sécurité est utilisée sera compté comme un tour de Battle. Il est interdit d'activer le système Power Up pendant une période d'intervention de la Voiture de Sécurité.

46.13 Each lap completed while the Safety Car is deployed will be counted as a Battle lap. The activation of the Power Up system during a Safety Car period is not permitted.

46.14 Si la Voiture de Sécurité est encore en piste au début du dernier tour, ou est déployée durant le dernier tour, elle regagnera la Voie des Stands à la fin du tour et les Voitures se verront présenter le drapeau à damier selon la procédure normale sans être autorisées à doubler.

46.14 If the Safety Car is still deployed at the beginning of the last lap, or is deployed during the last lap, it will enter the Pit Lane at the end of the lap and the Cars will take the chequered flag as normal without overtaking.

46.15 Dans certaines circonstances, le départ de la Battle pourra être donné derrière la Voiture de Sécurité. Dans tous les cas, à tout moment avant le signal trois minutes, les feux orange de la Voiture de Sécurité seront allumés. Ce sera le signal pour les Pilotes que le départ de la course sera donné derrière la Voiture de Sécurité.

46.15 Under certain circumstances the Battle may be started behind the Safety Car. In either case, at any time before the three-minute signal its orange lights will be illuminated, this being the signal to the Drivers that the race will be started behind the Safety Car.

Une fois la procédure de positionnement sur la Grille terminée, le Directeur d'Epreuve allumera les feux verts, la Voiture de Sécurité quittera la Grille et tous les Pilotes devront la suivre dans l'ordre de la Grille, à une distance inférieure à dix longueurs de voiture, en respectant la limitation de vitesse de la Voie des Stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position. La Battle débutera lorsque les feux verts seront allumés.

Pendant le premier tour uniquement, le dépassement est autorisé si :

- a. une Voiture est retardée lorsqu'elle quitte la Grille et que les Voitures derrière ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder outre mesure le reste du plateau ou si
- b. plusieurs Voitures prennent le départ depuis la Voie des Stands et que l'une d'entre elles est excessivement retardée.

Dans l'un ou l'autre cas, les Pilotes ne peuvent dépasser que pour rétablir l'ordre de départ initial ou l'ordre dans lequel se trouvaient les Voitures à la sortie des Stands lorsque le départ de la course a été donné.

Tout Pilote retardé pour l'une ou l'autre raison et n'étant pas en mesure de rétablir l'ordre de départ initial avant de franchir la première ligne de la Voiture de Sécurité, doit entrer dans la Voie des Stands et peut uniquement se joindre à la course une fois que l'ensemble du plateau aura passé la sortie de la Voie des Stands.

47. SUSPENSION D'UNE QUALIFICATION, D'UNE BATTLE OU D'UNE FINALE

- 47.1** Pendant toute séance de la Compétition, si des Pilotes ou des Officiels sont mis en danger physique immédiat par des Voitures roulant sur la piste et que le Directeur d'Epreuve juge que les circonstances sont telles que la piste ne peut être utilisée en toute sécurité, même sur une section de piste neutralisée, la Manche sera suspendue.

S'il s'avère nécessaire d'arrêter une Manche en urgence pour des raisons de sécurité, cela sera fait en présentant le drapeau rouge sur la Ligne d'arrivée ainsi qu'à tous les postes de Commissaires. Cela indique que les Pilotes doivent immédiatement cesser la course et suivre à une vitesse maximale de 50 km/h les indications des Commissaires, sans dépassement. Pendant les Battles de Quarts de Finale ou de Demi-Finales, les Voitures devront se rendre directement aux Portiques de Départ, sur la Grille, la Ligne de Drapeau Rouge ou la Voie des Stands, ou suivre les instructions figurant dans les Notes du Briefing des Pilotes et celles du Directeur d'Epreuve. Le Directeur d'Epreuve décidera quelles seront les Voitures admises à prendre le nouveau départ, le cas échéant, sauf cas ci-dessous. La décision du Directeur d'Epreuve quant aux Voitures autorisées à prendre le nouveau départ est insusceptible de

Once the Grid positioning procedure is over, the Race Director will switch on the green lights and the Safety Car will leave the Grid and all Drivers must follow in Grid order, no more than ten car lengths apart, and must respect the Pit Lane speed limit until they pass pole position. The Battle will start when the green lights are illuminated.

Overtaking, during the first lap only, is permitted if:

- a. A Car is delayed when leaving the Grid and Cars behind cannot avoid passing it without unduly delaying the remainder of the field, or
- b. There is more than one Car starting from the Pit Lane and one of them is unduly delayed.

In either case Drivers may only overtake to re-establish the original starting order or the order the Cars at the Pit Exit were in when the race was started.

Any Driver delayed in either way, and who is unable to re-establish the original starting order before they reach the first safety car line, must enter the Pit Lane and may only join the race once the whole field has passed the end of the Pit Lane.

47. SUSPENDING A QUALIFYING, BATTLE OR FINAL

- 47.1** During any session of the competition, if Drivers or officials are placed in immediate physical danger by Cars running on the track, and the Race Director deems circumstances are such that the track cannot be negotiated safely, even under a neutralised section of track, the Round will be suspended.

Should it be necessary to stop a Round in an emergency for safety reasons, this should be done by displaying the red flag at the finish line and at all marshal posts. This indicates that Drivers must immediately cease racing and proceed at a maximum of 50kph as directed by the marshals, without overtaking. During Quarter Final or Semi-Final Battles, cars should proceed directly to the start gates, Grid, or the Red Flag Line or pit lane, or as defined in the Drivers Briefing Notes and Race Director Instructions. The Race Director will decide which cars are allowed to take the restart, if any, except as stated below. The decision of the Race Director regarding which cars will be permitted to restart is not subject to protest or appeal.

recours ou d'appel.

A l'exception d'un tour durant lequel un drapeau rouge est présenté, ou un tour 0 tel que défini dans les Notes du Briefing des Pilotes, une Voiture sera considérée comme ayant effectué un tour chaque fois qu'elle franchira la Ligne.

Lorsque le calcul du résultat de la Battle s'appuie sur la position d'arrivée : lorsque deux tours sur trois (ou trois sur quatre, quatre sur cinq, etc.) de la Battle ont été effectués, le résultat pourra être déclaré selon les positions enregistrés à la fin du dernier tour complet précédant la présentation du drapeau rouge.

With the exception of a lap during which a red flag is shown, or a lap 0 as defined in the Driver Briefing Notes, each time that a car crosses the Line it will be considered as having covered a lap.

Where finishing position is used in calculating the result of the Battle: where the Battle has completed two of three laps (or, three of four laps, or four of five laps, etc.), the result may be declared on positions recorded at the end of the last full lap before the red flag is shown.

47.2 Pendant la suspension de la Battle :

- a. La distance sera réduite au minimum d'un tour, ce qui devra être confirmé par le Directeur d'Epreuve après consultation des Commissaires Sportifs,
- b. Toutes les interventions sur les Voitures sont interdites, sauf sur autorisation du Délégué Technique. Le Délégué Technique n'examinera que les demandes concernant des réparations essentielles et totalement évidentes en matière de sécurité devant être effectuées sur la Voiture. Toute intervention de ce type ne devra pas empêcher la reprise de la Battle.
- c. Deux (2) membres du personnel au maximum par Voiture, le personnel des fournisseurs ETCR et les Officiels pourront accéder à la Grille/à la zone du Portique de Départ.

47.2 Whilst the Battle is suspended:

- a. The distance will be reduced by a minimum of 1 lap, which shall be confirmed by the Race Director after consultancy with the Stewards,
- b. All interventions on the Cars are prohibited, except with the authorisation from the Technical Delegate. The Technical Delegate will only consider requests which are for essential and entirely evident repairs related to safety to be carried out to the Car. Any such work must not impede the resumption of the Battle.
- c. A maximum of two (2) team personnel per car, ETCR suppliers' personnel and officials will be permitted onto the Grid / to the start gate area.

47.3

- a. A moins d'une demande émanant des Officiels, les Voitures ne pourront pas être déplacées de la Grille pendant la suspension de la Battle ou de la Finale. A tout moment, les Pilotes et les membres des équipes devront suivre les instructions des Commissaires de Piste et des Officiels.
- b. Les Voitures pourront entrer dans la Voie des Stands pendant la suspension de la Course mais une pénalité de 35 secondes sera appliquée à tout Pilote qui entre dans la Voie des Stands ou dont la Voiture est poussée jusqu'à la Voie des Stands après la suspension de la Battle. Toute Voiture se trouvant dans l'entrée des Stands ou dans la Voie des Stands lors de la suspension de la Battle ne se verra pas infliger de pénalité.

47.3

- a. Unless requested by the officials, cars may not be moved from the Grid whilst the Battle or Final is suspended. At all times Drivers and team members must follow the directions of the marshals and officials.
- b. Cars may enter the pit lane when the Race is suspended but a 35 second time penalty will be imposed on any driver who entered the pit lane or whose car is pushed to the pit lane after the Battle has been suspended. Any car which was in the pit entry or pit lane when the Battle was suspended will not incur a penalty.

47.4 Seules les Voitures ayant pris le départ original peuvent reprendre la Battle ou la Finale et uniquement si elles sont retournées dans la zone du Portique de Départ, sur la Grille ou la ligne de drapeau rouge par leurs propres moyens par un chemin autorisé et se trouvaient toujours dans la Battle ou la Finale lorsque l'une ou l'autre a été suspendue. La décision des Commissaires quant au classement sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun appel.

47.4 Only cars which took part in the original start may resume the Battle or Final and then only if they returned to the starting gate area, Grid or red flag line under their own power by an authorised route and were still in the Battle or Final when the Battle or Final was suspended. The decision of the Stewards regarding classification will be final and is not subject to appeal.

48. FULL COURSE YELLOW ET SLOW ZONE

48. FULL COURSE YELLOW AND SLOW ZONE

48.1 Dans certaines Compétitions, le Directeur d'Epreuve pourra mettre en œuvre une procédure de Full Course Yellow (FCY) conformément à l'Annexe H Article 2.5.5.1.b) du Code. Cela sera mentionné à l'Annexe 1 de la Compétition. Dans ce cas, un seul drapeau jaune et un panneau indiquant "FCY" (pour "Full Course Yellow") signalent qu'une limitation de vitesse unique est imposée sur toute la piste. S'il y a lieu, deux drapeaux jaunes continueront d'être agités au poste des Commissaires situé avant l'incident. La vitesse en FCY est définie comme étant de 50 km/h au maximum. Pendant la période FCY, les Voitures doivent rester en file, sans slalomer/faire chauffer leurs pneus et doivent, sous peine de se voir infliger une éventuelle pénalité à l'appréciation des Commissaires, ralentir dans les 5 secondes suivant le déploiement du FCY. Durant la période FCY, tout dépassement est strictement interdit. Le dépassement n'est autorisé que dans les circonstances suivantes :

- Si une Voiture y est invitée par le Directeur d'Epreuve ;
- Toute Voiture entrant dans les Stands pourra dépasser une autre Voiture restant sur la piste après avoir franchi la première ligne de la Voiture de Sécurité ;
- Toute Voiture sortant des Stands pourra dépasser les Voitures qui suivent sur la piste, ou être dépassée par ces Voitures avant d'avoir franchi la deuxième ligne de la Voiture de Sécurité ;
- Si une autre Voiture ralentit en raison d'un problème évident.

La procédure de FCY sera détaillée dans les Notes du Briefing des Pilotes de chaque Compétition.

48.2 Dans certaines Compétitions, le Directeur d'Epreuve pourra mettre en œuvre des Slow Zones conformément à l'Annexe H, Article 2.5.5.1.b) du Code. Cela sera mentionné à l'Annexe 1 de la Compétition. Dans ce cas, une section de la piste comprise entre deux (ou plus) postes de Commissaires se verra imposer une limitation de vitesse et le début de la section sera clairement indiqué par un panneau "SLOW" accompagné de deux drapeaux jaunes agités (ce qui indique qu'il s'agit d'une "slow zone"). Cela définit une procédure de Slow Zone. Les panneaux seront présentés à chaque Poste de Commissaires de la slow zone. Un seul drapeau jaune agité suivi de deux drapeaux jaunes agités seront présentés aux deux Postes de Commissaires précédant la Slow Zone. La vitesse maximale entre le début de la Slow Zone (signalée par le panneau "SLOW") et la fin de la Slow Zone (signalée par la présentation d'un drapeau vert) sera de 50 km/h. Dans la Slow Zone, les Voitures doivent rester en file et ne sont pas autorisées à slalomer. La procédure de Slow Zone sera détaillée dans les Notes du Briefing des Pilotes de la Compétition.

49. REPRISE D'UNE QUALIFICATION, D'UNE BATTLE OU D'UNE FINALE

48.1 At certain Competitions, the Race Director may implement a Full Course Yellow (FCY) procedure in accordance with Appendix H Article 2.5.5.1.b) of the Code. This will be announced within the Appendix 1 of the Competition. In such a case the entire track will have a single speed limit imposed and this will be indicated with a single yellow flag and a board indicating FCY (meaning "Full Course Yellow"). If appropriate, double waved yellow flags will continue to be displayed at the marshal post prior to the incident. The FCY speed is defined as a maximum of 50kph. During the FCY cars must stay single file, without weaving / warming their tyres, and must, upon pain of possibly penalty at the discretion of the Stewards, slow down within 5 seconds of the FCY being deployed. During the FCY procedure, overtaking is strictly forbidden. Overtaking is permitted under the following circumstances:

- If a car is signalled to do so from the Race Director;
- Any car entering the pits may pass another car remaining on the track after it has crossed the 1st safety car line;
- Any car leaving the pits may overtake the following cars on the track, or be overtaken by those before it crosses the 2nd safety car line;
- If another car slows down due to an obvious problem.

The FCY procedure will be detailed in the Driver Briefing Notes of each Competition.

48.2 At certain Competitions, the Race Director may implement Slow Zones in accordance with Appendix H Article 2.5.5.1.b) of the Code. This will be announced in the Appendix 1 of the Competition. In such a case, a section of the track between two or more marshal posts will have a speed limit imposed, the beginning of the section will clearly be marked by a SLOW board accompanied by double waved yellow flags (meaning "slow zone"). This is defined as a Slow Zone procedure. The boards will be displayed at each marshal post in the slow zone. A single waved yellow flag followed by a double waved yellow flag will be displayed at the two marshal posts prior to Slow Zone. The maximum speed from the start of the Slow Zone (where the SLOW board is shown) to the end of the Slow Zone (where a green flag is displayed) is a maximum of 50kph. Cars must stay single file within the Slow Zone and are not allowed to weave. The Slow Zone procedure will be detailed within the Driver Briefing Notes of the Competition.

49. RESUMING A QUALIFYING, BATTLE OR FINAL

- 49.1** S'il s'avérait nécessaire de reprendre une séance de Qualification, une Battle ou une Finale, le retard sera le plus court possible et dès que l'heure de la reprise sera connue, les Concurrents et les Pilotes en seront informés via le système radio officiel et les moniteurs de chronométrages, le cas échéant.
- 49.2** Si, en raison de circonstances extraordinaires, une interruption plus longue se révèle nécessaire, le Directeur d'Epreuve pourra, en coordination avec les Commissaires Sportifs, prendre les mesures adéquates et modifier l'horaire. Il pourra également décider, en coordination avec les Commissaires, que les Voitures sont dans l'obligation de respecter les conditions de Parc Fermé jusqu'à la reprise de la Manche.
- 49.3** Au signal du drapeau rouge, les Voitures devront retourner aux Portiques de Départ (Battles de Quarts de Finale et de Demi-Finales) ou sur la Grille de Départ (Super Finale DHL) tel qu'indiqué à l'Article 47 et dans les Notes du Briefing des Pilotes. L'ordre de positionnement pour le nouveau départ sera celui du dernier point pour lequel il a été possible de déterminer la position de toutes les Voitures. Ces Voitures seront ensuite autorisées à reprendre la course. Si le drapeau rouge a été déployé pendant le premier tour de la Battle, l'ordre de la Grille de Départ sera identique à l'ordre de départ original de la Battle.
- 49.4** Pour toutes les reprises de Battle, les Pilotes et les Equipes seront en principe informés via le système radio officiel 5 minutes, 3 minutes, 1 minute et 15 secondes avant la reprise.
- Toutefois, le Directeur d'Epreuve se réserve la possibilité de reprendre une séance avec un préavis d'une minute seulement si les circonstances le permettent.
- 49.5** Lorsque le signal une minute sera donné, les moteurs devront être mis en marche et tous les membres du personnel des Equipes devront avoir quitté la Grille avant que le signal 30 secondes ne soit donné, en emportant tout l'équipement. Si un Pilote a besoin d'aide après le signal 30 secondes, il devra le signaler immédiatement via le système radio ou en attirant l'attention des Commissaires. Dans un tel cas, les Commissaires agiteront des drapeaux jaunes depuis la zone adjacente à la Grille de Départ.
- 49.6** La procédure de départ de la reprise suivra ensuite le même déroulement que celle établie pour la Manche et définie dans le présent Règlement Sportif, à partir du signal 3 minutes.
- 49.7** Si la Battle ne peut reprendre, les résultats seront ceux obtenus à la fin de l'avant-dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension de la Battle a été donné. Si la longueur totale d'une Battle est inférieure ou égale à trois (3) tours, les résultats seront déterminés par les Commissaires et la décision ne sera pas susceptible d'appel.
- 49.1** In case of the need to resume a Qualifying session, Battle or Final, the delay will be kept as short as possible and as soon as a resumption time is known, Competitors and Drivers will be informed by the official radio system and the timing monitors where possible.
- 49.2** Should, due to extraordinary circumstances, a longer interruption be necessary, the Race Director may, in co-ordination with the Stewards, take appropriate action and modify the time schedule. They may also decide, in co-ordination with the Stewards, that the cars must respect Parc Fermé conditions until the Round is resumed.
- 49.3** At the red flag signal cars should be directed back to the starting gates (Quarter Finals and Semi-Finals) or starting Grid (DHL Super Final) as outlined in Article 47 and in the Drivers Briefing Notes. The order for the restart positioning will be taken at the last point at which it was possible to determine the position of all cars. Any such car will then be permitted to resume the round. If the red flag was announced in the first lap of the Battle, the starting Grid order will be the same as the original starting order for the Battle.
- 49.4** For all Battle resumptions, Drivers and Teams will normally be informed by Official radio system at 5 minutes, 3 minutes, 1 minute and 15 seconds before the resumption.
- However, the Race Director reserves the ability to resume a session at only 1 minute notice should circumstances permit.
- 49.5** When the 1-minute signal is shown, motors must be energised and all team personnel must leave the Grid by the time the 30-second signal is given taking all equipment with them. If a driver requires any kind of assistance after the 30-second signal, they must signal this immediately via the radio system or by getting the attention of the marshals. In this case, marshals with yellow flags will wave yellow flags from the area adjacent to the starting Grid.
- 49.6** The resumption start procedure will then follow the same starting procedure as per the Round outlined in these sporting regulations, starting at the 3-minute signal.
- 49.7** If the battle cannot be resumed the results will be taken at the end of the penultimate lap before the lap during which the signal to suspend the battle was given. In case a battle's total length is less than or equal to three (3) laps, the results will be defined by the Stewards and the decision is not subject to appeal.

49.8 Si le drapeau rouge est déployé lors d'une séance de qualification, toutes les Voitures qui ont terminé leur tour chronométré (et qui sont dans leur "in lap") doivent immédiatement retourner dans la Voie des Stands et seront en régime de Parc Fermé. Ces Voitures ne reprendront pas la séance.

Toutes les autres Voitures doivent immédiatement retourner dans leur zone de travail dans la Voie des Stands. Ces Voitures seront autorisées à reprendre la séance et à effectuer un "out lap", un tour chronométré et un "in lap" comme à l'accoutumée.

49.8 Should a qualifying session be Red Flagged, any cars which have finished their timed lap (and are on their In-lap) must immediately return to pit lane and will be in Parc Fermé conditions. These cars will not resume the session.

All other cars must immediately return to their working area in pit lane. These cars will be allowed to restart the session and conduct an out-lap, timed lap and in-lap as normal.

50. ARRIVEE

50.1 Le signal de fin de Battle ou de Super Finale DHL sera donné sur la Ligne dès que la Voiture de tête aura parcouru la distance totale de la Battle/de la Finale. Pour être dans le classement, les Voitures doivent être sur la piste au moment du signal de fin de Battle/de fin de Finale.

50.2 Si, pour quelque raison que ce soit, le signal de fin de Battle/de fin de Finale est donné avant que la Voiture de tête ait effectué le nombre de tours prévu, la Battle ou la Finale sera considérée comme terminée quand la Voiture de tête aura franchi la Ligne pour la dernière fois avant que le signal ait été donné.

50.3 Si, pour quelque raison que ce soit, le signal de fin de Battle/de Finale est retardé, la Battle ou la Finale sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

50.4 Après avoir reçu le signal de fin de Battle/de Finale, toutes les Voitures doivent se rendre directement du circuit au Parc Fermé, sans retard inutile, sans dépasser (sauf si absolument nécessaire), sans recevoir aucun objet quel qu'il soit (excepté le drapeau national pour le vainqueur), et sans aucune assistance (sauf celle des Commissaires de Piste, si nécessaire).

Toute Voiture classée ne pouvant atteindre le Parc Fermé par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des Commissaires, qui emmèneront la Voiture au Parc Fermé.

51. PARC FERME, ZONE DE QUARANTAINE, TEMPS DE REPARATION ET COUVRE-FEU

51.1 Une zone et des procédures dédiées pour le Parc Fermé seront définies à l'Annexe 1 et dans le Briefing des Pilotes, ainsi qu'une zone de Quarantaine pour toute Voiture venant à rencontrer des défaillances électriques, indiquées par leurs voyants de sécurité.

Seuls les Officiels chargés de la supervision peuvent pénétrer dans le Parc Fermé et/ou dans la Zone de Quarantaine. Seul le personnel en charge du téléchargement des données et des caméras de télévision y

50. FINISH

50.1 The signal for the end of a Battle or DHL Super Final will be given at the Line as soon as the leading Car has covered the full Battle/Final distance. In order to be classified, a Car must take the end-of-Battle/Final signal on track.

50.2 Should for any reason the end-of-Battle/Final signal be given before the leading car completes the scheduled number of laps, the Battle or Final will be deemed to have finished when the leading car last crossed the Line before the signal was given.

50.3 Should the end-of-Battle/Final signal be delayed for any reasons; the Battle or Final will be deemed to have finished when it should have finished.

50.4 After receiving the end-of-Battle/Final signal all Cars must proceed from the circuit directly to the Parc Fermé without any unnecessary delay, without overtaking (unless clearly necessary), without receiving any object whatsoever (except national flag for the winner) and without any assistance (except that of the marshals, if necessary).

Any classified Car which cannot reach the Parc Fermé under its own power will be placed under the exclusive control of the marshals who will take the Car to the Parc Fermé.

51. PARC FERME, QUARANTINE AREA, REPAIR TIME AND CURFEW PERIOD

51.1 A dedicated area and procedures for Parc Fermé will be defined in the Appendix 1 and in the Driver's Briefing, as well as a Quarantine area, for any cars which may have electrical failure as indicated by their safety lights.

Only those officials responsible for supervision may enter the Parc Fermé and or Quarantine Area. Only data downloading and TV camera crew are allowed, under the supervision of Technical Delegate unless authorised by

est admis, sous la supervision du Délégué Technique, sauf autorisation des Officiels en question.

such officials.

Brancher une batterie auxiliaire sur la Voiture est autorisé ; installer un système de refroidissement est interdit. Un signe distinctif fourni par le Promoteur doit être apposé sur ces Voitures.

Plugging an auxiliary battery on the car is allowed, fitting a cooling system is forbidden. A distinctive sign provided by the Promoter must be placed on these cars.

51.2 Pour des raisons de sécurité, du jeudi au dimanche, toutes les Voitures seront en régime de Parc Fermé dans les garages des équipes de 23h00 à 06h30. Durant cette période, aucun membre d'équipe n'est autorisé dans les garages. Il s'agit d'une période de couvre-feu et les Voitures doivent être stationnées sur leurs roues dans chaque garage ou tente des Stands. Les Concurrents pourront demander par écrit aux Commissaires une neutralisation de la période de couvre-feu et les autorisations seront délivrées aux Concurrents via une Décision des Commissaires uniquement.

51.2 For safety reasons every day starting from Thursday till Sunday all the cars will be under parc fermé regulations in the teams' garages from 23:00 until 06:30. During this period, no team member is allowed in the garages. It is the curfew period and car must park on their wheels in each pit garage or pit tent Competitors may request neutralization of curfew period in writing to the Stewards, authorizations shall be released to Competitors via Stewards' Decision only.

51.3 Après chaque Battle ou Finale, toutes les Voitures doivent se rendre directement au Parc Fermé (dont l'emplacement sera publié à l'Annexe 1). Sauf autorisation du Délégué Technique, tout manquement au respect immédiat des règles du Parc Fermé sera signalé aux Commissaires. Les Concurrents pourront demander par écrit au Délégué Technique la neutralisation de la période de Parc Fermé. Les autorisations, à la seule appréciation du Délégué Technique et des Commissaires, seront délivrées aux Concurrents via une Décision des Commissaires uniquement.

51.3 After each Battle or Final all cars must go directly to Parc Fermé (the location of which will be published in the Appendix 1). Unless otherwise authorised by the Technical Delegate, failure to immediately comply with Parc Fermé rules will be reported to the Stewards. Competitors may request neutralization of Parc Fermé period in writing to the Technical Delegate, authorizations at Technical Delegate and Stewards' only discretion, shall be released to Competitors via Stewards' Decision only.

51.4 Dès la présentation du signal de fin de Battle/de Finale sur la Ligne, les règles du Parc Fermé s'appliquent dans la zone comprise entre la Ligne et l'entrée du Parc Fermé. Si, à ce moment, des travaux sont en cours d'exécution sur une Voiture dans la Voie des Stands, tous ces travaux doivent immédiatement cesser et le Pilote doit se conformer aux instructions données par les Officiels pour déplacer la Voiture directement dans le Parc Fermé.

51.4 As soon as the end-of-Battle/Final signal has been shown at the Line, Parc Fermé rules will apply in the area between the Line and the Parc Fermé entrance. If a car is being worked on in the Pit Lane at this point, then all work on the car must immediately cease and the Driver must obey the instructions given by the officials to move the car directly to Parc Fermé.

51.5 Le Parc Fermé devra être suffisamment grand et protégé pour qu'aucune personne non autorisée ne puisse y avoir accès.

51.5 The Parc Fermé shall be sufficiently large and secure that no unauthorised persons can gain access to it.

51.6 L'emplacement du Parc Fermé est identifié à l'Annexe 1.

51.6 The position of the Parc Fermé is identified in the Appendix 1.

51.7 Dès que toutes les Voitures ont franchi la Ligne, une Voiture de la Direction de Course peut faire le tour de la piste pour rechercher tout Pilote ayant fini parmi les trois premiers mais s'étant égaré sur le circuit. Les Pilotes ne doivent pas être retardés dans le Parc Fermé. Si le Promoteur décide de placer différemment les Voitures gagnantes, le maître de cérémonie sera responsable de l'accompagnement

51.7 As soon as all the cars have crossed the Line, a course car may go around the track to collect any driver who has finished in the first three but is stranded on the circuit. The drivers must not be delayed in the Parc Fermé. In case the Promoter decide to have the winning cars in a different position, the master of ceremonies, will be responsible for moving the drivers from the Parc

des Pilotes du Parc Fermé à la zone dédiée sans retard. Seules les personnes autorisées par le maître de cérémonie pourront prendre contact avec les Pilotes.

Fermé to the dedicated area without delay. Only persons authorised by the master of ceremonies may make contact with the drivers.

51.8 Toutes les Voitures ayant participé à la Battle seront gardées dans le Parc Fermé où des vérifications d'admissibilité seront effectuées par le Délégué Technique et/ou son/ses représentant(s) désigné(s). Après chaque Battle ou Finale, le Délégué Technique sélectionnera les Voitures qui feront l'objet d'un contrôle de l'ensemble des points d'admissibilité.

51.8 All Cars which took part in the Battle will be held in Parc Fermé where eligibility checks will be carried out by the Technical Delegate and/or their nominated representative(s). After each Battle or Final, the Technical Delegate will select the Cars that will be checked on all points of eligibility.

51.9 Les Vérifications Techniques/d'admissibilité seront effectuées par des Officiels dûment désignés qui seront les seules personnes autorisées à donner des instructions. Seuls les Officiels en charge de la supervision pourront entrer dans le Parc Fermé. Aucune autre intervention de quelque type que ce soit n'y est permise, sauf sur autorisation desdits Officiels. Si des personnes non autorisées sont présentes dans ces zones, elles rendent les Voitures qui leur sont associées passibles de disqualification.

51.9 Scrutineering/eligibility checking shall be carried out by duly appointed officials who are the sole ones authorized to give instructions. Only those officials charged with supervision may enter the Parc Fermé. No other intervention of any kind is allowed there unless authorised by such officials. Should unauthorised persons be present in these areas, they render their associated car(s) liable to disqualification from the Battle or Final.

51.10 Toute recharge est interdite pendant le Parc Fermé.

51.10 Recharging is forbidden during Parc Fermé.

51.11 Si une Voiture ne peut pas reposer sur ses roues ou sur les "skates" en raison de dégâts mécaniques importants, le Concurrent doit attendre le début du Temps de Réparation pour réparer les dégâts.

51.11 If a car cannot be put on its wheels or on the skates because of heavy mechanical damage, the competitor must wait until the start of the repair time to fix the damage.

51.12 Si un Concurrent venait à endommager la balance ou tout autre outil de Vérifications Techniques, que ce soit par négligence ou de façon intentionnelle, suffisamment pour la rendre inutilisable pour le restant de la séance, alors le Concurrent sera pénalisé par les Commissaires et sera redevable du coût de toute réparation nécessaire.

51.12 Should a Competitor damage the weighing scales or any other scrutineering tools, either through negligence or intentionally, sufficiently to render them unusable for the remainder of the session, then the Competitor shall be penalised by the Stewards and the Competitor will be liable to the cost of any necessary repairs.

51.13 A la fin du Parc Fermé, les mécaniciens seront autorisés à pousser les Voitures jusqu'à un emplacement devant leurs Stands respectifs. Un signal sonore et/ou un message affiché sur le moniteur de chronométrage et sur le Panneau Numérique Officiel de la Coupe annoncera(ont) le début du Temps de Réparation et du Temps de Recharge.

51.13 At the end of Parc Fermé mechanics will be allowed to push the cars to a position in front of their respective pits. An audible warning signal and/or a message displayed on the timing monitor and Cup Digital Official Board will announce the start of the Repair Time and Recharge time.

51.14 Le Personnel Opérationnel des Equipes et celui des Fournisseurs de l'ETCR doivent effectuer les réparations sur la Voiture à l'intérieur de leurs Stands respectifs ou selon les instructions du Directeur d'Epreuve.

51.14 Team Operational Staff and ETCR Suppliers' staff must carry the repairing on the car inside their respective pits or as instructed by the Race Director.

Le système de refroidissement choisi conformément au Règlement Technique ETCR doit être placé dans le Parc Fermé par le Concurrent et sera connecté à chaque Voiture par les mécaniciens qui en auront reçu la consigne et sous la supervision du Délégué

The selected cooling system as per FIA ETCR Technical Regulations must be placed in Parc Fermé by the Competitor and shall be connected to each car by mechanics instructed by and under supervision of the Technical Delegate and ETCR

Technique et du fournisseur de Batteries ETCR.

Battery supplier.

Un temps imparti à la fois pour le Temps de Réparation et le Temps de Recharge devra être respecté par les Concurrents tel que défini à l'Annexe 1, le début et la fin de la séance de recharge et/ou de réparation n'étant pas imposés à des horaires fixes. Les Concurrents pourront recharger ou réparer leur Voiture à leur appréciation. Toutes les Voitures devront rejoindre la Station d'Energie pour une recharge et ne pourront en repartir que sur autorisation du Délégué Technique.

A dedicated time frame for both repair and recharging time shall be respected by Competitors as defined in the Appendix 1, with no fixed time for car recharging and or car repairing starts and end session. Competitors may recharge or repair car at their own discretion, all cars must reach the Energy Station for car recharge and can be released only when authorized by the Technical Delegate.

52. INCIDENTS

52. INCIDENTS

52.1 Un "Incident" signifie un fait ou une série de faits impliquant un ou plusieurs Pilotes, ou toute action d'un Pilote, qui est rapporté(e) aux Commissaires Sportifs par le Directeur d'Epreuve (ou noté(e) par les Commissaires Sportifs et rapporté(e) au Directeur d'Epreuve pour enquête), et qui :

52.1 "Incident" means any occurrence or series of occurrences involving one or more drivers, or any action by any driver, which is reported to the Stewards by the Race Director (or noted by the Stewards and referred to the Race Director for investigation) and which:

- a. a nécessité l'arrêt d'une séance d'essai ou de qualification, ou la suspension d'une Battle ;
- b. a enfreint le présent Règlement Sportif ou le Code ;
- c. a fait prendre un faux départ à une ou plusieurs Voitures ;
- d. a provoqué une collision ;
- e. a fait quitter la piste à un Pilote ;
- f. a illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime par un Pilote ;
- g. a illégitimement gêné un autre Pilote au cours d'une manœuvre de dépassement. Cette liste d'incidents n'est pas exhaustive.

- a. required the stopping of a practice or qualifying session, or the suspension of a Battle;
- b. constituted a breach of these Sporting Regulations or the Code;
- c. caused a false start by one or more cars;
- d. caused a collision;
- e. forced a car off the track;
- f. illegitimately prevented a legitimate overtaking manoeuvre by a driver;
- g. illegitimately impeded another car during overtaking. This list of incidents is not exhaustive.

A moins que de l'avis du Directeur d'Epreuve ou des Commissaires Sportifs, il ne soit totalement clair qu'un Pilote est à l'origine d'un des cas susmentionnés, tout Incident impliquant plus d'une Voiture fera généralement l'objet d'une enquête.

Unless in the opinion of the Race Director or Stewards it was completely clear that a driver was in breach of any of the above, any Incidents involving more than one car will normally be investigated.

52.2

52.2

- a. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider, sur rapport ou demande du Directeur d'Epreuve, si un ou des Pilote(s) impliqué(s) dans un Incident doi(ven)t être pénalisé(s).
- b. Si les Commissaires Sportifs enquêtent sur un Incident, un message en informant tous les Concurrents du ou des Pilote(s) impliqué(s) sera affiché sur les moniteurs de chronométrage (si les installations du circuit le permettent).
- c. Si un Pilote est impliqué dans une collision ou un Incident et en a été informé par les Commissaires Sportifs au plus tard 30 minutes après la fin de la Battle ou de la Finale, il ne devra pas quitter le circuit sans l'accord des Commissaires Sportifs.

- a. It shall be at the discretion of the Stewards to decide, upon a report or a request by the Race Director, if a driver or drivers involved in an Incident shall be penalised.
- b. If an Incident is under investigation by the Stewards, a message informing all Competitors which driver or drivers are involved will be displayed on the timing monitors (if the facilities on the circuit so permit).
- c. If a driver is involved in a collision or Incident and has been informed of this by the Stewards no later than 30 minutes after the Battle or Final has finished, he must not leave the circuit without the consent of the Stewards.

52.3 Les Commissaires Sportifs pourront infliger une ou plusieurs des pénalités définies à l'Article 57, cumulativement le cas

52.3 The Stewards may impose one or more of the penalties defined in the Article 57, simultaneously if applicable

échéant et/ou en substitution ou en plus d'autres pénalités existantes, à tout Pilote impliqué dans un Incident.

and/or in substitution or in addition to other available penalties, on any driver involved in an Incident.

53. RECLAMATIONS ET APPELS

53. PROTESTS AND APPEALS

53.1 Les réclamations et appels devront être effectués conformément au Code et être accompagnés d'un droit qui est défini à l'Annexe 1.

53.1 Protests and Appeals shall be made in accordance with the Code and be accompanied by a fee which is defined in Appendix 1.

53.2 Toute réclamation concernant les résultats d'une Manche de la Compétition pourra être entendue après la Manche suivante et, en conséquence, ne pourra pas affecter la Grille de Départ de la Manche suivante.

53.2 Any protests concerning the results of a Round of the Competition may be heard after the subsequent round and, therefore, can not affect the starting Grid of the following Round.

53.3 Les pénalités en temps, les places de pénalité sur la Grille de Départ, les déductions de points et le refus de départ pour arrivée tardive dans la zone de la pré-Grille/sur la Grille de Départ ne sont pas susceptibles d'appel.

53.3 Time penalties, Grid penalties, deduction of points and refusing the start for late arrival in the pre-Grid area/staring Grid are not susceptible to appeal.

54. SANCTIONS

54. SANCTIONS

54.1 Les Commissaires Sportifs pourront infliger les pénalités expressément prévues par le présent Règlement Sportif en plus ou à la place de toute autre pénalité dont ils disposent en vertu du Code.

54.1 The Stewards may inflict the penalties specifically set out in these Sporting Regulations in addition to or instead of any other penalties available to them under the Code.

54.2 En plus de toute pénalité appliquée au titre de l'Article 57, les Commissaires Sportifs pourront imposer des points de pénalité au Pilote concerné.

54.2 In addition to any penalty applied under Article 57, the Stewards may impose penalty points on the driver concerned.

54.3 Disqualification : Si un Pilote est disqualifié d'une Battle, d'une Manche ou d'une Compétition pour un motif sportif ou technique, alors il n'aura droit à aucun point, aucune récompense financière ou aucun prix pour la course ou l'Epreuve en question. En fonction de la gravité de l'infraction, le Promoteur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Pilote et/ou Concurrent à d'autres Epreuves/Compétitions.

54.3 Disqualification: If a Driver is disqualified from a Battle, Round or Competition for sporting or technical reasons, then he/she shall not be entitled to any points, financial recompense or prizes for the race or Event in question. Depending on the seriousness of the offence, the Promoter reserves the right to refuse a Driver and/or Competitor entry for other Events/Competition.

54.4 Sanctions disciplinaires : la survenue de tout incident dans le Paddock et/ou sur la piste (actes de provocation de quelque nature que ce soit, menaces verbales ou autre) et/ou un comportement antisportif ou qui ne respecte pas l'esprit de la Compétition (infraction à la morale ou à l'éthique du sport, préjudice aux intérêts supérieurs du sport automobile, préjudice moral ou matériel causé au Promoteur ou à ses partenaires, etc.) perpétré par un membre du personnel du Concurrent ou un Pilote ou une personne de leur entourage se verra appliquer l'une des sanctions suivantes :

54.4 Disciplinary sanctions: The occurrence of any incident in the Paddock and/or on the track (provocative acts of any kind, verbal or other threats) and/or behaviour that is unsporting or does not respect the spirit of the Competition (breach of sporting morals or ethics, prejudice to the greater interest of motor sport, moral or material prejudice to Promoter or to its partners, etc.) committed by a Competitor member or Driver or their entourage will be punished by the following sanctions:

- Proposition adressée aux Commissaires Sportifs pouvant impliquer un niveau de sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du Concurrent concerné.
- Saisine du Tribunal compétent par les Commissaires Sportifs.
- Versement à la FIA de pénalités financières en vertu du présent Règlement Sportif.

- Proposal made to the Stewards that may imply a level of sanction up to the disqualification of the Competitor concerned.
- Submission of the case by the Stewards to the applicable Court.
- Financial penalties issued under these Sporting Regulations will be paid to the FIA.

55. CLASSEMENT

55.1 Le vainqueur de la Compétition sera le Pilote qui, une fois toutes les Manches effectuées par tous les Pilotes engagés, et après examen de toutes les pénalités, aura totalisé le plus grand nombre de points, conformément à l'Article 13.4.

55.2 Si deux Pilotes ou plus terminent une Compétition à égalité de points, le vainqueur de la Compétition sera le Pilote ayant terminé à la place la plus élevée dans sa Super Finale. S'ils ont terminé à la même place dans leurs Finales respectives, le vainqueur de la Compétition sera le Pilote ayant réalisé le meilleur temps lors des qualifications. Si cela ne permet pas de départager les Pilotes, ces derniers seront considérés comme vainqueurs de la Compétition.

La procédure ci-dessus sera également utilisée pour déterminer les autres places sur le podium de la Compétition.

55.3 L'ensemble des feuilles de temps des Essais, Grilles et résultats des Manches seront considérés comme provisoires tant que tous les véhicules n'auront pas été libérés par le Délégué Technique à l'issue des Vérifications Techniques post essais/Manche et/ou une fois terminées les éventuelles procédures judiciaires ou techniques.

55.4 Le classement officiel sera publié après chaque Manche. Ce sera le seul classement valable, sous réserve des modifications qui pourraient y être introduites en vertu du présent Règlement Sportif ou du Code.

55.5 Les Commissaires pourront déclarer les résultats comme étant provisoires jusqu'à ce que toute enquête relative à une vidéo ou à tout autre élément de preuve soit terminée et que les procédures judiciaires en découlant aient été entreprises, que cette enquête soit le résultat d'une réclamation ou qu'elle vise simplement à déterminer si des règles ont été enfreintes.

55.6 En cas de formulation d'une intention de recours/appeal contre les résultats officiels de la course, le classement en question restera provisoire tant que la procédure relative au recours/à l'appel ne sera pas terminée.

56. CEREMONIES DE PODIUM

56.1 La cérémonie de podium se déroulera conformément aux instructions du Promoteur sous le Portique de Départ de la Coupe.

56.2 Les Pilotes classés en 1^e, 2^e et 3^e positions au classement général, ainsi que la Voiture gagnante, devront participer à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu après la dernière Super Finale DHL, et se rendre disponibles pendant une période de 90 minutes pour les interviews télévisées unilatérales et la conférence de presse au centre médias.

56.3 Au cours de la cérémonie de podium, des trophées seront

55. CLASSIFICATION

55.1 The winner of the competition will be the Driver who, on the completion of all Rounds by all the entered drivers, and after consideration of all penalties, has scored the highest number of points, as per Article 13.4.

55.2 Should two or more drivers finish a Competition equal on points, the winner of the Competition will be the driver who finished higher in their respective Super Final. Should they have finished in the same position in their respective finals, the winner of the Competition shall be the driver who set the fastest time in qualifying. If this fails to separate the drivers, the Competition will be considered a draw.

The same procedure as above will also be used to determine any other Competition podium positions.

55.3 All practice timesheets, Grids and Round results are deemed to be provisional until all vehicles are released by the Technical Delegate after post practice/Round scrutineering and/or after completion of any judicial or technical procedures.

55.4 The official classification will be published after each Round. It will be the only valid result, subject to any amendments that may be made under these Regulations or the Code.

55.5 The Stewards may declare the results provisional until any investigation of video or other evidence has been completed and subsequent judicial procedures undertaken regardless of whether this investigation is as a result of a protest or merely a result of establishing if a Regulations have been broken.

55.6 Should any intention to protest/appeal against the official race results be formulated, then the classification in question will remain provisional until the completion of the protest/appeal procedure.

56. PODIUM CEREMONIES

56.1 The podium ceremony will take place following the instructions of the Promoter under the Cup Starting Gate.

56.2 The overall classified drivers classified in 1st, 2nd and 3rd positions, and the winning car, must attend the prize-giving ceremony, which will be held after the last DHL Super Final and make themselves available for a period of 90 minutes for the purpose of unilateral television interviews and the press conference in the media centre.

56.3 During the podium ceremony, trophies will be presented

présentés :

- 1) au Pilote vainqueur
- 2) au Pilote classé deuxième
- 3) au Pilote classé troisième
- 4) à un représentant de l'Equipe-Constructeur vainqueur.

to:

- 1) the winning driver
- 2) the driver classified 2nd
- 3) the driver classified 3rd
- 4) a representative of the winning Team-Manufacturer.

56.4 Une amende de 2 000 euros sera infligée à tout Concurrent absent.

56.4 A fine of €2,000 will be imposed on any competitor who is absent.

57. PENALITES

57. PENALTIES

57.1 Les Commissaires Sportifs pourront appliquer les pénalités suivantes :

57.1 The following list of penalties can be applied by the Stewards:

- a. Un avertissement
- b. Un blâme
- c. Une amende
- d. Des déductions de points
- e. Une pénalité en temps. La pénalité en temps infligée sera ajoutée au temps de course du Pilote concerné dans la Battle.
- f. Un recul d'un certain nombre de places sur la Grille de Départ de la prochaine Battle applicable disputée par le Pilote.
- g. Un recul de places dans le classement de la Battle et par conséquent la perte de points dans le classement de la Compétition.
- h. Une disqualification

- a. A warning
- b. A reprimand
- c. A fine.
- d. Points deductions.
- e. A time penalty. The imposed penalty time is added to the Battle elapsed time of the driver concerned.
- f. A drop of any number of Grid positions at the driver's next applicable Battle.
- g. A drop of places in the Battle classification and consequently the forfeiture of points within the Competition classification.
- h. A disqualification

57.2 Tout Pilote disqualifié d'une Battle, pour quelque raison que ce soit, ne recevra aucun point au titre de cette Battle. Les Commissaires Sportifs pourront décider d'infliger une pénalité supplémentaire, par exemple une perte de points dans la Coupe, s'ils estiment que la gravité de l'infraction le justifie.

57.2 A Driver who is disqualified from a Battle, for whatever reason, will receive no points for that Battle. The Stewards may decide to impose a further penalty, i.e. loss of Cup points, if they consider the severity of the offence warrants it.

57.3 Premier signalement : drapeau noir/blanc (avertissement) au minimum. Signalement suivant : pénalité en temps de 5 secondes au minimum. Signalement suivant : drapeau noir. Cela n'empêche pas les Commissaires Sportifs d'infliger une pénalité différente s'ils estiment qu'un avantage quelconque a été obtenu.

57.3 First report: black/white (warning) flag as a minimum. Next report: 5-second time penalty as a minimum. Next report: black flag This does not prevent the Stewards from imposing a different penalty if any advantage is believed to have been gained.

57.4 Tout contact délibéré ou dangereux entre des Pilotes/Voitures au départ - Décision des Commissaires. Comportement "antisportif" pendant une Compétition.

57.4 Any deliberate or reckless contact between Drivers/cars at the start - Decision of the Stewards. "Unsportsmanlike" behaviour during a Competition.

- Pour chaque infraction : blâme au minimum.
- Après trois blâmes en une saison : retrait au Pilote (et à l'Equipe, le cas échéant) de 5 points de la Coupe.
- Après six blâmes en une saison : retrait au Pilote (et à l'Equipe, le cas échéant) d'un total de 10 points de la Coupe.
- Après huit blâmes en une saison : retrait au Pilote (et à l'Equipe, le cas échéant) d'un total de 15 points de la Coupe.

- For each infringement: Reprimand as a minimum
- After three reprimands during one season: Withdrawal of 5 Cup points from the Driver (and the Team, where appropriate).
- After six reprimands during one season: Withdrawal of a total of 10 Cup points from the Driver (and the Team, where appropriate).
- After eight reprimands during one season: Withdrawal of a total of 15 Cup points from the Driver (and the Team, where appropriate).

- Après dix blâmes en une saison : disqualification du Pilote de la Coupe.

- After ten reprimands during one season: Disqualification of the Driver from the Cup.

57.5 En outre, les Commissaires Sportifs, de leur propre initiative ou sur proposition du Directeur d'Epreuve, pourront prendre une décision concernant tout point qui n'est pas prévu dans le Règlement et appliquer des pénalités conformément aux critères du Code, du Règlement de la Coupe et du Règlement Particulier.

57.5 Moreover, the Stewards, either themselves or upon the proposal of the Race Director, may decide on any point which is not provided for in the Regulations and apply penalties in conformity with the criteria of the Code, of the Cup Regulations and of the Supplementary Regulations.

ANNEXE 1

APPENDIX 1

PARTIE A

PART A

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom et adresse de l'Autorité Sportive Nationale (ASN). 2. Nom et adresse de l'Organisateur. 3. Disponibilité des voitures et du fret : accès voitures. 4. Début des Vérifications Sportives (date) à (heure). 5. Début des Vérifications Techniques (date) à (heure). 6. Début du Tirage au Sort de la Compétition..... (date) à (heure), lieu et règlement détaillé. 7. Briefing Sportif des Pilotes : 8. Briefing E-sécurité des Pilotes : 9. Heure et lieu du contrôle du certificat E-sécurité : 10. Programme horaire et heure de départ de chaque Battle et distance de la course en km : 11. Emplacement du Paddock et/ou des Stands : 12. Procédure de Départ pour chaque Battle, y compris procédure pour rejoindre la Voie des Stands : 13. Programme horaire et procédures pour la Station d'Energie : 14. Temps de Réparation : programme horaire et emplacements 15. Zone de Quarantaine pour le Parc Fermé et Zone de Quarantaine Voiture Rouge : 16. Power Up : nombre d'activations par Pilote par Battle, et durée en secondes. 17. Procédures de "Slow Zone" 18. Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax et courriel de l'Organisateur 19. Détails sur le circuit, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - localisation et moyens d'accès, - longueur d'un tour, - distance de la Battle - pole position, - direction (dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens opposé), localisation de la sortie des Stands par rapport à la Ligne. 20. Localisation précise sur le circuit du/de la/des : <ul style="list-style-type: none"> - bureau des Commissaires Sportifs, - bureau du Directeur d'Epreuve, - bureau de la FIA, - local des Vérifications Sportives, - local des Vérifications Techniques, aire plane et pesées, - Parc Fermé, - Stations de Charge, - briefing des Pilotes et Concurrents, - tableau d'affichage officiel, - conférence de presse du vainqueur, - centre presse, - centre d'accréditation des médias. 21. Noms des Officiels de la Coupe suivants, désignés par | <ol style="list-style-type: none"> 1. Name and address of the National Sporting Authority (ASN). 2. Name and address of the organiser. 3. Car and Freight availability: access to car 4. Start of the sporting checks (date) at (time). 5. Start of the scrutineering checks (date) at (time). 6. Start of the Competition Draw (date) at (time), place and detailed regulations. 7. Sporting Drivers' Briefing: 8. E-safety Drivers' Briefing: 9. E- safety certificate control time and place: 10. Timetable and Start time of each Battles and race distance in km: 11. Paddock and/or pit allocation: 12. Starting procedure per each Battle including procedure to reach pit lane: 13. Energy Station timetable and procedures: 14. Repair time: timetable and locations 15. Quarantine zone for Parc Fermé and red car quarantine zone: 16. Power Up: number of activations per driver per Battles and length in seconds. 17. Slow Zone Procedures 18. Address and telephone, fax number and E-mail of the organiser 19. Details of the circuit, which must include: <ul style="list-style-type: none"> - location and how to get there, - length of one lap, - Battle distance - pole position, - direction (clockwise or anti-clockwise), location of pit exit in relation to the Line. 20. Precise location at the circuit of: <ul style="list-style-type: none"> - Stewards' office, - Race Director's office, - FIA office, - sporting checks, - scrutineering, flat area and weighing, - Parc Fermé, - Charging Energy Stations. - drivers' and competitors' briefing, - official notice board, - winner's press conference, - press centre, - media accreditation centre. 21. The names of the following officials of the Cup appointed |
|--|--|

l'ASN :

- Commissaire Sportif,
- Directeur de Course,
- Secrétaire de l'Epreuve,
- Commissaire Technique national en chef,
- Médecin-Chef national.

22. Tout autre point particulier.

by the ASN:

- Steward,
- Clerk of the Course,
- Secretary of the Event,
- National Chief Scrutineer,
- National Chief Medical Officer.

22. Any other specific point.

PARTIE B (Réservée à la FIA)

- deux Commissaires Sportifs internationaux de nationalité différente de celle de l'Organisateur ;
- un(e) Directeur(trice) d'Epreuve ;
- un(e) Directeur(trice) d'Epreuve adjoint ;
- un(e) Délégué(e) Technique ;
- un(e) Délégué(e) Technique Ingénieur(e) Données adjoint(e) ;
- un(e) Secrétaire des Commissaires Sportifs ;
- un(e) Délégué(e) Médical(e) ;
- un(e) Délégué(e) E-sécurité ;
- un(e) Délégué(e) Sportif(ve) ;
- un(e) médecin formateur(trice) pour le E-racing ;
- un(e) Superviseur(euse) ETCR ;
- un(e) Chef(fe) Sécurité de la Coupe ;
- un Expert en Sécurité Haute Tension ETCR ;
- un(e) Responsable de la Station Energie de la Coupe ;
- un(e) Chronométrateur(euse) en Chef.

PARTIE C

Programme horaire détaillé avec distance de la Battle finale

PART B (Reserved for the FIA)

- two international Stewards of a nationality different to that of the organizer;
- a Race Director;
- a Deputy Race Director;
- a Technical Delegate;
- a deputy Data Engineer Technical Delegate;
- a Secretary of the Stewards;
- a Medical Delegate;
- an eSafety Delegate;
- a Sporting Delegate;
- a trainer doctor for E-racing;
- an ETCR Supervisor;
- a Cup Safety Chief;
- One ETCR High-Voltage Safety Expert;
- Cup Energy Station Responsible;
- a Chief Timekeeper.

PART C

Detailed timetable with final Battle distance

PARTIE D

- Portique de la Coupe: emplacement exact et éventuelles instructions particulières
- Tableau d’Affichage Numérique Officiel de la Coupe : lien et accès
- Station Energie de la Coupe :
- Fournisseur d’énergie :
- Responsable du Fournisseur d’Energie pour le programme et les procédures de charge :
- Responsable Charge de l’ETCR pour les Voitures de Sécurité et procédures :
- Full Course Yellow et procédures de FCY ;
- Programme détaillé.

PART D

- Cup Gate: correct locations and any special instructions
- Cup Digital Official Notice Board: link and access details
- Cup Energy Station:
- Energy supplier:
- Charging timetable and procedures Energy supplier Responsible:
- ETCR Charger Responsible Safety cars and procedures:
- Full Course Yellow and procedures:
- Detailed timetable.

ANNEXE 2

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

**BULLETIN D'ENGAGEMENT POUR LA COUPE DU MONDE
2022 DES VOITURES DE TOURISME ELECTRIQUES DE LA
FIA - ETCR**

Disponible auprès de la FIA à compter du 1^{er} avril 2022 :

FIA Sport (TC Commission)
Chemin de Blandonnet 2 – CH 1215 Genève 15
Fax : + 41 22 544 44 70
<https://registrations.fia.com/etcr>

APPENDIX 2

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

**ENTRY FORM FOR THE 2022 FIA ETCR eTOURING CAR
WORLD CUP**

Available from the FIA from 1st April 2022:

FIA Sport (TC Commission)
Chemin de Blandonnet 2 – CH 1215 Genève 15
Fax : + 41 22 544 44 70
<https://registrations.fia.com/etcr>

ANNEXE 3

SECURITE OPERATIONELLE EN MATIERE DE HAUTE TENSION ELECTRIQUE

Art	CONTENU
1	CHAMP D'APPLICATION
2	CONTEXTE
3	DEFINITION
4	ROLES ET RESPONSABILITES
5	BRIEFING E-SECURITE
6	CONTROLE DE SECURITE HT
7	QUARANTAINE
8	EXERCICE DE LA "VOITURE ROUGE"
9	EXERCICE D'EXTRACTION

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente Annexe énonce les exigences définies par la FIA en matière de sécurité opérationnelle à proximité des Voitures ETCR sous haute tension. Elle est applicable dans le cadre d'une épreuve de la Coupe du Monde des Voitures de Tourisme Electriques de la FIA - ETCR (ci-après "la Coupe"). Elle fait partie du Règlement Sportif et est par conséquent obligatoire et applicable à toutes les parties mentionnées ci-dessous. Sur demande de la FIA, celles-ci doivent fournir toute preuve de conformité jugée nécessaire par la FIA.

2. CONTEXTE

La technologie employée dans le cadre de la Coupe repose sur l'utilisation d'un système à haute tension (système HT) et d'une batterie Li-Ion. Ceci implique des risques électriques, chimiques et d'incendie spécifiques qui doivent être gérés avec attention.

La FIA a procédé à une analyse approfondie et a élaboré une liste d'exigences, de contenus de briefings et de procédures à appliquer afin de garantir un niveau élevé de sécurité opérationnelle.

3. DEFINITION

3.1 Sécurité électrique opérationnelle

La sécurité électrique opérationnelle (ci-après "e-sécurité") est destinée à couvrir les risques spécifiques induits par la technologie des Voitures ETCR utilisées dans le cadre d'une épreuve. La FIA a mis en place un répertoire de procédures détaillées, une formation

APPENDIX 3

HIGH-VOLTAGE OPERATIONAL SAFETY

Art	CONTENTS
1	SCOPE
2	CONTEXT
3	DEFINITION
4	ROLES AND RESPONSABILITIES
5	E-SAFETY BRIEFING
6	HV SAFETY CHECK
7	QUARANTINE
8	RED CAR EXERCISE
9	EXTRICATION EXERCISE

1. SCOPE

This appendix provides the requirements defined by the FIA in relation to operational safety around high-voltage ETCR cars. It is applicable in the context of an event from the FIA ETCR eTouring Car World Cup (hereafter "the Cup"). It is part of the Sporting Regulations and is therefore mandatory and applicable to any party mentioned hereafter. Upon request from the FIA, any party involved below must provide any proof of compliance that the FIA may deem necessary.

2. CONTEXT

The technology involved in the Cup is based on a high-voltage system (HV system) and Li-Ion battery. These technologies entail specific electrical, chemical and fire risks that must be carefully managed.

The FIA has conducted a thorough analysis and developed a list of requirements, briefing content and procedures to apply in order to ensure a high level of operational safety.

3. DEFINITION

3.1. Operational electrical safety

Operational electrical safety (hereafter "e-safety") is intended to cover the specific hazards associated with the technology of ETCR cars used in the context of a race event. The FIA has established a list of detailed procedures, associated training and

correspondante et une liste des rôles et responsabilités.

a list of roles and responsibilities.

3.2 Catégories de risques électriques

L'analyse des risques constitue un socle en matière de santé et de sécurité en ETCR. Les Voitures de ce Championnat sont des véhicules sous haute tension conçus pour les épreuves de sport automobile. Cinq groupes de risques ont été identifiés :

- a) Choc électrique
- b) Arc électrique
- c) Décharge électrostatique
- d) Risque d'incendie
- e) Risques chimiques

3.2. Electrical hazard categories

Hazard analysis is the basis for health and safety in ETCR. The ETCR cars are high-voltage vehicles developed for motor sport events. Five groups of hazards have been identified:

- a) Electric shock
- b) Electric arc
- c) Electrostatic discharge
- d) Risk of fire
- e) Chemical risks

3.3 Briefing E-sécurité

Les briefings E-sécurité de la FIA sont obligatoires et seront dispensés sur place par le Délégué E-sécurité de la FIA. Lors du briefing, des informations seront fournies sur la technologie de la Voiture, les risques qui y sont associés, la façon d'identifier les risques et la façon de les atténuer, y compris les procédures, le comportement et l'équipement. Chaque participant doit assister à cette séance au moins une fois par an.

3.3. E-safety briefing

The FIA E-Safety Briefings are mandatory and will be delivered on site by the FIA eSafety delegate. The briefing will provide information about the car technology, the risks associated with it, how to identify the risks and how to mitigate them, including procedures, behavior and equipment. Each participant must attend the session at least once a year.

3.4 Fiche récapitulative E-sécurité

La fiche récapitulative e-sécurité est un résumé du briefing e-sécurité, qui se présente sous la forme d'un document succinct (2 à 4 pages). Il s'agit d'une synthèse des dangers et des instructions en matière d'opérations à effectuer en cas d'incident ou d'accident. Ce document sera distribué à tous les participants au briefing e-sécurité, de préférence au format imprimé ou au moins en version électronique (pdf). Il est fortement recommandé de l'afficher dans chaque espace de travail durant l'épreuve, à un endroit approuvé par le Délégué E-sécurité de la FIA.

3.4. E-safety hand-out

The e-safety hand-out is a summary of the e-safety briefing in the form of a short document (2 to 4 pages). It is a synthesis of the hazards and operational instructions in the event of an incident or accident. These sheets will be distributed to all participants in the e-safety briefing, preferably as a printed version or at least via an electronic version (pdf). It is highly recommended that it is displayed at each work area during the event, in a position agreed by the FIA E-safety Delegate.

4. ROLES ET RESPONSABILITES

4. ROLES AND RESPONSIBILITIES

4.1 La FIA

La FIA désigne les Officiels et les Délégués conformément au Règlement Sportif de la Coupe. Pour l'e-sécurité, les personnes en charge de l'électrotechnique faisant l'objet d'une désignation sont :

- Le Délégué E-sécurité de la FIA - sa présence dans la Voiture Médicale est

4.1. The FIA

The FIA will nominate Officials and Delegates according to the Cup Sporting Regulations. For e-safety, electrotechnical roles are nominated:

- The FIA E-safety Delegate, recommended to be in the Medical Car

recommandée

- L'Expert en Systèmes Haute Tension (Spécialiste de la sécurité électrique pour les travaux sous tension) - il est recommandé qu'il fasse partie du personnel du fournisseur de batteries.

- The High-Voltage System Expert (Electrical Safety Specialist in live-line work), recommended to be from the battery supplier.

4.2 Promoteur

Une demande de promotion et d'organisation d'une épreuve doit être déposée par le Promoteur auprès de l'ASN du pays dans lequel l'épreuve doit avoir lieu, qui transmettra la demande à la FIA (voir Règlement Sportif de la Coupe). En conséquence, les mesures de sécurité électrotechniques doivent être prises dans le strict respect des règlements de la FIA applicables à la Coupe ETCR. Les Commissaires de Piste, l'équipe de récupération des véhicules et l'équipe médicale et d'extraction qui sont désignés pour l'épreuve d'ETCR doivent suivre le briefing e-sécurité approprié (cf. Article 5) et observer les instructions les concernant dans le cadre de leur travail sur la Voiture de l'ETCR, telles que définies dans la présente Annexe (cf. Article 4.7).

4.2. Promoter

An application to promote and organise an event is made by the Promoter to the ASN of the country in which the event is to take place, which will apply to the FIA (see the Cup Sporting Regulations). Accordingly, electrotechnical safety measures must be taken in strict compliance with the FIA regulations applicable to the ETCR Cup. The marshals, recovery team, and the medical and extrication teams that are hired for the ETCR event must attend the relevant e-safety briefing (cf. Article 5) and adhere to their specific work instructions pertaining to the work on the ETCR car as defined in this Appendix (cf. Article 4.7).

4.3 Concurrents

Chaque Concurrent est responsable de la sécurité (1) des activités dans le garage, (2) des personnes présentes dans le garage (personnel, VIP, personnel de la FIA, visiteurs, presse, etc.) et (3) de la Voiture de Course lorsqu'elle sort du garage et entre dans la Voie des Stands.

La liste des principales responsabilités du Concurrent se trouve ci-dessous :

- Veiller à ce que l'ensemble de son personnel reçoive une formation appropriée en matière de sécurité HT (par exemple, DGUV-I 209-903, qualification comparable (s'agissant du contenu) à celle de l'IHK, Spécialiste certifié pour l'ingénierie automobile ("Geprüfte Fachkraft für Fahrzeugtechnik") en Allemagne).
- S'assurer que la Voiture est en bon état de marche lorsqu'elle quitte le garage.
- Créer et remplir des listes de vérification exhaustives en matière de sécurité HT pour la procédure d'essai d'un véhicule dans le garage. Les listes de vérification et les registres correspondants seront mis à la disposition de la FIA sur demande.
- Aider au diagnostic et au suivi du RESS et de l'ensemble de la Voiture dans la zone de quarantaine après une opération de récupération du véhicule.
- Désigner une personne de contact pour la FIA

4.3. Competitors

Each competitor bears the responsibility of the safety of (1) the activities in the garage, (2) the persons present in the garage (staff, VIP, FIA staff, visitors, press, etc.), and (3) the race car when it exits the garage and enters the pit lane.

Below is the list of the competitor's key responsibilities:

- Train all their staff in the appropriate HV safety training (e.g. DGUV-I 209-903, comparable qualification (content) to IHK, "Geprüfte Fachkraft für Fahrzeugtechnik" in Germany).
- Make sure the car is in safe running order when it leaves the garage.
- Create and fill in comprehensive HV safety checklists for the testing procedure of a vehicle in the garage. The checklists and their associated logs must be made available to the FIA upon request.
- Support the diagnosis and monitoring of the RESS and the entire car in the quarantine area after a recovery operation.
- Nominate a contact person for the FIA

en ce qui concerne toutes les questions opérationnelles liées à l'e-sécurité. Cette personne assistera aux séances de briefing de la FIA avec les Pilotes, partagera avec l'équipe les informations pertinentes de la FIA et sera le point de contact de la FIA pour toutes les questions d'e-sécurité.

- Définir une répartition claire des rôles et des responsabilités des personnes impliquées dans la gestion de l'e-sécurité au sein de leur équipe. Ces informations doivent être communiquées par écrit à la FIA sur demande.
- Fournir les équipements de protection individuelle (EPI) requis, les équipements de protection applicables relatifs à leurs activités et les mesures techniques concernant l'e-sécurité.

4.4 Délégué à la Sécurité Electrique (Délégué E-sécurité)

Le Délégué à la Sécurité Electrique (Délégué E-sécurité) a le niveau de qualification d'un électricien, d'un ingénieur en électricité ou possède une qualification HT. Il doit avoir une expérience avérée des normes applicables et des systèmes HT des véhicules électriques. Il doit avoir les connaissances techniques pertinentes concernant les technologies des Voitures ETCR, être capable d'évaluer l'état d'une Voiture de Course, de la mettre hors tension et de reconnaître les risques potentiels pour lui-même et pour les autres.

Cette personne sera désignée par la FIA et agira sur le terrain, en surveillant et en apportant son soutien à toute opération impliquant un véhicule de type ETCR.

Responsabilités et devoirs :

Lors de l'épreuve, en dehors des activités en piste :

- Mettre en œuvre et faire respecter les règles de sécurité électrique de la FIA (y compris l'audit des garages des équipes)
- Dispenser des briefings e-sécurité

En piste, lors des interventions médicales/de secours :

- Evaluer l'état de la Voiture et de ses système HT et la mettre hors tension si nécessaire
- S'assurer que les mesures de sécurité électrique, les protocoles et les EPI sont correctement utilisés sur site
- Rapporter à la Direction de Course la

regarding all e-safety operational matters. The person shall attend FIA briefing sessions together with the drivers, will share the relevant FIA information within the team and will be the point of contact for the FIA for any e-safety matters.

- Define a clear distribution of roles and responsibilities for the management of e-safety within their team. This shall be made available in writing to the FIA upon request.
- Provide the required personal protective equipment (PPE) and applicable protective equipment relevant to their activities and technical measures regarding e-safety.

4.4. Electrical Safety Delegate (E-safety Delegate)

The Electrical Safety Delegate has the qualification level of an electrician, electrical engineer or an HV qualification. He must have proven experience with the relevant standards and the HV systems of electric vehicles. He must have the relevant technical knowledge of the ETCR car technologies, be able to assess the state of a race car, decommission it and recognise possible hazards to himself and others.

This person will be nominated by the FIA and will act in the field, monitoring and supporting any operations involving an ETCR car.

Responsibilities and duties:

At the event, out of track activity:

- Implement and enforce the FIA e-safety regulations (including audit of team garages)
- Deliver e-safety briefings

On track, during rescue/medical interventions:

- Evaluate the condition of the car and its HV systems and decommission it if necessary
- Ensure e-safety measures, protocols and PPE are properly used on site

situation et aider au processus de prise de décision

- Report the situation to Race Control and support decision-making process

4.5 Expert en Systèmes Haute Tension - Spécialiste de l'Electricité pour les Travaux Sous Tension

Un Spécialiste de l'Electricité des Travaux Sous Tension ("Electrical Specialist in Live-line Work" - ESLW) est une personne spécialiste de l'électricité qui a suivi une formation supplémentaire sur les travaux sous tension. Le travail sous tension désigne tout travail sur le système HT pendant lequel le corps ou des objets du travailleur (outils, dispositifs, équipements ou appareils) entrent en contact avec des parties sous tension, ou tout travail pendant lequel l'état hors tension n'est pas assuré, par exemple celui sur la batterie.

Cette personne sera désignée par la FIA.
Il est fortement recommandé que cette fonction soit assurée par un expert du fournisseur de batteries de l'ETCR.

Responsabilités et devoirs :

- Répondre positivement aux demandes d'intervention/de soutien du Délégué E-sécurité de la FIA
- Soutenir le Délégué E-sécurité de la FIA sur place pour les interventions nécessaires (sur la piste, dans la Voie des Stands, etc.)
- Aider à sécuriser le lieu de travail en cas de danger électrique
- Aider à la récupération du véhicule électrique sur la piste
- Etablir un diagnostic et opérer un suivi du RESS dans la zone de quarantaine après l'opération de récupération du véhicule
- Utiliser et manipuler avec précaution les équipements de protection individuelle (EPI) fournis
- Participer à la formation (annuelle) obligatoire

Compétences et qualifications minimales obligatoires :

- Qualifications : électricien, ingénieur électricien
- Formation complète ES-LW (par exemple, DGUV-I 200-006 niveau 3)
- 1 an d'expérience professionnelle en tant que technicien, diplôme de master en systèmes de sécurité HT.
- Expérience des normes et règlements applicables au système HT et aux véhicules électriques, tels que les Règlements Techniques de la FIA, les normes ISO 6469-1 à

4.5. High-Voltage System Expert (ES-LLW) - Electrical Specialist in Live-line Work

An Electrical Specialist in Live-line Work (ESLW) is a person who is an electrical specialist who has undertaken additional live-line work training. Live-line work refers to any work on the HV system during which a worker's body or items (tools, devices, equipment or apparatus) come into contact with live parts, or work during which the non-live state is not assured, e.g. working on the battery.

This person shall be designated by the FIA.
It is highly recommended that this role is performed by an expert from the ETCR battery supplier.

Responsibilities and duties:

- Reply positively to requests for intervention/support from the FIA E-safety Delegate
- Support FIA E-safety Delegate on site for required intervention (on track, in pit lane, etc.)
- Help secure the workplace in case of electrical danger
- Support the recovery of the electric vehicle from the track
- Diagnose and monitor the RESS in the quarantine area after recovery operation
- Use and carefully handle the supplied personal protective equipment (PPE)
- Participate in (annual) mandatory training

Mandatory minimum competencies and qualifications:

- Qualifications: electrician, electrical engineer
- Complete ES-LW Training (e.g. DGUV-I 209-903 level 3)
- 1 year of professional experience as a technician, master's degree in HV safety systems.
- Experience with relevant standards and regulations according to the HV system and electric vehicles, such as the FIA Technical Regulations, ISO 6469-1 to 3, ECE-R 100

3, ECE-R 100 (Europe) et autres normes nationales équivalentes (par exemple, FMVSS 305 (Etats-Unis), CMVSS 305 (Canada), Annexes 101, 110, 111 (Japon))

- Connaissance spécialisée des batteries, des systèmes HT et des défaillances possibles
- Connaissance des mesures de sécurité et des équipements de protection individuelle requis pour le travail sous tension
- Formation aux premiers secours valide (de moins de deux ans)
- Ne pas être daltonien (test valable de moins de deux ans)

(Europe) and other equivalent national standards (e.g. FMVSS 305 (USA), CMVSS 305 (Canada), Attachments 101, 110 and 111 (Japan))

- Specialist knowledge of battery and HV systems with possible failures
- Familiarity with the safety measures and personal protective equipment required for the respective live-line work
- Valid first-aid training (certified within last two years)
- Not colour blind (valid test within the last two years)

4.6 Coordinateur de la Sécurité Electrique

Le Coordinateur de la Sécurité Electrique doit siéger à la Direction de Course et avoir une connaissance et une compréhension parfaites de l'organisation des secours.

Il doit avoir accès à tous les outils de communication clés pour identifier les "Voitures Rouges", évaluer la situation et être en mesure de contacter les experts en systèmes HT (cf. Article 4.5).

Il doit être en relation directe avec le Directeur de Course et le Directeur d'Epreuve afin de pouvoir les informer de la situation et contribuer au processus de prise de décision.

Il doit assurer la liaison avec le Délégué E-sécurité (Article 4.5) en cas d'intervention HT, en donnant les informations clés fournies par les experts en systèmes HT.

Le Coordinateur de la Sécurité Electrique doit avoir une qualification HT de niveau 1 et doit connaître toutes les procédures de la FIA en matière d'e-sécurité (cf. Article 3.4 - Briefing).

4.6. E-safety coordinator

The Electrical Safety Coordinator shall sit in Race Control and must have perfect knowledge and understanding of the rescue organisation.

He shall have access to all key communication tools to identify red cars and evaluate the situation and be able to contact the HV system experts (cf. Article 4.5).

He shall have direct communication contact with the CoC and Race Director in order to be able to provide a briefing of the situation to the CoC and Race Director and support the decision-making process.

Liaise with the E-Safety Delegate (Article 4.5) in case of HV intervention, providing key information from HV system experts.

The Electrical Safety Coordinator should have HV qualification training level 1 and shall be familiar with all FIA e-safety procedures (cf. briefing as per Article 3.4).

5. BRIEFING E-SECURITE

5.1 E-learning

Avant une épreuve, toute personne devant assister à un briefing e-sécurité devra suivre la séance e-learning de la FIA telle que prévue par la FIA. L'Organisateur local ou le Promoteur communiquera les codes d'accès à tous les participant(e)s.

5.2 Informations générales

Un module général et un module spécifique ont été conçus pour les séances de briefing e-

5. E-SAFETY BRIEFING

5.1. E-learning

Prior to an event, anyone planned to attend an e-safety briefing shall go through the FIA e-learning session as provided by the FIA. The local organiser or promoter will distribute the access details to all attendees.

5.2. General Information

One basic and one specific module have been defined for the e-safety briefing sessions.

sécurité.

Le contenu de chaque module doit être couvert comme précisé dans cette section. Toutes les séances de briefing devront être effectuées avant la première épreuve de la saison. Toute personne assurant une fonction mentionnée ci-dessous devra suivre les séances de briefing au moins une fois par an. Si un nouveau membre du personnel rejoint la Coupe au cours de la saison, il devra suivre le briefing spécifique avant de participer à l'épreuve.

Les séances de briefing de la FIA sont uniquement destinées à informer et à fournir des informations pertinentes relatives aux opérations et aux procédures de la FIA. Elles ne se substituent à aucune qualification officielle en matière de haute tension (par exemple : DGUV-I 209-903).

Le module général aborde les principaux aspects en matière de sécurité et apporte des précisions sur le système HT. En complément, des modules spécifiques sont créés pour couvrir chaque rôle et les responsabilités qui lui sont associées.

Les séances de briefing e-sécurité seront dispensées par le Délégué E-sécurité de la FIA aux groupes ci-dessous :

- Personnel de la FIA : Officiels, Délégués ou tout membre du personnel de la FIA
- Commissaires Techniques et Commissaire Technique en Chef
- Commissaires de Piste
- Equipe de récupération des véhicules
- Equipe de secours/d'extraction
- Equipe médicale
- Pilote
- La personne désignée par chaque Concurrent (cf. Article 4.3)
- Tout autre membre du personnel ou participant que le Délégué E-sécurité de la FIA ou le Directeur d'Epreuve juge nécessaire.

6. CONTROLE DE SECURITE HT

Tous les équipements de sécurité définis dans le briefing e-sécurité sont obligatoires et doivent être mis à disposition. Leur état (usure, propreté, etc.) est déterminant pour leur efficacité et ils doivent être maintenus en parfait état. Le Délégué E-sécurité de la FIA doit établir et suivre une liste de vérification de tous les équipements disponibles sur le site et effectuer un contrôle visuel de ceux-ci périodiquement. Au minimum, il doit inclure la liste ci-dessous :

- Inspection technique : inspection visuelle,

The content of each module must be undertaken as described in this section. All briefing sessions will have to be carried out prior to the first event of the season. Anyone undertaking a role as described below shall follow the briefing sessions at least once per year. If a new member of staff joins the Cup during the season, he will go through the dedicated briefing before taking part in the event.

The FIA briefing sessions are only intended to inform and provide relevant information relating to FIA operations and procedures. They are not a substitute for any official high-voltage qualification (e.g.: DGUV-I 209-903).

The basic module provides major safety aspects and information about the HV system. In addition, specific modules are created to cover each role and its associated responsibilities.

The e-safety briefing sessions will be delivered by the FIA E-safety Delegate to the groups below:

- FIA staff: FIA officials, delegates or any staff
- Scrutineers and Chief Scrutineer
- Marshals
- Recovery team
- Rescue/Extrication team
- Medical team
- Driver
- The nominated person from each competitor (cf. Article 4.3)
- Any other staff or participant that the FIA E-safety Delegate or race director deems necessary.

6. HV SAFETY CHECK

All safety equipment defined in the e-safety briefing is mandatory and will be made available. Its condition (wear and tear, cleanliness, etc.) is critical for its efficiency and it must be kept in perfect condition. The FIA E-safety Delegate must create and follow a checklist of all the equipment made available on site and run a visual control of them periodically. As a minimum, it must include the list below:

- Technical inspection: Visual inspection,

test de fonctionnement

- Vérification des équipements de protection individuelle : vêtements/combinaisons de protection, gants de protection HT, classe 0, gants en cuir, masque
- Tapis isolant, classe 0
- Vérification de l'extincteur : distinction précise entre l'extincteur ABC et l'extincteur au CO2

En outre, la FIA se réserve le droit d'inspecter le garage et peut exiger de l'équipe qu'elle fournisse toute preuve de conformité.

functional test

- Check of personal protective equipment: Protective clothing / suits, HV-protective gloves, class 0, leather gloves, mask
- Insulating mat, class 0
- Check fire extinguisher: Precise distinction between ABC and CO2 extinguisher

In addition, the FIA reserves the right to inspect the garage and can require the team to provide any proof of compliance.

7. QUARANTAINE

Si une Voiture ETCR se trouve dans une situation dangereuse (incendie ou accident grave) et que le Pilote est incapable de rejoindre les Stands, l'équipe de dépannage doit intervenir pour transporter la Voiture dans un endroit isolé et sûr afin de permettre aux équipes techniques et aux pompiers de travailler dessus.

Toute Voiture ETCR en quarantaine ne doit pas rester sans surveillance et un camion de pompiers doit se tenir à proximité car l'état d'une Voiture en panne, endommagée ou brûlée peut être instable, même si le feu semble totalement éteint.

Les exigences relatives à la zone de quarantaine sont répertoriées dans un document dédié de la FIA. Celui-ci vise à définir l'organisation, la mise en place et l'équipement de la zone de quarantaine pour le circuit et est disponible sur demande auprès de la FIA.

La sélection de la zone et la mise en œuvre de la quarantaine se feront sous la supervision du Délégué E-sécurité et du Délégué Sécurité de la FIA.

8. EXERCICE DE LA "VOITURE ROUGE"

L'objectif de l'exercice de la "Voiture Rouge" est de simuler une "Voiture Rouge" dans des conditions réelles, en évaluant la réponse de l'ensemble de l'organisation pour gérer une situation de "Voiture Rouge", notamment durant les activités sur piste.

L'exercice de la "Voiture Rouge" doit être effectué lors de chaque épreuve, pendant la phase de préparation et avant toute activité officielle sur la piste. Un temps de piste dédié, compris entre 30 min et 1 h, devrait être affecté à cette activité.

7. QUARANTINE

If an ETCR car is in an unsafe situation (fire or after a severe accident) so that the driver is unable to re-join the pits, the recovery team shall intervene to transport the car to an isolated and safe place to enable technical teams and firefighters to work on the car.

Any ETCR car in quarantine must not remain unattended and a fire truck must be nearby because the status of a failed, damaged or burnt car can be unstable, even if the fire seems to be totally extinguished.

The requirements for the quarantine zone are listed in a dedicated FIA document. It is aimed at defining the organisation, setting up and equipment of the quarantine zone for the circuit and remains available upon request to the FIA.

The selection of the zone and the implementation of the quarantine shall be done under the supervision of the FIA E-Safety Delegate and Safety Delegate.

8. RED CAR EXERCISE

The objective of the red car exercise is to simulate a red car in live conditions, assessing the response of the entire organisation to manage a red car situation, especially during track activities.

The red car exercise shall be carried out at each event, during the preparation phase and before any official track activity. A dedicated track time should be allocated for this activity, between 30min and 1h.

L'organisation et le déroulement de l'exercice se feront sous la direction du Délégué E-sécurité de la FIA, du Délégué Sécurité et du Délégué Médical de la FIA et en coordination avec le Directeur de Course.

L'équipe sera informée à l'avance de la Voiture qui aura été sélectionnée. Une fois la Voiture sur place, la simulation sera déclenchée par le Médecin-Chef, qui placera un panneau rouge sur la Voiture.

Le Médecin-Chef et le Délégué Médical définiront les détails du scénario (état de la Voiture, état du Pilote, etc.).

L'exercice devra comporter au moins les étapes suivantes :

- Pilote – réinitialisation de la Voiture et informations via radio
- Commissaire de Piste – évaluation de la situation et de la Voiture – rapport par radio
- Equipes médicale et de secours – extraction du Pilote
- Récupération du véhicule jusqu'à la zone de quarantaine.

9. EXERCICE D'EXTRACTION

Un exercice d'extraction du Pilote sera effectué directement dans la zone d'assistance de l'équipe, avec la participation d'un Pilote.

Il sera effectué en considérant que la Voiture présente un "voyant rouge" afin que toute la procédure soit mise en œuvre, avec toutes les mesures de sécurité et les équipements de protection pour la sécurité à haute tension.

Pour la course, le Médecin-Chef et le Délégué Médical de la FIA sélectionneront au moins une équipe pour réaliser l'exercice. L'équipe sera informée en temps utile (avant l'épreuve – moment à déterminer dans le programme de l'épreuve) afin de pouvoir préparer la Voiture pour l'exercice.

Objectifs :

- Equipes médicale et de secours pour démontrer leur connaissance de la procédure
- Pilote pour s'exercer à une extraction.

Après accord entre le Médecin-Chef, le Délégué Médical de la FIA et le Délégué E-sécurité de la FIA, l'exercice de la "Voiture Rouge" et l'exercice d'extraction pourront être combinés en un seul exercice.

The organisation and running of the exercise shall be done under the leadership of the FIA E-Safety, Safety and Medical Delegates and with the coordination of the Clerk of the Course.

The team will be informed beforehand of the car that has been selected. Once the car is on site, the simulation will be triggered by the CMO placing a red sign on the car.

The CMO and the Medical Delegate will define the details of the scenario (car status, driver status, etc.).

The exercise must cover at least the following steps:

- Driver – car reset and information via radio
- Marshal – assessment of the situation and the car – reporting on radio
- Rescue and Medical teams – driver extrication
- Recovery up to quarantine area.

9. EXTRICATION EXERCISE

A driver extrication exercise shall be carried out directly in the team service area, involving a driver.

It will be done considering the car to be "red light" so the entire procedure shall be implemented, including all safety measures and protective equipment for high-voltage safety.

For race, the CMO and the FIA Medical Delegate will select at least one team to perform the exercise. The team will be informed in good time (before the event – to be identified in the programme of the event) to enable the team to prepare the car for the exercise.

Objectives:

- Rescue and Medical teams to demonstrate their knowledge of the procedure
- Driver to experience an extrication.

Upon agreement between CMO, FIA medical delegate and FIA e-safety delegate, the red car exercise and extrication exercise could be combined in a single exercise.

ANNEXE 4

APPENDIX 4

